

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

INFLUENCE DE LA DIVULGATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION DE L'AUDIT  
SUR LA GESTION DES BÉNÉFICES

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN COMPTABILITÉ, CONTRÔLE ET AUDIT

PAR  
SOUHIR REBAI

NOVEMBRE 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je voudrais d'abord remercier, du fond du cœur, ma directrice de recherche Mme. Rachel Papirakis, pour son temps, son assistance tout au long de ce travail, ses nombreux encouragements et ses précieux conseils. Un grand merci Rachel!

Merci également à la direction du programme de maîtrise en comptabilité, contrôle et audit, qui m'a accordé la chance de reprendre mes études après une longue absence. Merci à tous les professeurs qui m'ont enseigné et à tous ceux qui m'ont encouragé.

Enfin, j'aimerais remercier chaleureusement mes parents qui ont toujours été là pour me supporter et m'encourager tout au long de mes études, mon mari pour sa compréhension et sa patience, et mes deux amours, Rayen et Elyes, qui ont quelque peu ralenti le processus, mais qui m'ont donné l'énergie et la motivation de continuer.

Merci à vous tous!

## DÉDICACE

*À mes parents : Rattouba et Stoupha,  
À mes amours : Rayen et Elyes.*

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....	viii
RÉSUMÉ .....	ix
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	4
1.1 La théorie politico contractuelle et la gestion des bénéfices .....	4
1.1.1 Définitions de la gestion des bénéfices .....	6
1.1.2 Les motivations derrière la gestion des bénéfices.....	7
1.1.2.1 Influence des coûts politiques sur la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices .....	9
1.1.2.2 Influence des conventions de financement sur la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices .....	9
1.1.2.3 Influence du système de rémunération du gestionnaire sur sa décision de gérer les bénéfices .....	10
1.2 Le seuil de signification .....	13
1.2.1 Concept de caractère significatif (définition, importance).....	13
1.2.2 Détermination du seuil de signification .....	14
1.2.2.1 Historique et différences entre les pays .....	14
1.2.2.2 Facteurs personnels et situationnels influençant la détermination du seuil de signification de l'auditeur.....	17
1.2.3 Le seuil de signification et la négociation auditeur-client .....	20
1.3 La gestion des bénéfices et le seuil de signification .....	22
1.3.1 L'audit et la gestion des bénéfices .....	22
1.3.2 Le seuil de signification et la gestion des bénéfices .....	25
1.3.3 Autres déterminants de la gestion des bénéfices.....	27
1.3.3.1 Gestion des bénéfices et éthique.....	27
1.3.3.1.1 La théorie de raisonnement moral de Kohlberg (1969).....	28
1.3.3.1.2 Gestion des bénéfices et raisonnement moral.....	30
1.3.3.2 Gestion des bénéfices et risque.....	31

1.4 Conclusion.....	33
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>CADRE CONCEPTUEL.....</b>	<b>34</b>
2.1 Problématique et objectif de recherche.....	34
2.2 Hypothèses de recherche.....	35
2.2.1 Impact de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices .....	35
2.2.2 Impact du niveau de raisonnement moral du gestionnaire sur sa décision de gestion des bénéfices.....	37
2.2.3 Impact du niveau d'aversion au risque du gestionnaire sur sa décision de gestion des bénéfices.....	38
2.3 Cadre conceptuel.....	39
2.3.1 Objectif et question de recherche.....	39
2.3.2 Description et schématisation du cadre conceptuel .....	40
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES .....</b>	<b>43</b>
3.1 Méthodologie .....	43
3.1.1 La collecte des données .....	43
3.1.2 Les variables de recherche : définitions et opérationnalisation .....	45
3.1.2.1 La décision de gestion des bénéfices.....	45
3.1.2.2 La divulgation du seuil de signification de l'auditeur .....	46
3.1.2.3 Le niveau de raisonnement moral du gestionnaire .....	48
3.1.2.4 Le niveau d'aversion au risque du gestionnaire .....	49
3.1.3 Questionnaire démographique .....	50
3.2 Description de l'échantillon .....	51
3.2.1 Population .....	51
3.2.2 Taille de l'échantillon .....	51
3.3 Biais relatifs à la mesure et contrôle de ces biais.....	52
3.4 Conclusion.....	53

CHAPITRE IV	
RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	54
4.1 Analyse des données .....	54
4.1.1 Procédures de transcription et vérification des mesures .....	54
4.1.1.1 Mesure de la variable DÉCIDÉVAL (décision de gestion des bénéfiques).....	54
4.1.1.2 Mesure de la variable CONTEXTE (divulgence du seuil de signification de l'auditeur).....	55
4.1.1.3 Mesure de la variable NIVEAURM (niveau de raisonnement moral du participant).....	55
4.1.1.4 Mesure de la variable NIVEAUAVR (niveau d'aversion au risque du participant).....	57
4.1.1.5 Mesures des variables démographiques.....	57
4.1.2 Traitement des données manquantes.....	58
4.2 Statistiques descriptives et validité des instruments de mesure .....	60
4.2.1 Les variables indépendantes: contexte, niveau de raisonnement moral et niveau d'aversion au risque .....	61
4.2.2 Les variables démographiques : statistiques descriptives et influence sur la variable dépendante .....	62
4.3 Résultats des tests d'hypothèses.....	64
4.3.1 Relation entre la décision de gestion des bénéfiques et la divulgation du seuil de signification de l'auditeur (H1).....	65
4.3.2 Relation entre la décision de gestion des bénéfiques et le niveau de raisonnement moral (H2).....	67
4.3.3 Relation entre la décision de gestion des bénéfiques et le niveau d'aversion au risque (H3) .....	69
4.4 Sommaire des résultats.....	70
4.5 Discussion des résultats.....	71
4.5.1 La gestion des bénéfiques et la divulgation du seuil de signification de l'auditeur.....	71
4.5.2 La gestion des bénéfiques et le niveau de raisonnement moral du gestionnaire.....	73
4.5.3 La gestion des bénéfiques et le niveau d'aversion au risque du gestionnaire .....	74
4.6 Conclusion.....	74

CHAPITRE V	
CONCLUSION, LIMITES ET AVENUES DE RECHERCHE.....	75
5.1 Conclusion .....	75
5.2 Les limites de la recherche.....	78
5.3 Les avenues de recherche.....	79
ANNEXE A: QUESTIONNAIRE	
CONTEXTE 1- ABSENCE DE DIVULGATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION .....	80
ANNEXE B	
CONTEXTE 2- DIVULGATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION .....	100
BIBLIOGRAPHIE.....	102

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page
2.1 Cadre conceptuel représentant l'impact des variables : divulgation du seuil de signification, niveau de raisonnement moral et niveau d'aversion au risque, sur la décision de gestion des bénéfices .....	41

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Cadre conceptuel .....	41
3.1 Mesures opérationnelles des variables de recherche .....	47
4.1 Description des variables de recherche.....	59
4.2 Données manquantes .....	60
4.3 Statistiques descriptives des variables indépendantes .....	62
4.4 Statistiques descriptives et résultats statistiques des variables démographiques.....	64
4.5 Tableau croisé des variables DÉCIDÉVAL et CONTEXTE .....	66
4.6 Comparaison de moyennes de la variable MONTDÉVAL selon le CONTEXTE, et résultat du t-test.....	67
4.7 Tableau croisé des variables DÉCIDÉVAL et NIVEAURM.....	68
4.8 Comparaison de moyennes de la variable MONTDÉVAL selon le NIVEAUAVR, et résultats statistiques .....	70
4.9 Analyse de corrélation des variables MONTDÉVAL et NIVEAUAVR.....	70
4.10 Sommaire des résultats des tests d'hypothèses.....	71

## RÉSUMÉ

La gestion des bénéfices est fréquemment décrite par la littérature comptable comme un comportement discrétionnaire, malhonnête, du gestionnaire qui cherche à servir ses propres intérêts au détriment de ceux des utilisateurs des états financiers des entreprises. Les scandales financiers parvenus suite à des cas extrêmes de manipulations comptables, notamment aux États-Unis, ont ramené et réussi à maintenir le phénomène de gestion des bénéfices sur le devant de la scène canadienne et internationale. Depuis ces scandales, une attention particulière a été, entre autres, portée au sujet du seuil de signification de l'audit. Une question cruciale a été posée : les gestionnaires utilisent-ils ce seuil afin de gérer les bénéfices?

L'objectif principal de la présente recherche est de déterminer l'impact de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la prise de décision du gestionnaire québécois, en matière de gestion des bénéfices. L'hypothèse de recherche principale stipule que la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision du gestionnaire en matière de gestion des bénéfices. Il émerge des recherches antérieures des évidences à l'effet que le raisonnement moral ainsi que certaines qualités personnelles du gestionnaire, tel que son niveau d'aversion au risque, orientent son comportement et influencent son processus décisionnel. Il est donc attendu que les niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque du gestionnaire, influencent son comportement et son processus décisionnel en matière de gestion des bénéfices. La deuxième et la troisième hypothèse de la présente recherche prédisent que les niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque du gestionnaire influencent sa décision de gestion des bénéfices.

La collecte des données a été effectuée, par questionnaire, auprès de 91 étudiants, inscrits au baccalauréat, au certificat ou en maîtrise en sciences comptables à l'UQÀM. Les résultats de la présente recherche indiquent que dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, les gestionnaires gèrent plus les bénéfices. Par contre, dans un contexte d'absence de divulgation de ce seuil, ils en gèrent moins. Ils indiquent, également, que les gestionnaires dont les niveaux de raisonnement moral sont pré-conventionnels ou post-conventionnels, et/ou les niveaux d'aversion au risque sont faibles, gèrent plus les bénéfices en comparaison avec ceux dont les niveaux de raisonnement moral sont conventionnels, et/ou les niveaux d'aversion au risque sont élevés. La principale contribution de la présente recherche est d'avoir permis d'établir une relation entre la divulgation du seuil de signification de l'auditeur et la décision du gestionnaire en matière de gestion des bénéfices.

Mots-clés : gestion des bénéfices, seuil de signification de l'auditeur, gestionnaire, raisonnement moral, aversion au risque

## INTRODUCTION

La littérature comptable s'est attardée longtemps sur la description du phénomène de la gestion des bénéfices (Dye, 1988; Shipper, 1989; Cormier et Magnan, 1996; Healy et Whalen, 1999; Breton et Stolowy, 2003; etc.). Les scandales financiers parvenus suite à des cas extrêmes de manipulations comptables, notamment aux États-Unis, ont ramené et réussi à maintenir le phénomène de gestion des bénéfices sur le devant de la scène canadienne et internationale.

Les recherches précédentes en comptabilité indiquent que les gestionnaires sont, par nature, opportunistes dans la poursuite de leurs intérêts personnels (Jensen et Meckling, 1976). Ils procèdent à la gestion des bénéfices afin de maximiser leurs richesses et leur bien être (Shipper, 1989; Cormier et Magnan, 1996; Healy et Whalen, 1999). Dans le but d'atteindre leurs objectifs, ils essayent de protéger les bénéfices gérés des possibles corrections exigées par l'auditeur (Healy et Wahlen, 1999). La latitude dont les gestionnaires disposent, dans leurs décisions, leur permet de modifier l'information comptable selon leurs besoins, et ce, dans le respect des règles comptables. La fiabilité des états financiers est donc mise en péril par la pratique de gestion des bénéfices (Crête et al, 2004).

Les recherches précédentes en audit ont souvent évoqué l'effet dissuasif de l'audit sur la gestion des bénéfices. Elles concluent que l'audit des états financiers permet de discipliner le comportement discrétionnaire des gestionnaires d'entreprises (Hirst, 1994; Moizer, 1997; Becker et al, 1998; Francis, Maydew et Sparks, 1999; Francis et Krishnan, 1999; Johnson et al, 2002; et Bonkim et al, 2003, etc.). L'audit des états financiers constitue un moyen de détection de la pratique de gestion des bénéfices. Il consiste essentiellement en un processus d'obtention et d'évaluation d'éléments probants portant sur la conformité des états financiers avec des critères reconnus (Crête et al, 2004). L'auditeur doit s'assurer que les états financiers sont exempts d'anomalies importantes. Pour ce, il doit fixer un seuil de signification, lui permettant d'identifier le montant à partir duquel une anomalie est

considérée comme importante. Le concept de seuil de signification permet à l'auditeur de différencier entre les anomalies non ou peu significatives, et les anomalies pouvant nuire à la fiabilité des états financiers.

En se basant sur ces faits, cette étude cherche à déterminer si le gestionnaire utilise le concept de seuil de signification en audit afin de gérer les bénéfices. Elle vise une meilleure compréhension du processus décisionnel du gestionnaire en matière de gestion des bénéfices.

L'objectif principal de la présente recherche consiste à déterminer l'impact de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la prise de décision du gestionnaire québécois en matière de gestion des bénéfices. Bien qu'en pratique, le seuil de signification de l'auditeur n'est pas divulgué, mais estimé approximativement par les gestionnaires d'entreprises, la question de recherche de la présente étude consiste à déterminer le comportement du gestionnaire, en matière de gestion des bénéfices, lorsque le seuil de signification de l'auditeur est divulgué, et non apprécié d'une façon approximative, même si elle est assez précise. Cette question de recherche est importante car elle permet de mieux comprendre le comportement discrétionnaire des gestionnaires d'entreprises, et d'attirer l'attention des professionnels en audit sur l'impact de la connaissance du seuil de signification de l'audit sur la prise de décision en matière de gestion des bénéfices.

Les hypothèses de la présente recherche prédisent que la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence les décisions des gestionnaires en matière de gestion des bénéfices, et que les niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque des gestionnaires influencent également leurs décisions en la matière.

Le devis méthodologique de cette recherche prend la forme d'une mise en situation, accompagnée d'un questionnaire. Il s'agit d'un devis expérimental, avec manipulation d'une variable (connaissance du seuil de signification de l'auditeur). L'échantillon est constitué de quatre vingt et onze étudiants, inscrits au baccalauréat, au certificat, ou en maîtrise en sciences comptables à l'UQÀM. Les étudiants formant l'échantillon jouent le rôle de gestionnaires d'entreprises.

La principale contribution de la présente recherche est d'étudier l'influence de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur les décisions des gestionnaires en matière de gestion des bénéfices. Les résultats de recherche indiquent que les gestionnaires gèrent plus les bénéfices en cas de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, et que les gestionnaires dont les niveaux de raisonnement moral sont pré-conventionnels ou post-conventionnels, et/ou les niveaux d'aversion au risque sont faibles gèrent plus les bénéfices en comparaison avec ceux dont les niveaux de raisonnement moral sont conventionnels, et/ou les niveaux d'aversion au risque sont élevés.

La présente recherche se divise en cinq chapitres. Le premier chapitre propose une revue de la littérature sur le phénomène de gestion des bénéfices, tel qu'étudié dans la littérature comptable positive, le concept de seuil de signification en audit, l'influence de ce concept sur la gestion des bénéfices, et finalement l'influence des niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque du gestionnaire sur sa prise de décision en matière de gestion des bénéfices. Le deuxième chapitre présente l'objectif et les hypothèses de recherche, et développe son cadre conceptuel. Le troisième chapitre, présente les aspects méthodologiques permettant de tester les hypothèses de recherche. Le quatrième chapitre présente et discute les résultats de la présente recherche. Le cinquième chapitre présente les limites, contributions et avenues de recherches futures, et expose la conclusion de la recherche.

## CHAPITRE I

### REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans ce premier chapitre, je vais partir des fondements de la théorie politico contractuelle de la comptabilité pour voir ses implications sur les motivations derrière les choix comptables des gestionnaires d'entreprises, dans un contexte d'audit des états financiers. Dans la première section, je vais définir le phénomène de la gestion des bénéfices, et je vais examiner les motivations derrière ce phénomène. Je vais distinguer entre les motivations liées au marché et les motivations contractuelles. Pour les besoins de cette recherche, je vais me concentrer sur les motivations liées aux contrats de rémunération des gestionnaires. Dans la deuxième et la troisième section, je vais discuter successivement du concept de caractère significatif en audit et de son impact sur le phénomène de gestion des bénéfices.

#### 1.1 La théorie politico contractuelle et la gestion des bénéfices

La théorie économique et financière suppose que les gestionnaires sont rationnels et opportunistes dans la recherche de leurs intérêts personnels. Ces intérêts sont déterminés par les conditions des contrats entre les gestionnaires et l'entreprise, et des contrats entre l'entreprise et d'autres parties prenantes (Cormier et Magnan, 1996). L'entreprise est ainsi considérée comme un ensemble de relations contractuelles entre les différents agents économiques constituant son environnement. Selon Cormier et Magnan (1996), le fait qu'un grand nombre de ces contrats soit fondé sur les bénéfices ou sur d'autres informations financières publiées par l'entreprise, incite les gestionnaires à choisir des pratiques comptables qui leur sont économiquement bénéfiques.

L'étude des facteurs contractuels dans le choix des pratiques comptables est connue sous le nom de théorie positive de la comptabilité, ou de théorie politico contractuelle.

La théorie politico contractuelle de la comptabilité constitue un des deux courants de recherche qui constituent l'ensemble de la théorie positive de la comptabilité. Il s'agit de la recherche portant sur les déterminants contractuels, économiques et politiques des choix comptables faits par les entreprises. Selon Cormier (2002), cette théorie vise à comprendre les raisons pour lesquelles les entreprises utilisent une méthode comptable spécifique, et à prédire les résultats et les comportements face à l'application de différentes pratiques comptables.

Afin d'expliquer le choix des pratiques comptables des gestionnaires, la théorie politico contractuelle de la comptabilité repose sur la théorie de l'agence. La définition classique de la relation d'agence, telle que proposée par Jensen et Meckling (1976, p. 308) est :

We define an agency relationships as a contract under which one or more persons (the principal(s)) engage another person (the agent) to perform some service on their behalf which involves delegating some decision making authority to the agent.<sup>1</sup>

Selon ces auteurs, l'entreprise est constituée de divers agents économiques (dont le gestionnaire) qui cherchent à maximiser leurs propres intérêts. L'objectif d'une relation d'agence est la maximisation de la valeur de l'entreprise. Cet objectif ne coïncide pas forcément avec l'intérêt personnel du gestionnaire, soit la maximisation de sa richesse personnelle. Ce conflit d'intérêt peut ainsi influencer les choix comptables de ce dernier. Toutefois, il faut noter que ces choix comptables, amenant au phénomène connu sous le nom de gestion des bénéfices, sont entrepris en respectant les principes comptables généralement reconnus. Selon Dechow et Skinner (2001), c'est cette caractéristique qui les différencie des pratiques comptables frauduleuses.

---

<sup>1</sup> «Une relation d'agence est un contrat par lequel une (ou plusieurs) personne(s) (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent» (Traduction libre).

Dans ce qui suit, je vais présenter quelques définitions de la pratique de gestion des bénéfices, ainsi que les principales motivations incitant les gestionnaires à exercer cette pratique.

#### 1.1.1 Définitions de la gestion des bénéfices

Plusieurs définitions du phénomène de gestion des bénéfices ont été proposées par la littérature comptable. La définition la plus utilisée est celle de Shipper (1989). Shipper (1989) définit la gestion des bénéfices comme étant une intervention délibérée dans le processus d'information financière, dans le but de s'approprier des gains personnels. Dye (1988) la présente comme étant la conséquence logique d'une situation où les gestionnaires profitent d'une asymétrie d'information vis-à-vis des actionnaires. De leur côté, Healy et Whalen (1999) la présentent comme étant l'utilisation de la discrétion du gestionnaire dans le but d'influencer le résultat diffusé auprès des parties prenantes. Ils avancent que la gestion des bénéfices intervient lorsque les gestionnaires utilisent leur latitude discrétionnaire dans le processus de comptabilité financière et dans la structuration des opérations, et ce, soit pour induire en erreur certaines parties prenantes sur les performances économiques réelles de l'entreprise, soit pour influencer les enjeux contractuels qui reposent sur les résultats comptables.

Pour les besoins de la présente recherche, il me semble que la définition la plus appropriée de la gestion des bénéfices est celle suggérée par Healy et Whalen (1999). Cette définition met en évidence la relation pouvant exister entre le pouvoir discrétionnaire du gestionnaire et la maximisation de sa richesse personnelle. En examinant la littérature antérieure, Breton et Stolowy (2003) ont mis l'accent sur l'absence d'un modèle général sur les manipulations comptables. Ils ont essayé d'élaborer un cadre conceptuel permettant de classer et de présenter les différents aspects des manipulations comptables, à savoir : la gestion des bénéfices, le lissage des bénéfices, le nettoyage des comptes, l'habillage des comptes, et la comptabilité créative. Ils ont regroupé toutes ces formes de manipulations comptables sous un seul titre : la gestion des données comptables. Ils l'ont défini comme étant « l'exploitation de la discrétion laissée aux dirigeants en matière de choix comptables ou de structuration des

opérations, dans le but de générer une modification du risque de transfert de richesse associé à l'entreprise, tel que ce risque est perçu en pratique par le marché. Dans de tels cas, la situation financière et les résultats ne sont pas présentés sincèrement, et cela laisse supposer que le bénéfice publié n'indique pas la capacité à long terme de l'entreprise de générer des bénéfices» (Breton et Stolowy, 2003, p 130).

Afin de mieux comprendre le concept, et pour les besoins de cette recherche, il me paraît intéressant, à ce niveau, de faire la différence entre les différentes formes de manipulations comptables, et de se concentrer sur celles qui peuvent avoir, sur le court terme, un effet direct sur la maximisation de la richesse personnelle du gestionnaire, soient : le lissage, et la gestion des bénéfices.

Alors que la gestion des bénéfices peut se faire soit à la hausse ou à la baisse, en réponse à un contexte particulier (tel que la maximisation de la richesse du gestionnaire), le lissage consiste à présenter les bénéfices sous la forme d'une ligne de croissance stable et continue. Selon Breton et Stolowy (2003), l'objectif du lissage des bénéfices est clair. Il s'agit de produire des bénéfices qui suivent une courbe de croissance régulière. Ainsi, le lissage des bénéfices est supposé se faire sur de longues périodes, alors que la gestion des bénéfices peut couvrir une seule période. La pratique de gestion des bénéfices, peu importe la forme adoptée, constitue une entrave à la notion de l'image fidèle des états financiers de l'entreprise. Selon Levitt (1998), en adoptant une pratique de gestion des bénéfices, le gestionnaire vise à masquer ou à maquiller la performance économique réelle de l'entreprise. La question qui se pose dès lors est : quelles sont les différentes motivations derrière les choix comptables des gestionnaires?

### 1.1.2 Les motivations derrière la gestion des bénéfices

Le phénomène de gestion des bénéfices a été largement étudié par la littérature positive, qui s'est intéressée, essentiellement, à examiner les diverses motivations incitant les gestionnaires à gérer les bénéfices (Healy et Whalen, 1999). Elle a identifié deux types de motivations pouvant être à l'origine des choix des gestionnaires, quant aux différentes

pratiques comptables adoptées. Il s'agit des motivations liées au marché, et des motivations liées aux contrats.

Les motivations liées au marché peuvent être expliquées ainsi : l'utilisation extensive des informations comptables par les investisseurs et les analystes financiers, afin d'évaluer le rendement et le risque des actions d'une entreprise, est susceptible de créer une certaine motivation de gestion des bénéfices chez le gestionnaire. Afin de rassurer les investisseurs et les analystes financiers, le gestionnaire aura tendance à utiliser des pratiques comptables permettant la minimisation de la volatilité perçue du bénéfice. Selon Breton et Stolowy (2003), les entreprises préfèrent divulguer un bénéfice qui concorde avec les prévisions des analystes et les attentes des investisseurs. Pour ce, les gestionnaires gèrent les bénéfices dans le but de les aligner avec le niveau prévu par les analystes financiers. Breton et Stolowy (2003) ont conclu que l'intention d'influencer la perception du risque de l'entreprise chez les utilisateurs de l'information comptable, dont notamment les investisseurs et les analystes financiers, constitue une motivation à gérer les bénéfices.

Quant aux motivations contractuelles, il s'agit essentiellement de trois catégories de contrats qui peuvent être déterminants du choix des pratiques comptables des gestionnaires (Watts et Zimmerman, 1986). L'étude des facteurs contractuels dans les choix des pratiques comptables est connue sous le nom de la théorie politico contractuelle. Selon Watts et Zimmerman (1986), les pères fondateurs de cette théorie, il s'agit du contrat politique, du contrat de dettes, et du contrat de rémunération du gestionnaire. Autrement dit, les gestionnaires se servent de la gestion des bénéfices afin d'atteindre l'un de ces trois objectifs : la minimisation des coûts politiques, la minimisation des frais de financement de l'entreprise, et la maximisation de la richesse et du bien-être du gestionnaire (Cormier et Magnan, 1996).

Dans ce qui suit, je vais analyser, brièvement, l'influence de ces trois sources de motivation sur la décision du gestionnaire en matière de gestion des bénéfices. Pour les besoins de cette recherche, je vais mettre l'emphase, essentiellement, sur l'influence du système de rémunération du gestionnaire sur sa prise de décision en la matière.

### 1.1.2.1 Influence des coûts politiques sur la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices

Selon Kelly (1983), l'hypothèse des coûts politiques réfère aux relations de l'entreprise avec les pouvoirs publics et, notamment, les organismes de normalisation comptable. Selon cette auteure, étant donné que les pouvoirs publics ont un souci d'équité entre les différents secteurs de l'économie, alors ils peuvent faire des pressions sur les entreprises afin de limiter les situations de monopoles et d'oligopoles. Ainsi, de telles entreprises peuvent se voir s'imposer des transferts de richesse vers d'autres agents économiques. Confrontés au risque de supporter de tels coûts politiques, les gestionnaires de ces entreprises adopteront des politiques comptables permettant d'atténuer ce risque, et choisiront, probablement, des méthodes comptables pouvant avoir un effet négatif sur les bénéfices.

L'hypothèse des coûts politiques a été également étudiée dans d'autres contextes. Jones (1991) a démontré que les entreprises qui veulent limiter la concurrence étrangère, ont recours à une gestion des bénéfices à la baisse. De même, Cormier, Magnan et Nadeau (1999) ont démontré que, durant la période où il n'existe pas de contexte propice, les gestionnaires ne s'engagent pas dans une stratégie de gestion des bénéfices. Par contre, durant une année d'enquête pour anti-dumping, les gestionnaires d'entreprises portant plainte et souhaitant obtenir une décision favorable de la part du tribunal, gèrent leurs bénéfices à la baisse.

### 1.1.2.2 Influence des conventions de financement sur la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices

L'objectif de se conformer aux conventions contenues dans les contrats de dettes des entreprises constitue, pour les gestionnaires, une autre motivation à gérer les bénéfices. Les contrats de dettes contiennent, généralement, des clauses restrictives à titre de garantie pour les institutions financières. Ces clauses prennent souvent la forme de contraintes, mesurées par des données comptables. L'entreprise doit généralement maintenir certains ratios à des niveaux au dessous desquels il y aura renégociation des conditions de la dette. Le

gestionnaire pourra donc agir sur certains éléments comptables afin de maintenir les ratios à l'intérieur des limites convenues.

Sweeney (1994) a constaté que les gestionnaires, afin d'éviter toute éventuelle violation des contrats de dettes, adoptent des choix comptables permettant l'augmentation des bénéfices de l'entreprise. De leur part, Defond et Jiambalvo (1994) ont constaté que, pour l'année précédant celle durant laquelle l'entreprise risque de violer les clauses restrictives de ses contrats de dettes, le gestionnaire a tendance à gérer les bénéfices à la hausse. En revanche, DeAngelo et al (1994) ont trouvé que la gestion des bénéfices se fait à la baisse dans le cas des entreprises ayant de grandes difficultés financières. Ils suggèrent que ce comportement vise la renégociation de meilleures conditions d'emprunt.

#### 1.1.2.3 Influence du système de rémunération du gestionnaire sur sa décision de gérer les bénéfices

La rémunération des gestionnaires d'entreprises a toujours suscité de nombreux débats. L'une des raisons c'est qu'elle constitue une variable complexe, composée d'une part d'un salaire de base, et d'autre part d'un ensemble d'incitatifs à court et à long terme. En réalité, ce sont ces incitatifs qui constituent la partie ayant la plus grande valeur dans l'enveloppe de rémunération globale des gestionnaires. Il s'agit des primes versées aux gestionnaires pour l'atteinte de certains objectifs de performance financière de l'entreprise. Ces objectifs sont souvent mesurés par des données comptables. Lorsque les objectifs sont atteints, les primes sont versées en espèces ou sous forme d'actions, généralement, sur une base annuelle. Dechow et Skinner (2001) avancent que les gestionnaires sont incités à tirer profit des opportunités fournies par le cadre réglementaire comptable, dans le but de s'attirer les faveurs des actionnaires et négocier un salaire plus élevé, ou de se voir attribuer des primes et des avantages plus importants. Cette idée est centrale dans la théorie politico contractuelle de la comptabilité. Selon Watts et Zimmerman (1978), les politiques de rémunération des gestionnaires, qu'elles soient basées sur des primes ou sur la distribution d'options d'achat d'actions, affectent leur richesse personnelle. C'est pour cette raison que les gestionnaires

tendent souvent de maximiser leur richesse, à travers l'exercice d'une marge de manœuvre dans leurs choix comptables.

La littérature positive n'a examiné les contrats de rémunération des gestionnaires que dans le cadre des rémunérations reliées aux résultats comptables. Watts et Zimmerman (1978) avancent que les gestionnaires dont la rémunération s'appuie sur un régime de primes à court terme, gèrent les bénéfices en optant pour des méthodes comptables ayant un effet positif sur le bénéfice (base de calcul des primes).

Healy (1985) a cherché à démontrer que les gestionnaires essayent de profiter de la marge de manœuvre accordée par les *accruals* discrétionnaires, pour gérer les bénéfices à leur avantage. Selon Cormier et Magnan (1996), les *accruals* englobent tous les ajustements permettant à l'entreprise de passer d'une méthode de comptabilité de caisse à une méthode de comptabilité d'exercice, qu'il s'agisse de répartitions, de provisions, ou de modifications de méthodes comptables. Les résultats de l'étude de Healy (1985) indiquent que lorsqu'on anticipe que les bénéfices futurs vont se situer entre les limites maximale et minimale, prévues par la politique de rémunération, les gestionnaires exercent des choix comptables qui augmentent le bénéfice. Toutefois, lorsqu'on anticipe que les bénéfices futurs vont se situer au dessus (au dessous) de la limite maximale (minimale), les gestionnaires ont tendance à lisser les bénéfices à des exercices futurs, dans le but de se doter d'une marge de manœuvre leur permettant de maximiser leurs primes futures.

D'autres recherches, notamment celles de Holthausen et al (1995) et Guidry et al (1999), ont supporté les résultats de la recherche de Healy (1985). Holthausen et al (1995) ont trouvé que les gestionnaires d'entreprises qui atteignent la limite maximale ont tendance à reporter les *accruals* plutôt que différer les bénéfices. Toutefois, contrairement à Healy (1985), les auteurs ont constaté que lorsque le bénéfice est au dessous du minimum nécessaire pour recevoir une prime, les gestionnaires ne gèrent pas les bénéfices à la baisse. Quant à l'étude de Guidry et al (1999), les auteurs ont constaté, en examinant l'influence d'une politique de rémunération sur les comportements des gestionnaires d'entreprises multinationales, que lorsque le bénéfice n'atteint pas la limite minimale prévue dans leur contrat de participation au résultat, ou lorsque la limite maximale est atteinte, les gestionnaires ont tendance à différer les bénéfices.

Merchant (1990) suggère qu'en cas de forte incertitude de l'environnement, les gestionnaires dont le rendement est évalué selon des mesures comptables, ont tendance à manipuler les résultats (transférer des revenus ou des charges d'une période à l'autre ou bien même réduire certaines dépenses discrétionnaires). D'une façon générale, il s'agit d'améliorer le résultat à court terme au détriment de l'intérêt à plus long terme. Selon Merchant (1990), les gestionnaires ont recours à cette pratique parce qu'ils peuvent facilement se livrer à ces manipulations sans être détectés.

De sa part, Liang (2004) suggère que les contrats de rémunération qui prévoient des primes de rendement et qui permettent l'octroi d'options d'achat d'actions, peuvent inciter les gestionnaires à gérer les bénéfices. Selon lui, les gestionnaires, à qui on offre un programme de primes de rendement, sont incités à déplacer les bénéfices vers la période où ils sont supposés leur rapporter une prime supérieure. Dans le cas d'un programme d'options d'achat d'actions, les gestionnaires sont enclins à manipuler les résultats comptables dans le but d'influencer le cours des actions et d'augmenter leurs options de manière à maximiser leurs revenus personnels.

En guise de conclusion, je peux constater que la littérature comptable indique que des politiques de rémunération basées sur des primes, incitent souvent les gestionnaires d'entreprises à exercer des choix comptables discrétionnaires, leur permettant de maximiser leurs gains personnels. Afin d'atteindre leurs objectifs et de se protéger contre les possibles corrections exigées par l'auditeur, les gestionnaires ont intérêt à ce que ce dernier ne détecte pas leurs pratiques de gestion des bénéfices. La détection de l'auditeur des anomalies contenues dans les états financiers, constitue ainsi un risque pour le gestionnaire et un défi pour l'auditeur.

## 1.2 Le seuil de signification

### 1.2.1 Concept de caractère significatif (définition, importance)

Les normes professionnelles définissent le concept de caractère significatif et valorisent l'utilisation de ce concept dans toute mission d'audit financier. Selon les normes canadiennes d'audit (NCA-200)<sup>2</sup>, le principal objectif de l'audit des états financiers est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément au référentiel d'information financière applicable. Un audit réalisé conformément aux NCA et aux règles de déontologie pertinentes, permet à l'auditeur de se former une telle opinion (NCA 200.A1)<sup>2</sup>.

Afin de bien accomplir sa mission d'audit, l'auditeur doit chercher à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs (NCA 320.5)<sup>2</sup>. Cela ne veut pas dire que l'auditeur est obligé de passer en revue toutes les opérations effectuées par l'entreprise auditée. Toutefois, cela veut dire que l'auditeur doit recueillir suffisamment d'éléments probants pour arriver à un niveau élevé d'assurance de l'absence d'anomalies significatives pouvant induire en erreur les utilisateurs des états financiers. Le caractère significatif est donc le seuil maximal d'anomalies que l'information présentée dans les états financiers peut contenir, et ce, sans que les décisions des utilisateurs n'en soient influencées. Selon le paragraphe 14 du chapitre 1000 du Manuel de CPA Canada-Comptabilité, «l'expression «importance relative» est utilisée pour décrire le caractère significatif, pour les décideurs, des informations contenues dans les états financiers. Un élément d'information ou un ensemble d'éléments d'information est important s'il est vraisemblable que son omission ou son inexactitude aurait comme conséquence d'influencer ou de modifier une décision. L'appréciation de l'importance relative est une question de jugement professionnel dans chaque cas d'espèces » (Manuel de CPA Canada-Comptabilité, 2011).

Dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers audités ne comportent pas d'anomalies qui faussent de manière importante les états financiers, pris dans leur

---

<sup>2</sup> Manuel de CPA Canada- Certification

ensemble, l'auditeur est tenu de calculer un seuil de signification. Ce seuil permet à l'auditeur de planifier l'étendue de ses travaux, et d'évaluer la fidélité de la présentation de l'information financière.

### 1.2.2 Détermination du seuil de signification

Étant donné l'importance du concept de caractère significatif en audit, une préoccupation accrue lui a été accordée durant plusieurs décennies. La question cruciale était de savoir s'il est nécessaire d'encadrer le calcul du seuil de signification par une norme, ou de le laisser à l'exercice du jugement professionnel de l'auditeur.

#### 1.2.2.1 Historique et différences entre les pays

Au Canada, CPA Canada n'a pas émis une norme pouvant couvrir toutes les situations possibles de prise de décision en matière de détermination du seuil de signification. Le calcul de ce seuil est laissé au jugement de l'auditeur. Selon les normalisateurs canadiens, se baser uniquement sur des facteurs quantitatifs dans l'appréciation du seuil de signification permet d'ignorer la présence de certains facteurs qualitatifs pouvant transformer un élément quantitativement non important en un élément important aux yeux des investisseurs. L'ancien chapitre 5142 révisé, du Manuel de l'ICCA- Certification, a défini le seuil de signification (seuil d'importance relative) ainsi: « l'importance relative ne représente pas une ligne de démarcation nette par rapport à laquelle un dollar de plus ou de moins fait la différence entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Il s'agit plutôt d'une zone d'incertitude, entre ce qui, fort probablement, est important et ce qui, fort probablement, ne l'est pas. Des facteurs tant qualitatifs que quantitatifs entrent en jeu dans la détermination de l'importance relative. En raison de l'interaction de ces facteurs, il peut s'avérer que des inexactitudes de montants relativement peu élevés auront une incidence importante sur le états financiers».

Selon le texte de l'ancienne Note d'Orientation en Vérification 41 (NOV-41), Cela veut dire que toute décision quant au seuil de signification est une affaire de jugement professionnel de

l'auditeur. L'exercice du jugement professionnel se fait, en premier lieu, au niveau de l'appréciation quantitative du seuil de signification. L'auditeur doit donc appliquer un seuil numérique exprimé en argent, comme étape initiale de l'appréciation de son seuil de signification. Par la suite, il doit procéder à l'examen des facteurs qualitatifs pouvant avoir une incidence sur son appréciation du caractère significatif des anomalies relevées.

Aux États-Unis, le *Financial Accounting Standard Board* (F.A.S.B) avait pris la décision, en 1978, d'examiner davantage le concept de caractère significatif en audit. Cinq ans plus tard, il a souligné, en publiant le *Statement on Auditing Standards-47* (SAS-47), que la détermination de ce seuil nécessite la prise en considération de facteurs tant quantitatifs que qualitatifs. Suite à cette décision, l'intérêt porté par les chercheurs au sujet de la détermination du seuil de signification a été intensifié. Toutefois, l'importance allouée au volet qualitatif de l'appréciation du seuil de signification n'a pris de l'ampleur que suite au discours de l'ancien président du *Securities Exchange commission* (SEC) en 1998. Dans son discours, Arthur Levitt, a évoqué principalement les inconvénients d'une appréciation purement quantitative du seuil de signification sur la fidélité des états financiers des entreprises. Il a précisé que le seuil de signification ne peut pas constituer un taux précis de 3 ou 5%. Il nécessite, plutôt, la prise en considération d'une panoplie de facteurs importants, qui peuvent influencer la décision de l'utilisateur des états financiers. Parmi ces facteurs, il a mis l'accent essentiellement sur le risque de gestion des bénéfices.

Motivés par l'augmentation du nombre d'entreprises qui profitent du concept de caractère significatif pour gérer les bénéfices, les normalisateurs américains ont publié de nouvelles normes. Il s'agit essentiellement du *Staff Accounting Bulletin-99* (SAB- 99), publié par la SEC, en 1999, et du SAS-107, publié par le FASB, en 2006. Ces normes tentaient de diminuer la complexité du processus de calcul du seuil de signification. Elles fournissaient certaines directives et informations sur le traitement de certains facteurs qualitatifs concernant la nature, le délai et/ou l'effet d'une anomalie, ayant le pouvoir de rendre cette anomalie importante alors qu'elle ne le serait pas quantitativement.

Les changements adoptés par les normalisateurs américains en matière de détermination du seuil de signification, ont amené le normalisateur d'audit international, l'IAASB (*International Auditing and Assurance Standards Board*) à réviser, en 2008, la norme

internationale d'audit 320 (ISA-320) et à émettre la nouvelle norme ISA-450. Ces changements ont également poussé les normalisateurs canadiens à clarifier davantage le concept de caractère significatif. C'est ainsi que le Manuel de CPA Canada-Certification comprend aujourd'hui, les deux normes : NCA-320 (intitulée : caractère significatif dans la planification et la réalisation d'un audit) et NCA-450 (intitulée : évaluation des anomalies détectées au cours de l'audit). Ces deux normes viennent donc remplacer le chapitre 5142 et la NOV-41.

Les nouvelles normes canadiennes indiquent que la détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel de l'auditeur. Elle est influencée par sa perception des besoins d'information financière des utilisateurs des états financiers. Un seuil de signification déterminé lors de la planification de l'audit, ne constitue pas nécessairement un montant en dessous duquel les anomalies non corrigées seraient toujours considérées comme non significatives, individuellement ou collectivement. Les circonstances entourant certaines anomalies peuvent amener l'auditeur à les considérer comme significatives, même s'il s'agit de montants inférieurs au seuil de signification. Selon les exigences de ces normes, l'auditeur est tenu, également, de déterminer un seuil de signification pour les travaux, lors de la planification de son audit. Il s'agit d'un ou des montants que l'auditeur établit en dessous du seuil de signification, pour les états financiers pris dans leur ensemble, afin de ramener à un niveau suffisamment faible la probabilité que le total des anomalies non corrigées et non détectées excède le seuil de signification pour les états financiers pris dans leur ensemble. Ainsi, à mesure que progresse l'audit, l'auditeur qui prend connaissance d'informations qui l'auraient amené à déterminer initialement un seuil de signification différent, peut décider de revoir à la baisse le seuil de signification, déterminé initialement pour les états financiers pris dans leur ensemble. Il peut aussi, s'il est nécessaire, décider de revoir le seuil de signification pour les travaux.

De ce qui précède, je peux constater une certaine convergence entre les normes d'audit internationales, canadiennes et américaines, au sujet de la détermination du seuil de signification de l'auditeur. Le souci de ces normalisateurs, émanant du danger provenant de l'appréciation purement quantitative du seuil de signification de l'auditeur, les a poussé à

s'adapter internationalement, et à adopter des normes valorisant l'importance du volet qualitatif dans le processus de détermination du seuil de signification de l'auditeur.

#### 1.2.2.2 Facteurs personnels et situationnels influençant la détermination du seuil de signification de l'auditeur

Les premières normes d'audit, en matière de seuil de signification, étaient un peu timides. Elles ne présentaient pas des méthodes de calcul précis de ce seuil. Elles renvoyaient ce calcul au jugement professionnel de l'auditeur. L'absence de directives précises concernant le jugement de l'auditeur de son seuil de signification, a incité et poussé les recherches sur le sujet.

Au départ, les chercheurs canadiens et américains se sont intéressés à étudier la nécessité d'encadrer le concept de caractère significatif par une norme, ou de le laisser à l'exercice du jugement professionnel de l'auditeur. Étant donné que chaque mission d'audit est effectuée dans un environnement qui lui est propre, certains de ces chercheurs (exemples : Mitchell, 1972; Thomas et al, 1979; Elliott, 1983) ont conclu qu'aucun cadre de calcul ne peut couvrir toutes les situations possibles. L'appréciation du seuil de signification doit être laissée au jugement professionnel de l'auditeur. D'autres, ont plutôt essayé de comprendre les déterminants du jugement de l'auditeur (Hofstedt et Hughes, 1977; Messier, 1983; Waters et al, 1997; Chewing et al, 1998). Ils ont essayé de déterminer les facteurs influençant, le plus, le jugement de l'auditeur. Leurs résultats révèlent la dominance de certains facteurs quantitatifs, tel que le bénéfice net de l'entreprise. Une limite de cet aspect de la recherche, consiste dans le fait que la plupart de ces chercheurs ont négligé les facteurs qualitatifs pouvant influencer la décision de l'auditeur. Ils se sont plutôt concentrés sur l'étude de la détermination des seuils quantitatifs, au dessus desquels une anomalie est considérée comme importante.

Les premières recherches, ayant constaté l'importance du volet qualitatif de l'appréciation du seuil de signification de l'auditeur, n'ont révélé qu'une partie minime de l'influence de certains facteurs qualitatifs sur la détermination de l'auditeur de son seuil de signification (Holstrum et Messier, 1982; Jennings et al, 1987 et Carpenter et al, 1994). Les recherches

ultérieures ont réussi à démontrer l'importance de cette influence. En effet, l'étude de cette influence a été accélérée vers le début des années 2000, après la publication du SAB-99 (*Securities Exchange commission, SEC* 1999). Fang et Jacobs (2000) trouvent qu'en publiant le SAB 99, la SEC voulait attirer l'attention sur le fait qu'une appréciation purement quantitative du seuil de signification, peut constituer un moyen de gestion des bénéfices. Selon ces auteurs, l'objectif du SAB 99 est d'inciter les auditeurs à pousser leurs analyses qualitatives, durant leur processus de détermination de leurs seuils de signification. Il s'agit de souligner l'importance d'examiner non seulement le montant de l'anomalie, mais, ce qui est plus important, d'examiner sa nature et les circonstances dans lesquelles se fait le jugement de l'auditeur.

Suite à ce qui s'est passé dans le monde des affaires concernant les cas de fraude à l'aide de manipulations comptables, l'intérêt des chercheurs a été redirigé de nouveau vers l'étude des facteurs qualitatifs pouvant influencer le jugement de l'auditeur. Selon Popa et al (2010), il s'agit de facteurs tels que les caractéristiques de l'entreprise auditée (sa taille, son secteur d'activité, sa situation financière, les choix comptables de ses dirigeants, etc.), les caractéristiques de la firme d'audit (sa taille, la durée de son mandat, etc.), et les caractéristiques personnelles de l'auditeur (son expérience, sa compétence, son degré de prudence, etc.).

Acito et al (2009) suggèrent que le jugement de l'auditeur, en matière de seuil de signification, ne doit pas se baser uniquement sur des considérations purement quantitatives. Il doit tenir compte tant des considérations qualitatives que quantitatives.

Iskandar et Iselin (2000) ont constaté que le secteur d'activité de l'entreprise et l'expérience de l'auditeur dans un secteur bien déterminé, influencent amplement sa détermination de son seuil de signification. Ils ont démontré que l'auditeur dont le client œuvre dans un secteur à risque élevé, tel que le secteur financier, devient plus conservateur lors de son appréciation de son seuil de signification.

Blokdijk et al (2003) suggèrent que le seuil de signification est, au départ, un taux fixe qui varie selon différents aspects qualitatifs des états financiers de l'entreprise. Selon ces auteurs, un modèle empirique du caractère significatif d'une anomalie doit inclure, comme proxy de

facteurs qualitatifs, un certain nombre de caractéristiques ayant une influence sur l'appréciation du seuil de signification. Il s'agit de certaines caractéristiques telles que, la taille de l'entreprise, l'expérience de l'auditeur, et le risque d'échec de la mission d'audit. D'autres chercheurs ont fait les mêmes constations. Les résultats de la recherche de Patterson et Smith (2003) démontrent que l'auditeur, qui risque l'échec de sa mission d'audit, adopte une attitude plus prudente dans sa détermination de son seuil de signification. Par contre, l'auditeur confronté à une probabilité d'échec relativement faible, aura tendance à vérifier les informations moins prudemment, et ce, en fixant un seuil de signification plus élevé.

En étudiant le sujet selon l'appartenance ou non de l'auditeur à l'un des grands cabinets d'audit, Kim et al (2003) constatent que les auditeurs appartenant à des grands cabinets se différencient de ceux appartenant à des plus petits. Ils tolèrent moins les manipulations visant la gestion des bénéfiques, et adoptent une attitude prudente vis-à-vis des choix comptables adoptés par leurs clients. Une telle attitude influence leurs jugements de leurs seuils de signification. Les mêmes résultats ont été constatés par Desai et al (2006) et Keune et Johnstone (2012). Selon ces auteurs, les auditeurs appartenant à des grands cabinets d'audit, tolèrent moins les manipulations comptables. Ils ont tendance à baisser leurs seuils de signification, afin de protéger leur réputation et réduire le risque d'échec de leur mission d'audit. D'autres chercheurs ont plutôt attribué l'attitude prudente de l'auditeur, vis-à-vis des choix comptables de son client, à d'autres raisons, telles que le risque de poursuite judiciaire (Cho et al, 2003). Selon ces chercheurs, les auditeurs ont tendance à baisser leurs seuils de signification afin d'éviter tout risque de poursuite judiciaire.

Dezoort et al (2006) trouvent que les auditeurs sont souvent trop sensibles aux pressions provenant de leur obligation de publier leurs rapports, d'expliquer leurs jugements et de se justifier, le cas échéant. Ils constatent que les auditeurs confrontés à de telles pressions, sont plus conservateurs durant leur détermination de leurs seuils de signification.

Delcorte et al (2010) ont revu la littérature qui s'est attardée sur le sujet. Ils ont conclu que le risque de gestion des bénéfiques constitue le facteur le plus étudié par les chercheurs, et le plus influant sur le jugement de l'auditeur lors de sa détermination de son seuil de signification.

De ce qui précède, je peux déduire que les facteurs pouvant influencer le jugement de l'auditeur de son seuil de signification, sont nombreux. Ils peuvent être personnels ou situationnels. La détermination du seuil de signification constitue une étape préliminaire à celle de détection des anomalies significatives au niveau des états financiers. La capacité de l'auditeur à détecter le caractère significatif d'une anomalie est déterminante pour la réussite d'une mission d'audit. La correction des anomalies, jugées significatives par l'auditeur, constitue ainsi la clé de réussite de toute mission d'audit financier. L'auditeur doit donc veiller à ce que la direction corrige toutes les anomalies significatives au niveau des états financiers de l'entreprise.

### 1.2.3 Le seuil de signification et la négociation auditeur-client

Selon la NCA-320<sup>3</sup>, l'auditeur applique le concept de caractère significatif aux fins tant de la planification que de la réalisation de l'audit, aux fins de l'évaluation de l'incidence des anomalies détectées sur l'audit et de l'incidence des anomalies non corrigées, le cas échéant, sur les états financiers, et aux fins de la formation de l'opinion qu'il exprime dans son rapport. Selon Johnson et al (2002), la capacité de l'audit à réduire les anomalies au niveau des états financiers, est généralement considérée comme une fonction qui dépend de deux variables, soient : la compétence de l'auditeur (sa capacité à déceler les anomalies), et son comportement de communication (qui lui assure la correction des anomalies décelées). L'auditeur doit donc déterminer son seuil de signification afin d'identifier les anomalies qui peuvent nuire à la fidélité des états financiers, et faire le cumul de ces anomalies, à l'exclusion de celles qui sont manifestement négligeables. Par la suite, il doit vérifier si ce cumul avoisine ou excède son seuil de signification. Si c'est le cas, il doit prendre les mesures nécessaires pour les corriger, ou émettre une opinion d'audit modifiée (NCA-450)<sup>4</sup>. Il doit communiquer, en temps opportun, à la direction toutes les anomalies dont il a fait le cumul au cours de l'audit, et ce, en lui demandant de les corriger. La direction va accepter ou refuser les corrections demandées par l'auditeur. En cas de refus, elle va entamer un processus de négociation dans le but de convaincre l'auditeur de la validité de ses choix

---

<sup>3</sup> Manuel de CPA Canada- Certification

<sup>4</sup> Manuel de CPA Canada- Certification

comptables (Gibbins et al, 2001). L'auditeur, doit donc évaluer les anomalies non corrigées afin de déterminer si elles sont significatives, individuellement ou collectivement.

Les recherches en la matière ont tenté d'étudier le comportement des différentes parties (auditeurs et gestionnaires), face à un contexte nécessitant des ajustements au niveau des états financiers, suite à la détection par l'auditeur d'anomalies significatives. Les résultats de l'étude de Desai et al (2006) démontrent que les gestionnaires des entreprises, qui annoncent des ajustements de bénéfices, entament souvent un processus de négociation avec l'auditeur, afin de ne pas subir des pénalités sévères pouvant toucher leur réputation, leur emploi, leur pouvoir et leur richesse, etc.

Sanchez et al (2007) avancent que l'auditeur et son client manifestent, souvent, des divergences au niveau de leurs motivations quant à la correction des anomalies significatives, notamment celles qui influencent le bénéfice de l'entreprise. L'auditeur est généralement conservateur. Il tolère moins toute anomalie pouvant influencer le bénéfice. Cependant, la direction préfère, généralement, ne pas faire d'ajustements, au niveau des bénéfices. Le processus de négociation auditeur-client fournit ainsi une opportunité de discussion entre les deux parties. La réussite de cette discussion dépend souvent de la stratégie de négociation adoptée pendant le processus de correction des anomalies significatives, constatées au niveau des états financiers. Les résultats de l'étude de Sanchez et al (2007) démontrent qu'une stratégie basée sur la réciprocité, influence la volonté du client à faire les corrections nécessaires. Elle facilite les échanges auditeur-client, engendre la satisfaction de ce dernier, et améliore sa coopération.

De leur part, Acito et al (2009) ont mené une étude dans un contexte nécessitant des ajustements au niveau des états financiers d'entreprises américaines. Ils ont examiné les choix des gestionnaires de ces entreprises quant aux méthodes de correction adoptées. Les auteurs avancent que la réforme des normes américaines qui a touché le concept de caractère significatif (SAB-99), a poussé l'auditeur à bien apprécier les facteurs qualitatifs permettant de déterminer l'importance d'une anomalie, indépendamment de son montant, et à veiller à ce que les gestionnaires corrigent les anomalies détectées. Pour ce, ils ont examiné les choix des gestionnaires de ces entreprises, quant à la méthode de correction adoptée. Ils ont constaté que leurs choix sont influencés par leurs processus de négociation avec l'auditeur.

Griffin (2014) trouve que les auditeurs ont tendance à exiger plus de corrections au niveau des états financiers, lorsque leurs clients ne fournissent pas assez d'informations supplémentaires. Par contre, ils deviennent plus tolérants et exigent moins de corrections, lorsque leurs clients fournissent des informations supplémentaires dans les notes explicatives.

D'autres chercheurs se sont plutôt intéressés à étudier la position des comités d'audit face à une situation de conflit auditeur-client (exemples : Dezoort et al. 2003a, 2003b et 2008). Les résultats de ces recherches indiquent que, depuis la publication de la loi de Sarbanes-Oxley en 2002, les membres des comités d'audit n'ont cessé de soutenir les ajustements proposés par l'auditeur externe. La prise en considération de l'auditeur des facteurs qualitatifs, lors de sa détermination de son seuil de signification, renforce ainsi la confiance des comités d'audit en sa faveur.

### 1.3 La gestion des bénéfices et le seuil de signification

Dans ce qui suit, et pour les besoins de cette recherche, je vais présenter la nature de la relation entre le concept de caractère significatif en audit et le concept de gestion des bénéfices. Dans un premier temps, je vais parler de l'effet dissuasif de l'audit sur la pratique de gestion des bénéfices. Par la suite, je vais m'attarder sur la connaissance du gestionnaire du seuil de signification de l'auditeur, en tant que déterminant de sa décision en matière de gestion des bénéfices. Finalement, je vais parler d'autres déterminants de cette pratique. Il s'agit du niveau de raisonnement moral du gestionnaire, et de son niveau d'aversion au risque.

#### 1.3.1 L'audit et la gestion des bénéfices

L'idée selon laquelle les gestionnaires manipulent les données comptables afin d'influencer les décisions des utilisateurs internes ou externes des états financiers, est centrale dans un grand nombre de recherches en comptabilité. En effet, c'est l'existence d'une asymétrie d'information et de facteurs de motivation conflictuels entre les deux parties qui font en sorte

que les gestionnaires ont recours à de telles pratiques. L'audit des états financiers contribue à réduire l'incidence de ces conflits, en améliorant la crédibilité des informations communiquées par les gestionnaires. L'amélioration de ces informations se fait moyennant la réduction des anomalies jugées importantes, par l'auditeur, au niveau des états financiers de l'entreprise. Ce qui permet l'augmentation du niveau de confiance que les états financiers inspirent à leurs utilisateurs (NCA 200.3)<sup>5</sup>.

Nombreux sont les chercheurs qui ont étudié l'effet dissuasif de l'audit sur la gestion des bénéfices, et ce, à travers l'étude de l'effet disciplinaire de l'audit sur le comportement discrétionnaire des gestionnaires (Hirst, 1994; Moizer, 1997; Becker et al, 1998; Francis, Maydew et Sparks, 1999; Francis et Krishnan, 1999; Johnson et al, 2002; et Bonkim et al, 2003, Ghosh et al, 2010, etc.). La plupart de ces chercheurs ont mis l'emphase, essentiellement, sur l'impact des qualités personnelles de l'auditeur sur sa capacité de déceler les anomalies importantes au niveau des états financiers de l'entreprise. Leurs résultats démontrent que l'intervention de l'auditeur permet de discipliner le comportement discrétionnaire des gestionnaires (exemples : Hirst, 1994; Moizer, 1997). D'autres, ont plutôt mis l'emphase sur l'impact de l'appartenance de l'auditeur à un des plus grands cabinets d'audit sur son pouvoir de détection des anomalies significatives au niveau des états financiers. Leurs résultats démontrent que les grands cabinets d'audit sont plus conservateurs dans leurs opinions, et sont plus capables de détecter les pratiques comptables discrétionnaires (Becker et al, 1998; Francis, Maydew et Sparks, 1999; Francis et Krishnan, 1999; Johnson et al, 2002; Bonkim et al, 2003).

Hirst (1994) considère que le degré de prudence de l'auditeur constitue un facteur déterminant et influant sur le processus de détection des anomalies significatives au niveau des états financiers de l'entreprise auditée. Afin de déterminer si les auditeurs sont capables de détecter certaines motivations pouvant inciter les gestionnaires à gérer les bénéfices, l'auteur a mené deux expériences. La première dans un contexte de réduction des bénéfices, et la deuxième dans un contexte d'augmentation des primes des gestionnaires. Conformément à ses prévisions, il a constaté que les auditeurs sont sensibles à ces deux sources probables de motivation des gestionnaires. Par conséquent, ils deviennent plus prudents dans leurs

---

<sup>5</sup> Manuel de CPA Canada- Certification

jugements de leurs seuils de signification. Hirst (1994) a donc conclu que, généralement, l'auditeur est capable de détecter les anomalies importantes au niveau des états financiers. Par conséquent, sa présence peut avoir une influence sur le comportement discrétionnaire des gestionnaires.

Francis et Krishnan (1999) ont étudié le sujet différemment. Ils ont essayé de déterminer s'il existe des différences dans la prudence exercée par les auditeurs durant leurs missions d'audit, selon qu'ils appartiennent ou non à un des plus grands cabinets d'audit. Leurs résultats révèlent que les auditeurs qui appartiennent à l'un de ces cabinets, sont reconnus comme étant les plus prudents dans l'exercice de leur fonction. Par conséquent, ils sont les plus capables de détecter tout risque de manipulation ou de fraude comptable. Les auteurs ont conclu que le niveau de prudence de l'auditeur influence amplement sa capacité à déceler le comportement discrétionnaire des gestionnaires.

D'autres chercheurs ont plutôt mis l'accent sur une autre qualité personnelle de l'auditeur, soit sa compétence. Moizer (1997) définit la compétence de l'auditeur comme étant sa capacité à détecter et à révéler toute irrégularité dans les états financiers. Elle est généralement appréhendée par la réputation du cabinet. Becker et al (1998) ont procédé à l'examen de l'impact de la compétence de l'auditeur sur sa capacité de détecter toute tentative de gestion des bénéfices. Ils ont constaté que les auditeurs des six grands cabinets d'audit à l'échelle internationale, font plus efficacement obstacle à la gestion des bénéfices. Ceci est dû à la qualité supérieure d'audit dont atteste l'intervention de ces auditeurs. Leurs résultats confirment la prémisse selon laquelle l'auditeur exerce une contrainte sur les choix comptables adoptés par les gestionnaires. Sa présence contribue, ainsi, à diminuer la latitude dont jouissent les gestionnaires en matière de gestion des bénéfices.

Les résultats d'autres recherches dont, notamment, celles de Francis, Maydew et Sparks (1999), Francis et Krishnan (1999), Johnson et al (2002) et Bonkim et al (2003) sont tous cohérents avec ceux de Becker et al (1998). Ces résultats indiquent que les auditeurs qui appartiennent à un des plus grands cabinets d'audit sont plus compétents que les auditeurs appartenant à d'autres cabinets. Ils sont plus capables à restreindre la latitude dont jouissent les gestionnaires. Ils confirment ainsi l'idée selon laquelle l'audit des états financiers permet de discipliner le comportement des gestionnaires tentés par la pratique de gestion des

bénéfices. De leur part, Ghosh et al (2010) ont examiné l'impact de l'audit sur la gestion des bénéfices, et ce, avant et après l'adoption de la loi Sarbanes-Oxley. Ils ont approuvé la capacité disciplinaire des grands cabinets d'audit sur la pratique de gestion des bénéfices. Cependant, et contrairement aux attentes, ils ont constaté que cette capacité ne s'est pas améliorée suite à l'adoption de cette loi.

De ce qui précède, je peux conclure que la plupart de ces recherches s'accordent sur l'importance et l'efficacité du rôle joué par l'auditeur afin de discipliner le comportement discrétionnaire des gestionnaires. Toutefois, les catastrophes causées par les scandales de dissimulations comptables qu'ont connues des entreprises américaines et internationales, tout au long des dernières années, ont réussi à mettre en question le pouvoir disciplinaire exercé par l'audit sur la pratique de gestion des bénéfices. Les auditeurs, de nos jours, ont la responsabilité de restaurer la confiance des utilisateurs envers les états financiers. L'importance attribuée au volet qualitatif de l'appréciation du seuil de signification de l'auditeur constitue un parmi les principaux moyens permettant d'atteindre cet objectif.

### 1.3.2 Le seuil de signification et la gestion des bénéfices

L'historique de la recherche en matière de seuil de signification nous permet de constater que, durant de longues années, le volet quantitatif de l'appréciation du seuil de signification de l'auditeur a été prédominant. Ce n'est qu'après la publication du SAB-99 que les recherches ont alloué une importance particulière aux circonstances qualitatives pouvant influencer l'appréciation de ce seuil. Il s'agit ainsi du volet qualitatif de l'appréciation du seuil de signification, dont le risque de gestion des bénéfices y constitue un des déterminants les plus importants.

L'appréciation du seuil de signification, utilisé par l'auditeur durant sa mission d'audit, a fait l'objet d'inquiétude de la part du SEC (Patterson et Smith, 2003). La raison de cette inquiétude émane du fait que les gestionnaires peuvent prendre en considération le seuil de signification de l'auditeur afin de déterminer leurs marges discrétionnaires. Si le montant de l'anomalie est inférieur à son seuil de signification, l'auditeur sera plus enclin à ignorer cette anomalie, car théoriquement elle n'aura pas d'impact sur les décisions des utilisateurs des

états financiers. Par conséquent l'auditeur s'intéresse davantage aux anomalies qui se trouvent au delà de son seuil de signification. D'ailleurs l'étude de Nelson et al (2005) a révélé que les auditeurs ont tendance à renoncer à la correction des anomalies, si celles-ci sont associées à un jugement subjectif ou à une anomalie quantitativement négligeable et non significative.

Dans le but de mieux comprendre les raisons de l'inquiétude exprimée par la SEC à l'égard du seuil de signification de l'auditeur, Patterson et Smith (2003) se sont intéressés à étudier la relation entre le niveau de prudence de l'auditeur qui risque l'échec de sa mission d'audit, son appréciation de son seuil de signification et la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices. Leurs résultats démontrent que s'il risque l'échec de sa mission d'audit, l'auditeur adopte une attitude plus prudente lors de sa détermination de son seuil de signification. Ce qui fait diminuer le risque de gestion des bénéfices. Par contre, si le coût d'échec de l'audit est relativement faible, l'auditeur aura tendance à vérifier les informations moins prudemment, et ce, en fixant un seuil de signification plus élevé. Dans ce cas, le gestionnaire aura tendance à augmenter le montant de sa marge de manipulation. Ils ont constaté ainsi que le gestionnaire peut chercher à connaître le niveau de prudence de l'auditeur afin d'estimer son seuil de signification et gérer les bénéfices, par des montants d'anomalies inférieurs à ce seuil. Ils ont conclu que l'augmentation du degré de prudence de l'auditeur signifie une appréciation à la baisse de son seuil de signification, et constitue une entrave à la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices. Par contre, un faible niveau de prudence de la part de l'auditeur peut inciter le gestionnaire à gérer les bénéfices, moyennant des montants d'anomalies qu'il estime que l'auditeur ne jugera pas importants.

Burgstahler et Dichev (1997) ont remarqué l'existence d'un grand nombre d'entreprises américaines qui déclarent des faibles bénéfices ou des faibles pertes. Blokdiijk et al (2003) ont expliqué ce phénomène comme étant un moyen de gestion des bénéfices. Ils ont recommandé aux auditeurs de faire preuve de plus de prudence face à de pareilles situations. Selon eux, la divulgation de faibles pertes ou même de faibles bénéfices doit être perçue comme un signal de gestion des bénéfices. Leurs résultats démontrent que lorsque les montants des bénéfices déclarés sont faibles, les auditeurs ont tendance à estimer leurs seuils de signification à un niveau moins élevé. Le même résultat a été constaté par Libby et Kinney (2000), qui ont

réussi à démontrer que les auditeurs étaient susceptibles d'exiger la correction des anomalies quantitativement négligeables, si celles-ci entraînaient des bénéfices en dessous des prévisions des analystes financiers.

Legoria et al (2013) ont, de leur part, étudié le comportement des auditeurs face à des faibles montants d'anomalies. Ils ont trouvé que, dans certains cas, les auditeurs ont tendance à laisser passer des anomalies dont les montants sont inférieurs à leurs seuils de signification. Cette attitude peut encourager davantage les gestionnaires à gérer les bénéfices, et ce, moyennant des manipulations dont les montants sont inférieurs au seuil de signification de l'auditeur. Ces auteurs pensent que la quantification de l'aspect qualitatif de telles anomalies contribue à diminuer tout comportement discrétionnaire de la part des gestionnaires.

Ces résultats nous mènent à constater que les gestionnaires peuvent prendre en considération le seuil de signification de l'auditeur afin de gérer les bénéfices de façon sécuritaire. Toutefois, les gestionnaires, en tant qu'êtres humains, ne prennent pas toujours les mêmes décisions face aux mêmes situations. Leurs comportements dépendent de leurs perceptions personnelles des problèmes auxquels ils font face. D'autres déterminants de la gestion des bénéfices seront présentés à 1.3.3.

### 1.3.3 Autres déterminants de la gestion des bénéfices

Le phénomène de la gestion des bénéfices a été largement étudié par la littérature comptable. La plupart des recherches menées sur le sujet ont été orientées vers une perspective financière. Cependant, celles qui se sont intéressées à l'étude de ce phénomène selon une perspective éthique étaient peu nombreuses.

#### 1.3.3.1 Gestion des bénéfices et éthique

Selon Rest (1984), la reconnaissance d'un problème éthique implique qu'un individu est apte à interpréter une situation en ce qui concerne les actions pouvant être engagées, les personnes qui seront touchées par ces actions et l'effet que celles-ci sont susceptibles de produire sur le

bien être des personnes affectées. Ainsi, la gestion des bénéfices peut être perçue par un gestionnaire comme étant un problème éthique, du fait qu'il s'attribue ou tente de s'attribuer des ressources supplémentaires pour maximiser son bien être personnel, et ce, au détriment d'autres individus ou de l'entreprise elle-même. Toutefois, le problème se pose à partir du moment où le gestionnaire peut considérer que l'idéal moral est de ne pas gérer les bénéfices, mais il décidera tout de même de faire des manipulations comptables, vu ce qu'elles peuvent lui rapporter matériellement.

Burton et Sack (1989) avancent que le report des résultats d'un exercice à l'autre, dans le but d'induire en erreur les utilisateurs des états financiers, constitue une sérieuse dérogation d'ordre éthique. Selon Merchant et Rockness (1994), la gestion des bénéfices constitue le plus important problème éthique auquel fait face la profession comptable. Ces auteurs présentent le comportement de gestion des bénéfices comme une violation du comportement éthique. Ils attribuent cette violation aux qualités personnelles du gestionnaire qui font en sorte que son comportement soit conforme ou non au comportement éthique.

Les qualités personnelles de l'individu exercent une influence sur sa prise de décision, et par la suite sur son comportement (Rest, 1984). Parmi les plus importantes qualités énumérées par la littérature comptable, on trouve le niveau de raisonnement moral (Ponemon, 1992; Sweeny et Roberts, 1997 ; Duncan, 1997 ; Thorne et Hartwick, 2001, etc).

#### 1.3.3.1.1 La théorie de raisonnement moral de Kohlberg (1969)

La théorie de raisonnement moral de Kohlberg (1969) a été largement utilisée par la littérature comptable. Le raisonnement moral constitue un déterminant cognitif très important du comportement de tout individu. Selon Rest (1984), la psychologie du raisonnement moral fait référence au processus d'analyse qu'utilise l'individu pour arriver à définir le standard moral idéal pour une situation donnée.

La théorie de raisonnement moral de Kohlberg (1969) constitue une parmi les théories psychologiques les plus intéressantes, qui ont tenté de comprendre et de prédire le comportement éthique (ou moral) d'un individu. Dans le prolongement des travaux de Piaget

sur le développement moral, Kohlberg (1969) a développé un cadre conceptuel qui permet de comprendre la prise de décision individuelle dans le contexte d'un problème d'ordre éthique. Son objectif ne consistait pas à classifier un comportement comme bon ou mauvais, mais plutôt d'essayer de comprendre le processus de raisonnement suivi par un individu afin de résoudre un problème éthique. Il a donc élaboré sa théorie suivant une suite de trois niveaux de raisonnement moral. Les individus sont susceptibles d'évoluer et de progresser en commençant au premier stade pré-conventionnel pour évoluer vers le stade conventionnel, puis vers le stade post-conventionnel. Selon Kohlberg, l'individu se trouvant au niveau pré-conventionnel est plus concerné par les conséquences concrètes de ses actes, en particulier les récompenses et les punitions, ainsi que par son propre intérêt immédiat. Celui dont le raisonnement moral est au niveau conventionnel, choisit plutôt de se comporter conformément aux attentes d'une grande partie de la société. Enfin, celui dont le raisonnement moral est au niveau post conventionnel, son comportement est guidé par des principes et des valeurs universelles tant qu'ils ne contredisent pas ses principes personnels. À partir de la théorie de raisonnement moral cognitif de Kohlberg, Rest (1979) a développé un test dénommé le «Defining Issues Test» (DIT) qui permet de mesurer, par la détermination d'un «*P SCORE*» (indice P), le niveau de raisonnement moral cognitif d'un individu. Selon Prat (2003), il s'agit d'un questionnaire auto administré, construit à partir d'entretiens approfondis et des travaux de Kohlberg (1969). Le questionnaire est composé, dans sa version complète, de six problèmes éthiques face auxquels le répondant doit donner son avis, et indiquer le degré d'importance qu'il accorde à un ensemble de concepts énoncés lors de sa prise de décision. L'idée selon laquelle se repose le DIT se résume ainsi : les personnes, dont les niveaux de raisonnement moral sont différents, interprètent les problèmes éthiques de manière différente. La question qui se pose dès lors est : qu'en est-il de l'influence du niveau de raisonnement moral du gestionnaire sur son comportement en matière de gestion des bénéfiques?

### 1.3.3.1.2 Gestion des bénéfiques et raisonnement moral

Les recherches en comptabilité et en audit ont souvent étudié la relation entre le niveau de raisonnement moral des professionnels comptables et leurs comportements. Afin de mesurer le niveau de raisonnement moral de ces professionnels, elles ont souvent mis l'accent sur la théorie de raisonnement moral de Kohlberg (1969).

Les résultats des recherches, menées principalement dans des contextes d'audit, indiquent que le niveau de raisonnement moral de l'auditeur constitue un facteur significatif affectant son processus de prise de décision (par exemple : Ponemon, 1992; Sweeney et Roberts, 1997; Duncan, 1997; Thorne et Hartwick, 2001). Certaines recherches, dont celle de Duncan (1997), suggèrent que le niveau de raisonnement moral du gestionnaire peut être considéré comme étant un facteur déterminant du comportement du gestionnaire en matière de gestion des bénéfiques.

Ponemon (1992) soutient l'idée selon laquelle la psychologie de raisonnement moral constitue une théorie explicative du processus de prise de décision humain. Il a examiné l'évolution dans le temps du niveau moyen de raisonnement moral des employés occupant différents postes dans une des six grandes firmes d'audit à l'échelle internationale. Il a observé que l'indice «P» aux premiers échelons hiérarchiques se situait entre 42,4 et 47,74, et qu'il ne dépassait pas 35,67 à l'échelon « chef de groupe », et 32,17 à l'échelon « associé ». Il a donc constaté que les niveaux moyens de raisonnement moral sont plus faibles aux échelons hiérarchiques supérieurs. Moyennant les résultats du *Defining Issue Test* (DIT) de Rest (1984), l'auteur a conclu que le niveau moyen de raisonnement moral des superviseurs et des associés est plus faible que celui des assistants, des responsables de mission et des chefs de groupes. Il avance qu'il existe une panoplie de raisons pour lesquelles les niveaux de raisonnement moral des supérieurs hiérarchiques sont les plus faibles. Entre autres, il met l'accent sur leurs modes de rémunération.

Selon Sweeney et Roberts (1997), les auditeurs dont les niveaux de raisonnement moral sont pré-conventionnels ou post-conventionnels, sont ceux qui, en général, ne respectent pas les

règles comptables. Cependant, ceux dont les niveaux de raisonnement moral sont conventionnels, appliquent les normes professionnelles de la façon la plus stricte.

De leur part, Thorne et Hartwick (2001) ont constaté que les individus dont le niveau de raisonnement moral est élevé (post-conventionnel) disposent, sur le plan cognitif, de formes de raisonnement plus morales, et, par conséquent, sont en mesure de prendre des décisions éthiques et morales plus complexes et plus nuancées. Toutefois, étant donné que les jugements de ces individus dépendent de leurs propres convictions, les auteurs soulignent qu'ils ne peuvent pas toujours prendre les décisions les plus morales. Ils concluent que la capacité élevée de raisonnement moral d'un individu ne peut, dans certains cas, l'empêcher de s'engager dans une pratique immorale. Les individus, dont le niveau de raisonnement moral est post-conventionnel, sont capables de ne pas respecter les lois qui sont en contradiction avec leurs principes éthiques personnels. Ils choisissent d'agir en accord avec leurs propres principes, plutôt que de respecter les lois et règles.

L'étude de Duncan (1997) constitue une parmi les rares études qui ont tenté d'explorer la nature de la relation entre le niveau de raisonnement moral du gestionnaire et son comportement en matière de gestion des bénéfiques. Les résultats de cette étude indiquent que l'influence du niveau de raisonnement moral du gestionnaire sur sa décision de gestion des bénéfiques est significative. Pour ce, Duncan (1997) recommandait aux entreprises d'essayer d'augmenter le niveau de raisonnement moral de leurs employés à travers l'initialisation de programmes de formation et de sensibilisation à l'égard de la gestion des bénéfiques.

#### 1.3.3.2 Gestion des bénéfiques et risque

Le concept de risque est appréhendé différemment d'un domaine de recherche à un autre. En matière de prise de décision comptable, on parle souvent d'attitude envers le risque, et plus précisément d'attitude aversive au risque. May (1995), la présente comme un trait de personnalité qui diffère d'une personne à l'autre. Il suggère que les individus peuvent avoir différents niveaux d'aversion au risque, et ce, en fonction du besoin de sécurité qu'ils éprouvent, et des caractéristiques des décisions à prendre.

Selon Judge et al (1999), c'est l'intention d'un individu à rechercher ou à éviter les situations à risque qui permet de définir son niveau d'aversion au risque. La personne dont le niveau d'aversion au risque est faible, manifestera une forte envie de prendre des risques. Par contre, celle dont le niveau d'aversion au risque est élevé, déploiera tous ses efforts afin d'être à l'abri de tout risque.

Lypny (1990) a testé l'impact du niveau d'aversion au risque du gestionnaire sur sa prise de décision en matière d'investissement, et ce, dans le cas où le montant de sa rémunération dépendrait de certaines mesures de performance financière, telles que le bénéfice. Ses résultats indiquent que les gestionnaires sont plus susceptibles à affronter le risque, si leur décision aura un impact positif sur leur rémunération. Cependant, ils seront plus averse au risque, si leur rémunération est indépendante de leur décision d'investissement. Les mêmes résultats ont été soutenus par Bushman et al (2000). Selon ces auteurs, la décision du gestionnaire, en matière d'investissement, dépend de sa perception de l'impact de cet investissement sur sa rémunération. En cas d'incertitude, le gestionnaire manifeste une attitude averse au risque. Par contre, s'il estime que sa décision d'investissement aura un effet positif sur sa rémunération, son aversion envers le risque s'affaiblie.

Selon May (1995), les gestionnaires prennent en considération leur exposition personnelle au risque dans leur processus décisionnel en matière de gestion financière de l'entreprise. L'auteur estime que le gestionnaire ayant une partie importante de sa richesse investie dans l'entreprise, aura tendance à diversifier le portefeuille d'activités de l'entreprise. Le but de son comportement est de ne pas prendre le risque de perdre une partie de sa richesse.

D'autres chercheurs ont plutôt préféré d'étudier le sujet sous un autre onglet. Ils suggèrent que la détection d'un comportement de gestion de bénéfices permet d'engendrer des coûts personnels pour le gestionnaire (exemples : Dechow et al, 1996; Breton et Stolowy, 2003; et Liang, 2004). Parmi ces coûts, ils ont mentionné la perte de réputation ou d'occasions futures d'emploi, et l'exposition à des pénalités civiles et mêmes pénales, telles que mentionnées par la loi Sarbanes-Oxley, 2002 (Liang, 2004). Soucieux de son intérêt personnel, le gestionnaire aura donc tendance à développer une attitude averse au risque de détection de ses pratiques de gestion des bénéfices (Liang, 2004).

#### 1.4 Conclusion

Dans le cadre de ce chapitre, j'ai pu constater que la recherche comptable a démontré qu'un mode de rémunération permettant au gestionnaire de maximiser sa richesse personnelle, incite ce dernier à faire des manipulations comptables. Selon Breton et Stolowy (2003), étant donné que le phénomène de gestion des données comptables est lourdement critiqué, le comportement discrétionnaire des gestionnaires occupe, de plus en plus, le devant de la scène d'actualité canadienne et internationale. L'audit des états financiers contribue à améliorer la qualité des informations communiquées par les gestionnaires. L'amélioration de ces informations se fait à travers la réduction des anomalies jugées importantes par l'auditeur. Selon Levitt (1998), l'appréciation du caractère significatif d'une anomalie nécessite la prise en considération d'une panoplie de facteurs importants pouvant influencer la décision de l'utilisateur des états financiers. Parmi ces facteurs, il met l'accent essentiellement sur le phénomène de gestion des bénéfices. Ainsi, la littérature comptable suggère que l'intervention de l'auditeur permet de discipliner le comportement discrétionnaire des gestionnaires. Afin d'atteindre leurs objectifs et de se protéger contre les possibles redressements exigés par l'auditeur, les gestionnaires ont intérêt à ce que ce dernier ne détecte pas leurs pratiques de gestion des bénéfices. Le seuil de signification permet à l'auditeur d'identifier le montant à partir duquel une anomalie est considérée comme importante. Ceci signifie que l'auditeur peut être tolérant vis-à-vis de toute anomalie dont le montant ne dépasse pas ce seuil et dont la nature ne semble pas être douteuse. La question qui se pose dès lors est : la connaissance du gestionnaire du seuil de signification de l'auditeur pourrait-elle influencer sa décision en matière de gestion des bénéfices?

Afin de répondre à cette interrogation, et en se basant sur les constats ci-dessus mentionnés, je vais consacrer le prochain chapitre au développement et à la discussion des hypothèses de la présente recherche.

## CHAPITRE II

### CADRE CONCEPTUEL

Ce chapitre sera consacré au développement et à la discussion des hypothèses découlant de l'objectif de la recherche et de la littérature développée dans le chapitre précédent.

#### 2.1 Problématique et objectif de recherche

Selon le texte de la NCA-200<sup>6</sup>, le principal objectif de l'audit des états financiers est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion attestant la fidélité avec laquelle l'information financière est présentée dans les états financiers. Afin d'atteindre cet objectif, l'auditeur doit chercher à obtenir un degré raisonnable d'assurance que les états financiers sont exempts de toute anomalie significative. Il est donc tenu de calculer un seuil de signification qui lui permettra d'identifier le montant à partir duquel une anomalie pourrait être considérée comme importante.

Comme en témoigne la littérature présentée au niveau du premier chapitre de cette recherche, le gestionnaire exerce des choix comptables discrétionnaires pour s'approprier et maximiser ses gains personnels (Watts et Zimmerman, 1978; Healy, 1985; Guidry et al, 1999; Liang, 2004). Afin d'atteindre ses objectifs personnels et de se protéger contre les possibles corrections exigées par l'auditeur, le gestionnaire a intérêt à ce que ce dernier ne détecte pas ses pratiques de gestion des bénéfices.

L'appréciation du seuil de signification de l'auditeur a fait l'objet d'inquiétude de la part du SEC. Cette inquiétude émane du fait que l'auditeur peut ignorer les anomalies inférieures à son seuil de signification, et dont, théoriquement, le cumul n'aura pas d'impact sur les

---

<sup>6</sup> Manuel de CPA Canada- Certification

décisions des utilisateurs des états financiers. Par conséquent les gestionnaires peuvent prendre en considération le seuil de signification de l'auditeur, afin de déterminer leurs marges discrétionnaires (Patterson et Smith, 2003; Legoria et al, 2013). Les résultats de l'étude de Patterson et Smith (2003) indiquent que les gestionnaires manifestent un intérêt particulier au sujet du seuil de signification de l'auditeur.

En se basant sur la revue de littérature, présentée dans le cadre du premier chapitre de la présente recherche, et en s'appuyant sur les constatations ci-dessus mentionnées, il me semble donc intéressant de poser la question suivante : afin d'éviter la détection de ses manipulations ou les possibles corrections exigées par l'auditeur, le gestionnaire va-t-il prendre en considération le seuil de signification de l'auditeur afin d'estimer la marge de manipulation qu'il peut avoir afin de gérer les bénéfices?

Afin de répondre à cette question, je vais étudier la relation entre la connaissance du gestionnaire du seuil de signification de l'auditeur et sa décision de gérer les bénéfices, et ce, en étudiant l'impact de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la décision du gestionnaire en matière de gestion des bénéfices. L'objectif de la présente recherche consiste donc à déterminer si le gestionnaire, motivé à manipuler l'information comptable dans le but d'en tirer profit, prend en considération le seuil de signification de l'auditeur, durant sa préparation des états financiers, afin de protéger les bénéfices gérés des possibles corrections exigées par l'auditeur. Autrement dit, il s'agit de déterminer si la divulgation du seuil de signification de l'auditeur a un impact sur l'estimation du gestionnaire de sa marge discrétionnaire, voire sur sa décision de gestion des bénéfices.

## 2.2 Hypothèses de recherche

### 2.2.1 Impact de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la décision du gestionnaire de gérer les bénéfices

La littérature comptable indique que certaines politiques de rémunération des gestionnaires, qu'elles soient basées sur des primes ou sur la distribution d'options d'achat d'actions, incitent souvent les gestionnaires d'entreprises à exercer des choix comptables

discrétionnaires leur permettant de maximiser leurs gains personnels (Healy, 1985; Guidry et al, 1999; Liang, 2004). Motivés par la maximisation de leur richesse personnelle, les gestionnaires auront tendance à gérer les bénéfices.

L'appréciation du seuil de signification, utilisé par l'auditeur durant sa mission d'audit, a fait l'objet d'inquiétude de la part du Securities Exchange Commission (Patterson et Smith, 2003). Cette inquiétude, tel que discuté en 1.3.2, se base essentiellement sur un souci émanant du fait que le gestionnaire peut utiliser le concept de seuil de signification afin de fixer les montants sur lesquels il pourra gérer les bénéfices. Le principe est le suivant : si le montant de l'anomalie est inférieur au seuil de signification de l'auditeur, ce dernier aura plus tendance à ne pas demander de correction, car théoriquement l'anomalie, prise individuellement, n'aura pas d'impact sur les décisions des utilisateurs des états financiers. Par conséquent, étant donné que l'auditeur s'intéresse davantage aux anomalies qui se trouvent au delà de son seuil de signification, le gestionnaire pourra gérer les bénéfices en se basant sur des manipulations de faibles montants. Par ailleurs, tel que vu au chapitre I, la réforme des normes nord américaines et internationales, traitant le concept de caractère significatif en audit, a poussé l'auditeur à examiner davantage tout facteur de caractère qualitatif entourant une anomalie. Il s'agit de facteurs tels que le risque de gestion des bénéfices. La pratique de gestion des bénéfices est ainsi considérée comme un facteur qualitatif pouvant influencer la décision de l'auditeur quant à l'importance d'une anomalie, et ce, même si elle est de faible montant. L'auditeur est donc devenu plus sensible à toute tentative de gestion des bénéfices. Le gestionnaire, quant à lui, se sent plus menacé par la détection de ses pratiques de gestion des bénéfices. En se basant sur ces constatations, je suppose que la connaissance du seuil de signification de l'auditeur peut avoir un effet sur le processus décisionnel d'un gestionnaire incité à gérer les bénéfices. Elle peut le motiver davantage à gérer les bénéfices, étant donné qu'il aura la possibilité de prévoir le montant à partir duquel l'auditeur demandera la correction des anomalies. Il est donc attendu qu'il y aura plus de risque de gestion des bénéfices en cas de divulgation du seuil de signification de l'auditeur. Par contre, il y en aura moins en l'absence de divulgation de ce seuil. Ma première hypothèse de recherche sera donc formulée ainsi :

H1 : Il y aura plus de risque de gestion des bénéfices si le seuil de signification est connu du gestionnaire que s'il ne l'est pas.

### 2.2.2 Impact du niveau de raisonnement moral du gestionnaire sur sa décision de gestion des bénéfices

Il ressort de la revue de littérature que la reconnaissance d'un problème éthique implique qu'un individu est apte à interpréter une situation en ce qui concerne les actions pouvant être engagées, les personnes qui seront touchées par ces actions et l'effet que celles-ci sont susceptibles de produire sur le bien être des personnes affectées (Rest, 1984). Ainsi, la gestion des bénéfices peut être perçue par un gestionnaire comme étant un problème éthique, du fait qu'il s'attribue ou tente de s'attribuer des ressources supplémentaires pour maximiser son bien être personnel, et ce, au détriment d'autres individus ou de l'entreprise elle-même. Toutefois, le problème se pose à partir du moment où le gestionnaire peut considérer que l'idéal moral est de ne pas gérer les bénéfices, mais il décidera tout de même de faire des manipulations comptables vu ce qu'elles peuvent lui rapporter matériellement.

Les résultats de Merchant et Rockness (1994) montrent que la gestion des bénéfices constitue le plus important problème éthique auquel fait face la profession comptable. Ces auteurs présentent le comportement de gestion des bénéfices comme une violation du comportement éthique. Ils attribuent cette violation aux qualités personnelles du gestionnaire qui font en sorte que son comportement soit conforme ou non au comportement éthique. Selon Rest (1984), les qualités personnelles de l'individu exercent une influence sur sa prise de décision et par la suite sur son comportement. Parmi les plus importantes qualités qui ont été énumérées par la littérature comptable, on trouve le niveau de raisonnement moral (Ponemon, 1992; Sweeny et Roberts, 1997 ; Duncan, 1997 ; Thorne et Hartwick, 2001, etc). Rest (1984) suggère que les personnes dont les niveaux de raisonnement moral sont différents, interprètent les problèmes éthiques de manière différente. La question que je peux poser à ce niveau, pour répondre à la problématique de la présente recherche, est la suivante: qu'en est-il de l'influence du niveau de raisonnement moral du gestionnaire sur son comportement en matière de gestion des bénéfices?

Les résultats des recherches précédentes, menées principalement dans des contextes d'audit, indiquent que le niveau de raisonnement moral de l'auditeur constitue un facteur significatif affectant son processus de prise de décision (par exemple, Ponemon, 1992; Sweeny et Roberts, 1997; Thorne et Hartwick, 2001). Duncan (1997) s'est intéressé à étudier la relation entre le niveau de raisonnement moral du gestionnaire et son comportement en matière de gestion des bénéfices. Il a constaté que l'influence du niveau de raisonnement moral du gestionnaire sur sa décision de gestion des bénéfices est significative. Les personnes dont les capacités de raisonnement moral sont au niveau pré-conventionnel ou post-conventionnel, sont ceux qui, en général, ne respectent pas les règles comptables. Ceux dont les capacités de raisonnement moral sont au niveau conventionnel, appliquent les normes professionnelles de la façon la plus stricte. Ponemon (1992) trouve que les niveaux de raisonnement moral des individus situés à un niveau hiérarchique plus élevé, au sein des entreprises, sont les plus faibles (niveau de raisonnement moral pré-conventionnel).

En se basant sur ces constatations, je m'attends à ce que la connaissance du niveau de raisonnement moral du gestionnaire permettrait une meilleure explication de son processus décisionnel en matière de gestion des bénéfices. Je suppose ainsi que les niveaux de raisonnement moral des gestionnaires qui gèrent les bénéfices sont au stade pré-conventionnel ou post-conventionnel, et que ceux des gestionnaires qui choisissent de ne pas gérer les bénéfices sont au stade conventionnel. Ainsi, ma deuxième hypothèse de recherche sera :

H2 : Le gestionnaire dont le niveau de raisonnement moral est au stade pré-conventionnel ou post-conventionnel, sera plus motivé à gérer les bénéfices par rapport à celui dont le niveau de raisonnement moral est au stade conventionnel.

### 2.2.3 Impact du niveau d'aversion au risque du gestionnaire sur sa décision de gestion des bénéfices

En se basant sur les discussions de la section 1.3.3.2 du chapitre I, on peut constater que la détection de la gestion des bénéfices présente des risques pour le gestionnaire. On parle essentiellement du risque de perte d'emploi et de réputation, et du risque d'exposition à des

pénalités civiles et même pénales (Dechow et al, 1996; Breton et Stolowy, 2003; Liang, 2004). Soucieux de son intérêt personnel, le gestionnaire a tendance à développer une attitude aversive au risque de détection de ses pratiques de gestion des bénéfices (Liang, 2004). Selon Judge et al (1999), la propension d'un individu à rechercher ou à éviter les situations à risque permet de définir son niveau d'aversion au risque. Je peux donc m'attendre, dans le cadre de cette recherche, à ce que le degré d'aversion au risque du gestionnaire influence sa décision en matière de gestion des bénéfices. Je suppose ainsi qu'un gestionnaire ayant un niveau élevé d'aversion au risque aura probablement tendance à éviter les situations à risque. Par conséquent, il ne fera pas de gestion de bénéfices, malgré son envie de maximiser sa richesse personnelle. Par contre, celui dont le niveau d'aversion au risque est faible, aura tendance à gérer les bénéfices dans le but d'en tirer profit.

Ces réflexions me permettent de poser ma troisième hypothèse de recherche :

H3 : Il existe une relation négative entre le niveau d'aversion au risque du gestionnaire et son niveau de gestion des bénéfices.

## 2.3 Cadre conceptuel

### 2.3.1 Objectif et question de recherche

L'objectif premier de la présente recherche est de déterminer si la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision de gestion des bénéfices des gestionnaires d'entreprises. Il ressort de la revue de littérature présentée au chapitre I, que la décision de gestion des bénéfices pourrait, également, être influencée par des caractéristiques personnelles du gestionnaire, telles que son niveau de raisonnement moral et son niveau d'aversion au risque. Un gestionnaire ayant de l'information concernant le seuil de signification de l'auditeur pourrait tout de même décider de ne pas gérer les bénéfices s'il manifeste un niveau élevé d'aversion pour le risque et/ou un niveau de raisonnement moral l'empêchant de s'engager dans une pratique immorale. La question de recherche développée consiste ainsi à déterminer si la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la

décision des gestionnaires d'entreprises incités à gérer les bénéfices, et ce, en tenant compte de leurs niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque (voir figure 2.1).

### 2.3.2 Description et schématisation du cadre conceptuel

Les hypothèses de la présente recherche stipulent qu'il y aura plus de risque de gestion des bénéfices en cas de divulgation du seuil de signification de l'auditeur. Par contre, il y en aura moins en l'absence de divulgation de ce seuil (H1). Le gestionnaire dont le niveau de raisonnement moral est au stade pré-conventionnel ou post-conventionnel, sera plus motivé à gérer les bénéfices par rapport à celui dont le niveau de raisonnement moral est au stade conventionnel (H2). Le gestionnaire dont le niveau d'aversion au risque est élevé sera moins motivé à gérer les bénéfices par rapport à celui dont le niveau d'aversion au risque est faible (H3).

Selon ces hypothèses (H1, H2 et H3), il est attendu que, premièrement, dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, le gestionnaire aura tendance à gérer les bénéfices. Par contre, dans un contexte de non divulgation de ce seuil, il aura tendance à ne pas faire de gestion des bénéfices (DÉCIDÉVAL). Deuxièmement, le niveau de raisonnement moral (NIVEAURM) du gestionnaire qui décide de gérer les bénéfices est pré-conventionnel ou post-conventionnel. Par contre, le niveau de raisonnement moral du gestionnaire qui décide de ne pas gérer les bénéfices est conventionnel. Finalement, le niveau d'aversion au risque (NIVEAUAVR) du gestionnaire qui décide de gérer les bénéfices est faible. Par contre, le niveau d'aversion au risque du gestionnaire qui décide de ne pas gérer les bénéfices est élevé (voir rectangles ombragés du tableau 2.1).

À la lumière de l'objectif de cette recherche, le cadre conceptuel est présenté à la figure 2.1. Une vue d'ensemble du cadre conceptuel est également présentée au tableau 2.1.

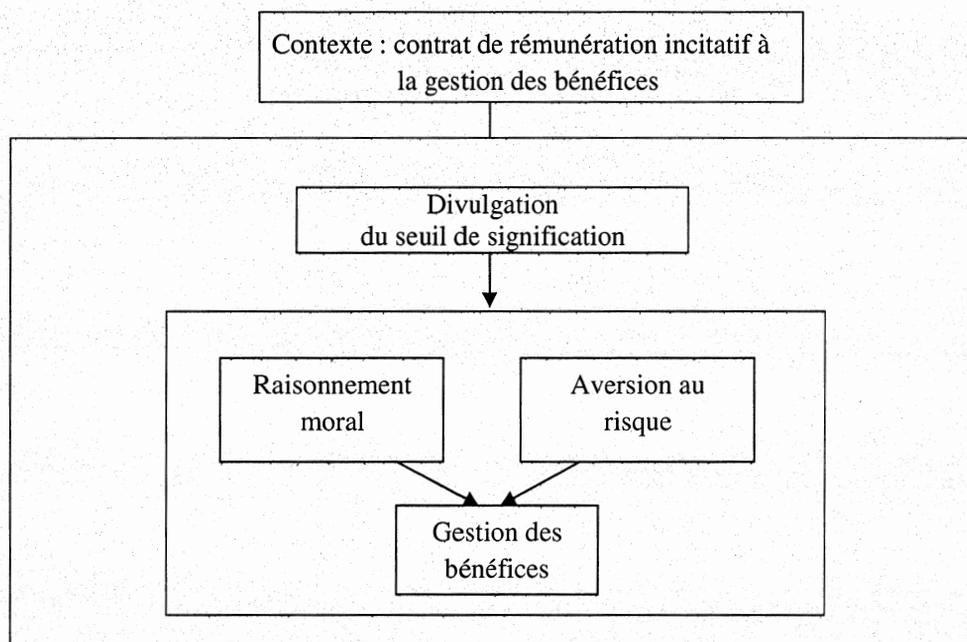


Figure 2.1- Cadre conceptuel représentant l'impact des variables indépendantes: divulgation du seuil de signification, niveau de raisonnement moral et niveau d'aversion au risque, sur la décision de gestion des bénéfices (variable dépendante).

Tableau 2.1- Cadre conceptuel

CONTEXTE \ DÉCISION	GESTION DES BÉNÉFICES	PAS DE GESTION DES BÉNÉFICES
	Divulgence du seuil de significations de l'auditeur	H1 : DÉCIDÉVAL : OUI-GB H2 : NIVEAURM : pré ou post-conventionnel H3 : NIVEAUAVR : faible
Pas de Divulgence du seuil de significations de l'auditeur	H2 : NIVEAURM : pré ou post-conventionnel H3 : NIVEAUAVR : faible	H1 : DÉCIDÉVAL : NON- Ø GB H2 : NIVEAURM : conventionnel H3 : NIVEAUAVR : élevé

Variable dépendante : décision de gestion des bénéfices (GB : DÉCIDÉVAL).

Variables indépendantes : divulgation ou absence de divulgation du SS de l'auditeur (CONTEXTE), niveau de raisonnement moral du gestionnaire (NIVEAURM), niveau d'aversion au risque du gestionnaire (NIVEAUAVR).

La vérification de l'ensemble de ces hypothèses permettra l'amélioration de la compréhension du processus décisionnel des gestionnaires en matière de gestion des bénéfices.

Le prochain chapitre discutera de la méthodologie de la présente recherche.

## CHAPITRE III

### LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Ce chapitre est consacré à la présentation des aspects méthodologiques utilisés pour la vérification des hypothèses de recherche, ainsi qu'à la description de l'échantillon.

#### 3.1 Méthodologie

##### 3.1.1 La collecte des données

L'objectif premier de la présente recherche consiste à déterminer si la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices. Trois hypothèses sont testées afin d'identifier si une variable dépendante (gestion des bénéfices) est influencée par une variable indépendante principale (divulgation du seuil de signification de l'auditeur), et des variables indépendantes secondaires (niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque du participant).

La méthodologie utilisée est une recherche en laboratoire. Un cas fictif (mise en situation) est soumis aux participants. Il s'agit de demander à chaque participant de prendre une décision comptable. La décision prise peut avoir un impact sur sa rémunération en tant que gestionnaire, et sur sa prime de participation en tant que participant à cette recherche. Les participants, séparés en deux groupes, sont donc soumis à une situation nécessitant une décision de gestion des bénéfices, et ce, dans deux contextes différents:

Premièrement : dans un contexte de non divulgation du seuil de signification de l'auditeur. Ce contexte permet de tester l'impact de l'absence de divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la décision de gestion des bénéfices du participant.

Deuxièmement : dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur. Ce contexte permet d'identifier le niveau extrême de gestion des bénéficiaires que le participant peut se permettre de faire, afin de maximiser sa rémunération, tout en prenant en considération l'information divulguée concernant le seuil de signification de l'auditeur.

Le cas est accompagné d'un questionnaire, qui servira d'instrument de mesure. Ce questionnaire est distribué aux participants en deux versions : une version représentant le premier contexte (absence de divulgation du seuil de signification de l'auditeur), et une autre représentant le deuxième contexte (divulgation du seuil de signification de l'auditeur). Le but de ce questionnaire est d'accumuler des informations sur l'influence de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la décision de gestion des bénéficiaires des participants à cette recherche, sur les niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque des participants, ainsi que sur certaines de leurs caractéristiques personnelles<sup>7</sup>, pouvant avoir un impact éventuel sur leurs décisions de gestion des bénéficiaires, telles que leur sexe, leur âge, leur langue maternelle, leur expérience de travail et leur niveau de scolarité complété<sup>8</sup>.

Un pré-test du questionnaire a été effectué pour s'assurer de sa compréhension par les participants, de sa clarté et de la pertinence de ses questions. Un enseignant et une étudiante finissante ont participé au pré-test. Des changements mineurs ont été effectués en se basant sur leurs commentaires.

La participation à cette recherche était volontaire. Tous les participants ont signé une lettre de consentement à cette fin<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Les caractéristiques personnelles des gestionnaires, étudiées dans cette recherche, sont des variables de contrôle typiques dans les recherches antérieures en comptabilité et en audit. Des études antérieures dénotent l'influence du sexe, de l'âge, du niveau de scolarité et de l'expérience du gestionnaire sur son comportement éthique (Blanchette, 2001).

<sup>8</sup> La collecte de données a été effectuée en 2006, mais a été suivie d'une interruption des études de maîtrise. Lors de la reprise des études, nous avons jugé que les données étaient toujours pertinentes, car non influencées dans le temps. Afin de s'adapter au sujet, mis à jour, nous avons décidé de retirer du questionnaire, présenté en annexe 1, toutes les questions qui ne sont plus utiles à la recherche.

<sup>9</sup> L'instrument de recherche ainsi que la lettre de consentement sont présentés en annexes. L'annexe A présente le questionnaire-contexte 1. L'annexe B présente la page du questionnaire-contexte 2, dans laquelle on trouve le paragraphe qui fait la différence entre les deux versions du questionnaire. Il s'agit de l'information concernant le seuil de signification de l'auditeur.

### 3.1.2 Les variables de recherche : définitions et opérationnalisation

La présente section présente les variables de cette recherche, les définit et présente leurs mesures opérationnelles.

Cette recherche vise une meilleure compréhension du processus décisionnel des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices. La question de recherche développée consiste à déterminer si la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices, et ce, en tenant compte de leurs niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque. La variable dépendante de la présente recherche est donc la décision de gestion des bénéfices. La variable indépendante principale est la divulgation du seuil de signification de l'auditeur, et les variables indépendantes secondaires sont les niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque du gestionnaire. Le tableau 3.1 présente un sommaire des variables de cette recherche.

#### 3.1.2.1 La décision de gestion des bénéfices

La variable dépendante représente la décision du gestionnaire de gérer ou pas les bénéfices (DÉCIDÉVAL). Telle que définie et présentée au chapitre I, la gestion des bénéfices est définie par Healy et Whalen (1999) comme étant l'utilisation de la discrétion du gestionnaire dans le but d'influencer le résultat diffusé auprès des parties prenantes. Les auteurs avancent que la gestion des bénéfices intervient lorsque les gestionnaires utilisent leur latitude discrétionnaire dans le processus de comptabilité financière et dans la structuration des opérations, et ce, soit pour induire en erreur certaines parties prenantes sur les performances économiques réelles de l'entreprise, soit pour influencer les enjeux contractuels qui reposent sur les résultats comptables.

Dans le but de mesurer cette variable, j'ai prévu une mise en situation dans laquelle le participant est tenu de prendre une décision quant à la régularisation d'une écriture comptable, tout en gardant à l'esprit que sa décision aura un impact sur sa rémunération. Il s'agit de prendre une décision concernant la dévaluation de la valeur des stocks, suite à

l'annonce d'un expert de l'entreprise d'un problème de dépréciation potentielle de la valeur d'un des produits vendus par l'entreprise. Selon la mise en situation, les caractéristiques du régime des primes attribuées au gestionnaire exigent un rendement minimal du bénéfice net fixé à 10% des ventes présentées aux états financiers de fin d'exercice. Si le rendement minimal du bénéfice net n'est pas atteint, aucune prime ne sera versée au gestionnaire à la fin de l'exercice. Par contre, si le bénéfice net permet d'égaliser ou de dépasser le rendement minimal exigé, le gestionnaire reçoit une prime égale à 1,2% du bénéfice net de l'exercice. Le montant de la prime du gestionnaire sert à déterminer les chances du participant de gagner le prix de participation à cette recherche (une valeur de 500\$). Plus la prime du gestionnaire est élevée, plus le participant a la chance de gagner le prix de participation. Une dévaluation totale de la valeur des stocks du produit en question ne permet pas d'atteindre le rendement minimal du bénéfice exigé. Par conséquent, aucune prime ne sera versée au gestionnaire et aucun prix de participation ne sera gagné par le participant. L'objectif de l'incitatif de 500\$ est de créer une motivation auprès du participant afin de répliquer ce que peut ressentir un gestionnaire face à un contrat de rémunération incitatif à la gestion des bénéfices.

À partir des résultats obtenus, la décision du participant de gérer (ne pas dévaluer les stocks) ou de ne pas gérer les bénéfices (dévaluer les stocks) (DÉCIDÉVAL) sera mesurée par son choix du montant de la régularisation (MONTDÉVAL).

### 3.1.2.2 La divulgation du seuil de signification de l'auditeur

La variable « divulgation du seuil de signification de l'auditeur » est la variable indépendante principale (CONTEXTE). Comme c'est indiqué au niveau de la section 3.1.1 du présent chapitre, deux versions du même questionnaire ont été distribuées aux participants, et ce, selon deux contextes différents : un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur et un contexte de non divulgation de ce seuil. L'information concernant le seuil de signification de l'auditeur est différente dans chacune des deux versions du questionnaire (voir annexe A, page 86 et annexe B, page 101).

Tableau 3.1- Mesures opérationnelles des variables de recherche

VARIABLE	SYMBOLE	LOCALISATION	TYPE	CODIFICATION
Gestion des bénéfices	DÉCIDÉVAL	A. Q1.a	Discrète	0, 1 ou 2
	MONTDÉVAL	A. Q1.b	Continue	Dollars
Divulgence ou absence de divulgation du Seuil de Signification de l'auditeur	CONTEXTE	Page 6	Discrète	1 2
Niveau de raisonnement moral	PSCORE <sup>10</sup> (DIT)	C.	Construit	0 à 100
	NIVEAURM	C.	Discrète	1 : pré-conventionnel 2 : conventionnel 3 : post-conventionnel
Niveau d'aversion au risque	NIVEAUAVR	D. Q1 à 8	Construit	0 à 100
Âge	ÂGE	G. Q2	Continue	Années
Sexe	SEXE	G. Q1	Discrète	M F
Langue maternelle	LANGUE	G. Q4	Discrète	Français Autre
Expérience en tant que contrôleur d'entreprise	EXPÉRIENCE	G. Q12	Continue	Mois
Programme d'étude en cours	SCOLARITÉ	G. Q7	Discrète	1 ou 2
Niveau de sérieux du participant	NIVSÉRIEUX	G. Q14	Construit	0 à 100
Influence du prix de participation sur la décision de gestion des bénéfices	INFLPRIX	G. Q13	Construit	0 à 100
Influence de la prime du gestionnaire sur la décision de gestion des bénéfices	INFLPRIME	A.Q2	Construit	0 à 100

<sup>10</sup> Le PSCORE est calculé suite au traitement du questionnaire de Rest (TDP), rempli par le participant.

### 3.1.2.3 Le niveau de raisonnement moral du gestionnaire

La première variable indépendante secondaire est le niveau de raisonnement moral du gestionnaire (NIVEAURM). Les recherches en comptabilité et en audit ont souvent étudié la relation entre le niveau de raisonnement moral des professionnels comptables et leurs comportements (Ponemon, 1992; Sweeney et Roberts, 1997; Duncan, 1997; Thorne et Hartwick, 2001). Afin de mesurer le niveau de raisonnement moral de ces professionnels, elles ont souvent mis l'accent sur la théorie de raisonnement moral de Kohlberg (1969). Telle que présentée au chapitre I, la théorie de raisonnement moral de Kohlberg (1969) constitue une parmi les plus intéressantes théories psychologiques ayant tenté de comprendre et de prédire le comportement éthique (ou moral) d'un individu. Kohlberg (1969) a développé un cadre conceptuel permettant la compréhension de la prise de décision individuelle face à un problème d'ordre éthique. Il a élaboré sa théorie suivant une suite de trois niveaux de développement (raisonnement) moral. Les individus sont susceptibles d'évoluer et de progresser en commençant au premier stade pré-conventionnel pour évoluer vers le stade conventionnel, puis vers le stade post-conventionnel. Selon Kohlberg (1969), l'individu se trouvant au niveau pré-conventionnel est plus concerné par les conséquences concrètes de ses actes, en particulier les récompenses et les punitions, ainsi que par son propre intérêt immédiat. Celui dont le développement moral est au niveau conventionnel, choisit plutôt de se comporter conformément aux attentes d'une grande partie de la société. Enfin, celui dont le développement moral est au niveau post conventionnel, son comportement n'est guidé que par des principes et des valeurs universelles.

À partir de la théorie de développement moral cognitif de Kohlberg (1969), Rest (1979) a développé un test dénommé le «Defining Issues Test» (DIT). Le DIT est composé de trois ou six problèmes éthiques, et ce, selon la version abrégée ou complète (Rest, 1990). Chaque problème est suivi d'une série de douze énoncés traduisant différentes façons de perception et d'analyse des problèmes éthiques. Le répondant au DIT est donc invité, en premier lieu, à donner son avis sur chacun des énoncés. Ensuite, il doit indiquer sur une échelle allant de 0 (Aucune importance) à 5 (Très grande importance), l'importance qu'il accorde aux douze énoncés de chacun des problèmes sur sa prise de décision. Finalement, il doit identifier par

ordre de priorité, les quatre énoncés qu'il a jugés les plus déterminants dans sa décision. Le traitement du questionnaire donne lieu au calcul d'un indice P (PSCORE), qui varie entre 0 et 95, et ce, en traduisant une augmentation croissante du niveau de raisonnement moral cognitif allant du niveau pré-conventionnel vers le niveau post-conventionnel. Si l'indice P est inférieur à 27, le raisonnement moral de l'individu est au niveau pré-conventionnel. S'il est compris entre 27 et 41, il atteint le niveau conventionnel. Toutefois, s'il est supérieur à 41, le niveau de raisonnement moral de l'individu est post-conventionnel (Rest, 1979;1990).

L'instrument permettant de mesurer le niveau de raisonnement moral des participants à cette recherche est donc le «Defining Issue Test» de Rest (1979). Il se retrouve à la section C du questionnaire. L'utilisation du DIT, tant dans sa version abrégée que dans sa version complète, est très répandue dans la littérature. C'est un test reconnu et largement validé par la littérature comptable (Rest, 1990 ; Ponemon et Gabhart, 1993 ; Sweeney, 1995; Duncan, 1997; Thoma, 2002, etc.). Le choix de cet instrument me permet de disposer d'un test qui produit des mesures fiables des niveaux de raisonnement moral (Rest, 1990), et facilement comparables à celles relevées dans des recherches antérieures.

Afin de minimiser le temps d'intervention des participants à cette recherche et maximiser le taux de réponse, j'ai opté pour la version abrégée du test. J'ai aussi opté pour la version française du DIT, étant donné que la population visée par cette recherche est une population francophone. Cette version est réalisée par Blanchette (1995) et une équipe de traducteurs. Il s'agit du Test de Définition des Problématiques (TDP), qui constitue une version traduite, validée et approuvée du DIT. La collaboration de Rest au processus de traduction, afin d'assurer le respect du style et de l'esprit du DIT, a contribué à la validation et l'approbation de cette version du DIT (Blanchette, 1995).

#### 3.1.2.4 Le niveau d'aversion au risque du gestionnaire

La deuxième variable indépendante secondaire est le niveau d'aversion au risque du participant. Comme c'est indiqué au niveau du chapitre I, l'aversion au risque est un trait de personnalité qui diffère d'une personne à l'autre, et ce, en fonction du besoin de sécurité que

la personne éprouve et des caractéristiques des décisions à prendre (May, 1995). Selon Judge et al (1999), c'est l'intention d'une personne à rechercher ou à éviter les situations à risque qui permet de définir son niveau d'aversion au risque. La personne dont le niveau d'aversion au risque est faible, manifestera une forte envie de prendre des risques. Par contre, celle dont le niveau d'aversion au risque est élevé, déploiera tous ses efforts afin d'être à l'abri de tout risque.

Le niveau d'aversion au risque des participants à cette recherche (NIVEAUAVR) est déterminé à l'aide du questionnaire de Judge et al (1999). Ce questionnaire comporte huit énoncés sur les quels les participants doivent s'exprimer. Ces énoncés se retrouvent aux questions 1 à 8 de la section D du questionnaire. Pour chaque énoncé, le niveau d'accord du participant va se situer sur une échelle visuelle analogue, allant de (0) «totalement en désaccord» à (100) «totalement en accord». Ainsi, un score proche de (0) traduit une faible aversion au risque, tandis qu'un score proche de (100) traduit une forte aversion au risque. Une moyenne des réponses obtenues pour les huit énoncés permettra donc de fixer le niveau d'aversion au risque du participant.

### 3.1.3 Questionnaire démographique

Le questionnaire démographique (voir annexe A, section G) comprend 15 questions de nature personnelle, académique et professionnelle. Ces questions sont posées dans le but de dresser un portrait de l'échantillon étudié, et d'isoler l'impact des variables démographique afin de minimiser certains biais potentiels. Les questions 1, 2, 3 et 4 servent à isoler l'impact de certaines caractéristiques personnelles du participant sur sa décision de gestion des bénéfices. Des caractéristiques telles que son sexe, son âge, son pays de naissance et sa langue maternelle. Les sept questions subséquentes servent à identifier des informations d'ordre académique, telles que le niveau de scolarité du participant, son obtention d'un titre professionnel, le nombre d'heures de cours d'audit suivis pendant sa scolarité, etc. La question 12 sert à identifier l'expérience professionnelle du participant, en tant que gestionnaire d'entreprise. La question 13 sert à identifier le niveau d'influence du prix de

participation (au questionnaire) sur la prise de décision du participant. Finalement, les deux dernières questions visent à connaître les commentaires des participants, et à s'assurer qu'ils ont répondu d'une façon sérieuse au questionnaire, afin de pouvoir éliminer les réponses inadéquates, si nécessaire.

### 3.2 Description de l'échantillon

#### 3.2.1 Population

L'objectif de la présente recherche exige que la population ciblée soit des gestionnaires d'entreprises. L'échantillon étudié est composé d'étudiants inscrits au baccalauréat, au certificat ou en maîtrise en sciences comptables à l'UQÀM. Il est divisé en deux groupes. Chaque groupe a reçu une version différente du questionnaire, selon la divulgation ou non du seuil de signification de l'auditeur. Les étudiants formant notre échantillon sont inscrits à deux cours d'audit : SCO 5534 et SCO 6544, ce qui garantit leur connaissance du concept de seuil de signification en audit. Le choix de vérifier les hypothèses de cette recherche sur des étudiants se justifie essentiellement par la facilité et la rapidité d'accès aux participants. La validité de cette pratique a été approuvée par la littérature antérieure. La généralisation des résultats des recherches basées sur des échantillons d'étudiants n'est pas problématique (Randall et Gibson, 1990).

#### 3.2.2 Taille de l'échantillon

La détermination de la taille d'échantillon minimum nécessite la prise en considération des différents tests statistiques utilisés pour la vérification des hypothèses de cette recherche. Il s'agit principalement de l'analyse de la moyenne pour échantillons indépendants (H1), de l'analyse de variance (H2), et de l'analyse de corrélation et de régression (H3).

Le nombre minimal de participants (observations), recommandé par Hair et al (2006) pour l'analyse de la moyenne pour échantillons indépendants, est de 20 participants.

L'analyse de variance permettra de comparer trois groupes de participants, selon leur niveau de raisonnement moral (pré-conventionnel, conventionnel ou post-conventionnel). Pour ce, un échantillon de dix huit participants par niveau de raisonnement moral serait nécessaire pour atteindre une puissance statistique de 80% (Aron et Aron, 2003). Dans le cas de cette recherche, un échantillon de 54 participants serait donc nécessaire ( $18 \times 3$ ).

Pour les analyses de corrélation et de régression, Hair et al (2006) recommandent un minimum de 30 participants par variable indépendante. Afin de tester la troisième hypothèse de cette recherche, il serait donc adéquat de disposer d'un minimum de trente participants (30 observations \* 1 variable indépendante).

Parmi les trois analyses ci-dessus mentionnées, c'est l'analyse de variance qui demande le plus grand nombre de participants. Ainsi, la taille d'échantillon minimum souhaitée est de 54 participants. La taille d'échantillon de la présente recherche est de 91, ce qui est supérieur à la taille d'échantillon souhaitée, et donc adéquate.

### 3.3 Biais relatifs à la mesure et contrôle de ces biais

Le principal biais relatif à ce type de recherche est la désirabilité sociale, qui, selon Blanchette (2001, p78) correspond à une tendance des individus à renier les comportements qui leur semblent indésirables socialement et admettre ceux qui, au contraire, leurs paraissent acceptables. Cette désirabilité sociale chez les individus appelés à participer à des recherches peut les inciter à biaiser leurs réponses ou à modifier leurs comportements de manière à les rendre acceptables aux yeux des chercheurs (Blanchette, 2001, p 79).

Afin de réduire au maximum le biais de désirabilité sociale, il a été indiqué sur la lettre de consentement du participant (Annexe A), que toute information et toute réponse fournie restera strictement confidentielle, et que toute publication possible découlant de l'analyse des résultats ne fera jamais mention d'information ou de réponse individuelle. Afin de protéger l'anonymat des participants et la confidentialité des données, des numéros de participation sont affectés à chacun des participants. Les copies du questionnaire ne sont identifiées que par ces numéros. La feuille indiquant le nom du participant ne sera pas associée avec ses

réponses. Elle servira uniquement à l'identification du gagnant du prix de participation. Une fois ce prix est attribué, les feuilles nominatives seront détruites.

La lettre de consentement permet donc d'expliquer aux participants toutes les procédures prévues pour garantir l'anonymat de leurs réponses, et de les rassurer sur cet aspect. Le biais de désirabilité sociale se trouve ainsi réduit de façon significative.

### 3.4 Conclusion

Le présent chapitre a servi à décrire l'échantillon ainsi que l'approche méthodologique permettant de recueillir les informations nécessaires à la vérification des hypothèses de cette recherche. Le prochain chapitre présentera les résultats des tests d'hypothèses et les discutera.

## CHAPITRE IV

### RÉSULTATS ET DISCUSSION

Le présent chapitre est consacré à la présentation ainsi qu'à la discussion des résultats statistiques de cette étude, et ce, dans le but de confirmer ou de rejeter les hypothèses de recherche présentées au chapitre II.

#### 4.1 Analyse des données

La première étape de l'analyse des données est la transcription des réponses obtenues à partir du questionnaire. Les réponses ont été transcrites dans un fichier Excel, selon les procédures qui sont décrites en 4.1.1. La base de données Excel a été, par la suite, transférée dans le logiciel de traitement des données SPSS, version 24. Ce logiciel a été utilisé pour effectuer l'ensemble des tests statistiques menant à la vérification des hypothèses de la présente recherche.

##### 4.1.1 Procédures de transcription et vérification des mesures

###### 4.1.1.1 Mesure de la variable DÉCIDÉVAL (décision de gestion des bénéfices)

La procédure de transcription de la variable dépendante «décision de gestion des bénéfices» est la suivante : la décision du participant quant à la dévaluation des stocks (DÉCIDÉVAL) et le montant de dévaluation (MONTDÉVAL) qu'il a choisi, traduisent son intention de gérer ou de ne pas gérer les bénéfices. La décision de gestion des bénéfices de chaque participant est déduite à partir de sa réponse sur la dévaluation (oui ou non) et du montant de dévaluation choisi. Le montant de dévaluation (MONTDÉVAL), inscrit par le participant, est directement

transcrit sur Excel. La décision de dévaluation (DÉCIDÉVAL) est codée 0 pour la réponse NON (le participant choisit de ne pas faire une écriture de régularisation pour dévaluer les stocks, donc il gère les bénéfices), 1 pour la réponse OUI (le participant choisit de faire une dévaluation totale des stocks, donc il ne gère pas les bénéfices) et 2 pour la réponse OUI (le participant choisit de faire une dévaluation partielle des stocks).

#### 4.1.1.2 Mesure de la variable CONTEXTE (divulgence du seuil de signification de l'auditeur)

Les participants à cette recherche ont été séparés en deux groupes, et ce, d'une façon aléatoire. Les deux groupes n'ont pas reçu la même version du questionnaire. L'information concernant le seuil de signification de l'auditeur n'a été divulguée que dans une parmi les deux versions du questionnaire. Cette information se trouve à la page 6 du questionnaire (voir page 101, annexe B). Le premier groupe de participants a reçu la version du questionnaire ne divulguant aucune information concernant le seuil de signification de l'auditeur (contexte 1). Le deuxième groupe a reçu la version divulguant le seuil de signification de l'auditeur (contexte 2). La variable CONTEXTE était donc codée 1 pour la non divulgation du seuil de signification de l'auditeur, et 2 pour la divulgation de ce seuil.

#### 4.1.1.3 Mesure de la variable NIVEAURM (niveau de raisonnement moral du participant)

Le niveau de raisonnement moral est mesuré à l'aide du Test de définition des problématiques (TDP) de Blanchette (1995). Ce test constitue la version française du Defining Issue Test (DIT) de Rest (1979).

Le DIT peut se définir comme étant un test d'évaluation du jugement moral. Il permet de mesurer le niveau de raisonnement moral d'un individu à l'aide d'une statistique sommative nommée indice «p» (*P score*) (Rest, 1979). L'indice «p» varie entre 0 et 95. Il est calculé en se basant sur les réponses fournies par l'individu concernant différentes situations éthiques. Pour chacune des situations, l'individu doit suggérer le comportement à adopter, déterminer

l'importance à accorder à douze énoncés qui lui sont présentés pour supporter sa décision, et choisir les quatre énoncés les plus prioritaires selon lui.

La validation de la mesure de l'indice «P» des participants à cette recherche a été faite en trois étapes. La première étape est la vérification de la cohérence dans l'établissement des priorités identifiées à chacune des situations éthiques. Pour ce faire, l'importance accordée à chacun des douze énoncés supportant une réponse est comparée aux quatre énoncés jugés prioritaires. La deuxième étape avait pour but la vérification du niveau de sérieux du participant. Cette étape s'effectue en examinant la variabilité dans les niveaux d'importance accordée à chacun des douze énoncés de chaque situation. La dernière étape a servi à déceler les participants qui ont tenté de «détourner» le test par désirabilité sociale. L'importance accordée par les participants à certains énoncés vides de sens, mais laissant une bonne impression, permet d'identifier ces derniers. Selon Rest (1990), ces trois étapes de validation de l'indice «P» peuvent entraîner l'élimination de 5% à 15% des questionnaires remplis.

La validation de l'indice «P» a permis de déceler et d'éliminer les participants n'ayant pas bien saisi le fonctionnement du test, ou ceux ne l'ayant pas bien complété. Suite à cette procédure, 14 questionnaires ont été éliminés sur un total de 91, ce qui représente un taux de 15,38%. Ce taux est comparable aux taux de rejet observés par Rest (1990).

Les indices «P» non rejetés ont été transcrits sur Excel (PSCORE). Par la suite, regroupés en trois groupes selon les différents niveaux de raisonnement moral (pré-conventionnel, conventionnel ou post-conventionnel). Tel qu'indiqué au niveau de la section 3.1.2.3 du chapitre III, si l'indice «P» est inférieur à 27, le raisonnement moral de l'individu est au niveau pré-conventionnel. S'il est compris entre 27 et 41, il atteint le niveau conventionnel. S'il est supérieur à 41, le niveau de raisonnement moral de l'individu est post-conventionnel. Les différents niveaux de raisonnement moral (NIVEAURM) sont codés, sur SPSS, successivement 1,2 et 3.

#### 4.1.1.4 Mesure de la variable NIVEAUAVR (niveau d'aversion au risque du participant)

Le niveau d'aversion au risque des participants est mesuré à l'aide du questionnaire de Judge et al (1999). Ce questionnaire a déjà été testé plusieurs fois (Blanchette, 2001). Il comporte huit énoncés sur les quels les participants doivent s'exprimer. Ces énoncés se retrouvent aux questions 1 à 8 de la section (D) du questionnaire. Pour chaque énoncé, le niveau d'accord du participant doit se situer sur une échelle visuelle analogue, allant de (0) «totalement en désaccord» à (100) «totalement en accord». L'utilisation de ce type d'échelle permet l'obtention de réponses bien précises. Elle permet au participant de cocher à un endroit précis représentant le mieux ses émotions (Vallerand et Hess, 2000).

Une procédure de mesure et de vérification des mesures a été mise en place afin de réduire l'erreur de mesure au minimum. La longueur totale de la ligne de l'échelle visuelle analogue, utilisée dans le questionnaire de la présente recherche, est de 10 centimètres. Pour chacun des huit énoncés destinés à la mesure du niveau d'aversion au risque du participant, la distance entre le centre du X tracé par le participant et le début de la ligne de l'échelle visuelle analogue a été mesurée à l'aide d'une règle. Les mesures ont été reprises une deuxième fois par la même règle, et ce, d'une façon très précise, afin de réduire l'erreur de mesure au minimum. Aucune différence n'a été identifiée entre les deux mesures. Les mesures prises ont été, par la suite, transformées en pourcentages afin d'obtenir le niveau d'accord du participant avec l'énoncé. L'identification du niveau d'aversion au risque de chaque participant est faite moyennant le calcul de la moyenne des huit mesures prises pour les huit énoncés. Cette moyenne est par la suite transcrite sur Excel, puis sur SPSS.

#### 4.1.1.5 Mesures des variables démographiques

Le questionnaire démographique comprend une série de questions de nature personnelle, professionnelle et académique, visant à dresser un portrait de l'échantillon ainsi qu'à isoler l'impact des variables étudiées, minimisant ainsi certains biais potentiels.

Pour les données quantitatives âge et expérience professionnelle, la réponse est transcrite sur Excel, selon les données et les pourcentages fournis par le participant. Pour les données qualitatives, le sexe est codé 1 pour HOMME et 2 pour FEMME, la langue maternelle est codée 1 pour la langue française et 2 pour les autres langues, le programme d'études suivi est codé 1 pour baccalauréat et 2 pour tout niveau supérieur au baccalauréat.

Afin d'éliminer toute réponse inadéquate, une question a été incluse dans le questionnaire démographique sur le degré de sérieux des participants en répondant au questionnaire. Le niveau de sérieux du participant est situé sur une échelle visuelle analogue, allant de (0) «Aucunement sérieux» à (100) «Totalelement sérieux ». Une seule réponse inadéquate a été éliminée de notre échantillon. Les répondants ont affirmé, en moyenne, avoir fait preuve d'un degré de sérieux élevé, soit 8,7/10.

Une appréciation de la part des participants des niveaux d'influence du prix de participation et de la prime du gestionnaire sur leurs décisions de gestion des bénéfiques (dévaluation des stocks), a été également incluse dans le questionnaire. Les niveaux d'influence ont été situés sur une échelle visuelle analogue, allant de (0) «Aucune influence» à (100) «Influence totale». Aucune réponse inadéquate n'a été éliminée de notre échantillon. Les appréciations des participants de l'influence de la prime du gestionnaire et du prix de participation sur leurs décisions de dévaluation ont varié de 0 à 100, avec des moyennes successives de 48,92 et 28,17.

Afin de réduire l'erreur de mesure au minimum, toutes les mesures ont été reprises une deuxième fois. Les mesures prises ont été, par la suite, transformées en pourcentages et transcrites sur Excel, puis sur SPSS. Le tableau 4.1 résume l'ensemble des variables, telles que définies dans le logiciel SPSS.

#### 4.1.2 Traitement des données manquantes

Les participants à cette recherche n'ont pas toujours répondu à toutes les questions du questionnaire. L'évaluation de l'importance et de l'étendue des données manquantes s'est effectuée selon les deux méthodes les plus utilisées dans les recherches antérieures

(Blanchette, 2001). Si les données manquantes ne dépassent pas le seuil de 10%, il est possible soit de les remplacer par la moyenne de la variable concernée, soit de les ignorer (Hair et al, 2006).

Le tableau 4.2 présente les données manquantes pour chacune des variables. Selon la règle du 10%, seule la variable PSCORE pose un problème. Les données manquantes de cette variable résultent de l'exclusion de 14 réponses qui n'ont pas été correctement complétées, ou qui ne rencontraient pas les critères de validation du TDP (voir section 4.1.1.3). Par conséquent, ces réponses ont été rejetées et non remplacées par la moyenne des réponses.

Tableau 4.1- Description des variables

Description de la variable	Nom de la variable dans SPSS	Échelle de mesure	Type de la variable
Gestion des bénéfices	DÉCIDÉVAL	0, 1 ou 2	Dépendante
	MONTDÉVAL	Numérique en dollars	Dépendante
Divulgence ou absence de divulgation du Seuil de Signification de l'auditeur	CONTEXTE	1 ou 2	Indépendante
Niveau de raisonnement moral	PSCORE	0 à 100%	Indépendante
	NIVEAURM	1, 2 ou 3	Indépendante
Niveau d'aversion au risque	NIVEAUAVR	0 à 100%	Indépendante
Âge	ÂGE	Numérique en années	Démographique
Sexe	SEXE	1 ou 2	Démographique
Langue maternelle	LANGUE	1 ou 2	Démographique
Expérience en tant que contrôleur d'entreprise	EXPÉRIENCE	Numérique en mois	Démographique
Programme d'étude en cours	SCOLARITÉ	1 ou 2	Démographique
Niveau de sérieux du participant	NIVSÉRIEUX	0 à 100%	
Influence du prix de participation sur la décision de gestion des bénéfices	INFLPRIX	0 à 100%	
Influence de la prime du gestionnaire sur la décision de gestion des bénéfices	INFLPRIME	0 à 100%	

Tableau 4.2- Données manquantes

Variabes	Nombre des réponses N	Données manquantes	Données manquantes en % (sur 91 réponses totales)
DÉCIDÉVAL	91	0	0
MONTDÉVAL	91	0	0
CONTEXTE	91	0	0
PSCORE/NIVEAURM	77	14	15,38*
NIVEUAUAVR	91	0	0
ÂGE	88	3	3,3
SEXE	90	1	1,1
LANGUE	90	1	1,1
EXPÉRIENCE	90	1	1,1
SCOLARITÉ	91	0	0
NIVSÉRIEUX	91	0	0
INFLPRIX	91	0	0
INFLPRIME	91	0	0

\* : Supérieur à 10%

#### 4.2 Statistiques descriptives et validité des instruments de mesure

La présente section décrit statistiquement l'ensemble des variables utilisées dans la présente recherche et démontre la fiabilité des instruments de mesure utilisés. Les tableaux 4.3 et 4.4 présentent une vue d'ensemble des statistiques descriptives de ces variables. Il s'agit de statistiques telles que la moyenne, la médiane, l'écart-type et les valeurs maximale et minimale.

#### 4.2.1 Les variables indépendantes: contexte, niveau de raisonnement moral et niveau d'aversion au risque

Comme c'est indiqué à la section 4.1.1.2, la variable « contexte de divulgation ou d'absence de divulgation du seuil de signification de l'auditeur » (CONTEXTE) se présente sous forme d'une information à la page 6 du questionnaire (voir annexe 1, page 86 et annexe 2, page 101). C'est cette information qui fait la différence entre les deux versions du questionnaire. Quarante cinq participants ont reçu la version divulguant l'information concernant le seuil de signification de l'auditeur (contexte de divulgation du seuil de signification). Les quarante six autres participants ont reçu la deuxième version (contexte de non divulgation du seuil de signification).

Le niveau de raisonnement moral des participants a été mesuré à l'aide du Test de Définition des Problématiques (TDP), qui constitue une version traduite, validée et approuvée du DIT. L'utilisation du DIT est répandue dans les recherches en comptabilité. Ceci est dû à son objectivité et sa facilité d'administration. C'est un test reconnu et largement validé par la littérature comptable (Rest, 1990 ; Ponemon et Gabhart, 1993 ; Sweeney, 1995; etc.). Il constitue une mesure fiable du niveau de raisonnement moral (Rest, 1990). La validation du TDP a été également prouvée. La collaboration de Rest en personne au processus de traduction, afin d'assurer le respect du style et de l'esprit du DIT, a contribué à la validation et l'approbation de cette version du DIT (Blanchette, 1995). Les statistiques descriptives de la variable (PSCORE) indiquent un indice «P» variant de 0 à 66,6, pour une moyenne de 29,98. Cette moyenne indique que le niveau de raisonnement moral moyen des participants à cette recherche est conventionnel. Ce résultat s'apparente à ceux obtenus par des recherches antérieures en comptabilité. Les résultats de la recherche de Ponemon et Glazer (1990) indiquent un indice «P» moyen des étudiants en sciences comptables variant entre 25,5, au moment de leur entrée à l'université, et 40,84, au moment de leur obtention de leur diplôme de baccalauréat. Ceux de Ponemon et Gabhart (1993) et de Duncan (1997), indiquent que l'indice «P» moyen des comptables se situe principalement entre 38,0 et 42,0, et qu'il est, généralement, à un niveau plus faible chez les étudiants en comptabilité au début de leurs études.

Le niveau d'aversion au risque (NIVEAUAVR) des participants, quant à lui, a été mesuré à l'aide de l'échelle développée par Judge et al (1999). La fiabilité et la validité de cette échelle ont été prouvées par la littérature antérieure (Blanchette, 2001). Les statistiques descriptives de cette variable (NIVEAUAVR) indiquent que le niveau d'aversion au risque des participants varie entre 1,00 et 89,12 (sur une échelle de 100 points). La moyenne se situe à 48,86. Le coefficient alpha de Cronbach calculé est de 0,692, ce qui démontre la consistance interne de cette échelle de mesure et confirme sa fiabilité.

Tableau 4.3- Statistiques descriptives des variables indépendantes : P-SCORE et NIVEAUAVR

Variable	Moyenne	Écart-type	Valeur minimale	Valeur maximale	alpha de Cronbach
P-SCORE	29,98	14,54	0	66,6	
NIVEAUAVR	48,86	15,20	1,00	89,12	0,692

#### 4.2.2 Les variables démographiques : statistiques descriptives et influence sur la variable dépendante

Cette section présente les statistiques descriptives des différentes variables démographiques, ainsi que leur impact sur la décision de gestion des bénéficiaires des participants à cette recherche (décision de dévaluation).

Les variables démographiques testées sont les suivantes : sexe, âge, langue maternelle, programme d'études en cours (scolarité) et expérience de travail en tant que gestionnaire d'entreprise. Les variables : sexe, langue, programme d'étude en cours et expérience de travail, comportent deux catégories chacune. Pour la variable âge, les participants ont été séparés en deux groupes. La séparation a été faite selon la médiane (25 ans). Cette méthode est couramment utilisée en recherche (De Coster et al, 2009). La variable « Expérience » est écartée de l'analyse puisque 94,5% des participants n'avaient aucune expérience en tant que gestionnaires d'entreprises.

Afin d'éliminer toute réponse inadéquate, une question a été incluse dans le questionnaire démographique sur le degré de sérieux des participants en répondant au questionnaire. Une seule réponse inadéquate a été éliminée de notre échantillon. Les répondants ont affirmé, en moyenne, avoir fait preuve d'un degré de sérieux élevé, soit 8,7/10.

Les participants à cette étude sont des hommes dans une proportion de 45,6%, et des femmes dans une proportion de 54,4%. Le tableau 4.4 présente les résultats des tests statistiques effectués pour évaluer l'influence des différentes variables démographiques sur la décision des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices. Pour la variable «Sexe», un T-test pour échantillons indépendants a été effectué afin de détecter d'éventuelles différences entre les décisions de gestion des bénéfices des deux sexes (SEXE % MONTDÉVAL). Aucune différence significative n'a été observée ( $p = 0,352$ ).

L'analyse faite à l'aide du tableau croisé a également mené au même résultat. Le croisement des deux variables «SEXE» et «DÉCIDÉVAL» n'a pas permis de détecter des différences entre les groupes, selon leur décisions de gestion des bénéfices (khi-deux de Pearson,  $X^2 = 0,533$ ). Étant donné que les p-values, selon les deux tests, sont au delà du seuil de signification de 5%, je peux donc conclure que le sexe du participant n'influence pas sa décision de gestion des bénéfices.

Le tableau 4.4 démontre également une influence non significative des variables «Langue maternelle» ( $p = 0,338$ ,  $X^2 = 0,771$ ) et «Scolarité» ( $p = 0,973$ ,  $X^2 = 0,748$ ) sur la décision de gestion des bénéfices.

Pour la variable «Âge», une analyse de régression a été faite afin de vérifier l'effet de l'âge des participants sur leur décision de gestion des bénéfices. Les résultats ne montrent aucun effet significatif ( $R^2 = 0,001$  et  $p = 0,724$ ).

Les résultats des tests effectués démontrent qu'aucune des variables démographiques n'influence la décision de gestion des bénéfices des participants. Tous les «p-value» sont au dessus du seuil de signification de 5%. Pour ce, aucune de ces variables ne sera retenue comme étant variable de contrôle.

Tableau 4.4- Statistiques descriptives et résultats statistiques des variables démographiques

Variable		Résultats des tests statistiques	Moyenne	Médiane	Écart-type	Valeur minimale	Valeur maximale
SEXE N = 90	Hommes (N= 41, 45,6%) Femmes (N= 49, 54,4%)	P = 0,352* X <sup>2</sup> = 0,533					
Langue maternelle	Français (N = 67) Autres (N = 23)	P = 0,338* X <sup>2</sup> = 0,771					
Programme d'étude en cours	Baccalauréat (N = 82) Autres (N = 9)	P = 0,973* X <sup>2</sup> = 0,748					
Expérience	Sans expérience (N = 86; 94,5%) Avec expérience (N = 4; 4,6%)						
Âge N = 88	25 et plus (N= 46) Moins que 25 (N= 42)	P = 0,724* R <sup>2</sup> = 0,001	26,92	25,00	6,16	20	45

\* : P- value > 0.05

De ce qui précède, je peux conclure que le faible pouvoir explicatif des variables démographiques : sexe, âge, langue maternelle, programme d'étude en cours et expérience de travail, permet de les exclure des analyses statistiques permettant la vérification des hypothèses de la présente recherche.

#### 4.3 Résultats des tests d'hypothèses

Les résultats des tests d'hypothèses effectués à partir des données recueillies, sont présentés dans les sections qui suivent.

#### 4.3.1 Relation entre la décision de gestion des bénéfices et la divulgation du seuil de signification de l'auditeur (H1)

L'objectif premier de la présente recherche est de déterminer l'existence d'une différence entre les niveaux de gestion des bénéfices des participants, selon la divulgation ou l'absence de divulgation du seuil de signification de l'auditeur. Ma première hypothèse de recherche stipule que la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices.

Des analyses statistiques ont été effectuées afin de comparer les niveaux de gestion des bénéfices selon les contextes : divulgation ou absence de divulgation du seuil de signification de l'auditeur. L'analyse du lien unissant les deux variables «DÉCIDÉVAL» et «CONTEXTE» est établie à l'aide du tableau croisé, connu également sous le nom de tableau de contingence. Le tableau 4.5 présente le tableau croisé illustrant le croisement de ces deux variables.

À l'aide des % en colonnes, j'ai pu constater que la proportion des participants qui ont choisi de gérer les bénéfices (37,8%) est supérieure dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur. La proportion des participants qui ont choisi de gérer les bénéfices, dans un contexte de non divulgation du seuil de signification de l'auditeur, était de 26,1%. Ce résultat s'accorde avec celui que j'ai constaté en regardant la proportion des participants qui ont choisi de ne pas gérer les bénéfices. Cette proportion (69,6%) est supérieure dans un contexte de non divulgation du seuil de signification de l'auditeur. La proportion des participants qui ont choisi de ne pas gérer les bénéfices dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, était de 55,6%.

En s'inspirant des résidus standardisés (Tableau 4.5), j'ai pu également constater qu'en cas de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, la plupart des participants avaient tendance à gérer les bénéfices ( $r = 0,7$ ), et ce, en optant pour la non dévaluation des stocks. Certains participants ont même choisi de dévaluer partiellement les stocks ( $r = 0,3$ ). Par contre, en cas de non divulgation de ce seuil, la plupart des participants ont plutôt choisi de ne pas gérer les bénéfices ( $r = 0,6$ ), et ce, en optant pour une dévaluation totale des stocks.

Tableau 4.5- Tableau croisé : décision de dévaluation \* contexte de divulgation  
(DÉCIDÉVAL\*CONTEXTE)

Décision de dévaluation		Contexte		Total
		Pas de divulgation	Avec divulgation	
Pas de Déval (GB)	Effectif	12	17	29
	% en colonnes	26,1%	37,8%	31,9%
	Résidus standardisés	-,7	,7	
Déval totale (Ø GB)	Effectif	32	25	57
	% en colonnes	69,6%	55,6%	62,6%
	Résidus standardisés	,6	-,6	
Déval partielle (GB)	Effectif	2	3	5
	% en colonnes	4,3%	6,7%	5,5%
	Résidus standardisés	-,3	,3	
Total	Effectif	46	45	91
	% en colonnes	100,0%	100,0%	100,0%

Ces analyses me permettent de détecter des différences entre les groupes de mon échantillon, selon le contexte. La décision de gestion des bénéfices des participants à cette recherche, semble dépendre de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur. Cette relation de dépendance est donc démontrée dans mon échantillon. Ma première hypothèse de recherche (H1), selon laquelle la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices, est donc supportée dans mon échantillon.

Ce résultat est également constaté en comparant les moyennes de la variable «MONTDÉVAL» selon le «CONTEXTE» (voir tableau 4.6). La moyenne des dévaluations des stocks constatée dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, est inférieure à celle constatée dans un contexte de non divulgation de ce seuil. Ceci signifie que les participants à cette recherche gèrent plus les bénéfices en cas de divulgation du seuil de signification de l'auditeur.

Le tableau 4.6 présente également les résultats du t-test pour échantillons indépendants de ces deux variables. Les résultats de ce test démontrent que la divulgation du seuil de signification de l'auditeur semble avoir une influence marginalement significative sur la décision de gestion des bénéfices des gestionnaires d'entreprises ( $p = 0,072 < 10\%$ ).

Tableau 4.6- Comparaison de moyennes de la variable MONTDÉVAL selon le contexte, et résultat du t-test

Groupes selon le contexte	N	Moyenne	t-test	P unilatéral
Sans divulgation	46	520 957	1,469	0,072*
Avec divulgation	45	418 489		

\* : significatif au seuil de 10%

#### 4.3.2 Relation entre la décision de gestion des bénéfices et le niveau de raisonnement moral (H2)

Dans l'élaboration du cadre théorique du chapitre II, il est expliqué que la décision de gestion des bénéfices pourrait être influencée par le niveau de raisonnement moral du gestionnaire. Ma deuxième hypothèse de recherche stipule que les gestionnaires dont le niveau de raisonnement moral est au stade pré-conventionnel (P-SCORE < 27) ou post-conventionnel (P-SCORE >41), ont tendance à gérer les bénéfices. Par contre, ceux dont le niveau de raisonnement moral est au stade conventionnel ( $27 \leq \text{P-SCORE} \leq 41$ ), auront plus tendance à ne pas gérer les bénéfices.

Des analyses statistiques ont été effectuées afin de comparer les niveaux de gestion des bénéfices des participants, selon leur niveau de raisonnement moral. L'analyse du lien unissant les deux variables «décision de dévaluation (DÉCIDÉVAL)» et «niveau de raisonnement moral (NIVEAURM)» est établie à l'aide du tableau croisé. Le tableau 4.7 présente le croisement de ces deux variables.

Les résultats de ces analyses indiquent que les participants qui ont choisi de gérer les bénéfices sont ceux dont le niveau de raisonnement moral est au stade post-conventionnel (41,7%), suivis de ceux dont le niveau de raisonnement moral est au stade pré-conventionnel (37,1%). Par contre, ceux qui ont choisi de ne pas gérer les bénéfices avaient, en majorité, un niveau de raisonnement moral conventionnel (73,3%). Les résultats indiquent également que les participants qui ont choisi de gérer partiellement les bénéfices (6,7%) avaient un niveau de raisonnement moral conventionnel.

Le même résultat est constaté en s'inspirant des résidus standardisés. Les participants dont le niveau de raisonnement moral est au stade post-conventionnel, sont ceux qui ont choisi de gérer les bénéfiques, et ce, en optant pour la non dévaluation des stocks ( $r = 0,7$ ). Par contre, ceux dont le niveau de raisonnement moral est au stade conventionnel, ont plutôt choisi de ne pas gérer les bénéfiques ( $r = 0,7$ ), et ce, en optant pour une dévaluation totale des stocks.

Ces résultats m'ont permis de constater l'impact de la variable « niveau de raisonnement moral » sur la variable « décision de dévaluation », et de démontrer l'existence d'une relation de dépendance entre ces deux variables. La décision de gestion des bénéfiques des répondants semble être en relation avec leur niveau de raisonnement moral. Cette relation de dépendance est démontrée dans mon échantillon. Ma deuxième hypothèse de recherche (H2), selon laquelle le niveau de raisonnement moral des gestionnaires d'entreprises influence leur décision en matière de gestion des bénéfiques est donc supportée dans mon échantillon.

Afin de démontrer l'influence du niveau de raisonnement moral sur la décision de gestion des bénéfiques des gestionnaires d'entreprises, j'ai également prévu l'analyse de l'impact de la variable «NIVEAURM» sur la variable «MONTDÉVAL» moyennant l'analyse de variances (ANOVA). Cependant, étant donné que le test de Levene n'était pas significatif ( $p = 0,008 < 0,05$ ), je me suis limitée aux résultats du tableau croisé et de l'analyse des résidus.

Tableau 4.7- Tableau croisé : Décision de dévaluation \* Niveau de raisonnement moral

Décision de dévaluation		Niveau de raisonnement moral			Total
		Pré-conventionnel PSCORE<27	Conventionnel 27 ≤PSCORE≤ 41	Post-conven PSCORE< 41	
Pas de Déval (GB)	Effectif	13	6	5	24
	% en colonnes	37,1%	20,0%	41,7%	31,2%
Déval totale (Ø GB)	Résidus standardisés	,6	-1,1	,7	
	Effectif	20	22	7	49
Déval partielle (GB)	% en colonnes	57,1%	73,3%	58,3%	63,6%
	Résidus standardisés	-,5	,7	-,2	
Total	Effectif	2	2	0	4
	% en colonnes	5,7%	6,7%	0,0%	5,2%
Total	Résidus standardisés	,1	,4	-,8	
	Effectif	35	30	12	77
Total	% en colonnes	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
					%

### 4.3.3 Relation entre la décision de gestion des bénéfices et le niveau d'aversion au risque (H3)

La troisième hypothèse de la présente recherche stipule qu'il existe une relation négative entre le niveau d'aversion au risque du gestionnaire et son niveau de gestion des bénéfices. Les statistiques indiquent un niveau moyen d'aversion au risque légèrement inférieur pour les participants qui ont choisi de gérer les bénéfices (46,53%), par rapport à ceux qui ont choisi de ne pas le faire (50,92%).

Un t-test a été effectué afin de comparer les montants moyens de dévaluation des stocks, selon le niveau moyen d'aversion au risque (présenté au tableau 4.3). Les résultats du t-test démontrent que les participants les plus averses au risque ( $NIVEAUAR \geq 48,86$ ) sont ceux qui font moins de gestion des bénéfices, et que les participants les moins averses au risque ( $NIVEAUAR < 48,86$ ) sont ceux qui font plus de gestion des bénéfices (tableau 4.8).

Afin de comparer les niveaux de gestion des bénéfices des participants, selon leur niveau d'aversion au risque, j'ai effectué également une analyse de corrélation entre les deux variables «montant de dévaluation» (MONTDÉVAL) et «niveau d'aversion au risque» (NIVEAUAVR). Une analyse de régression a été également effectuée. Les résultats des tests effectués (Voir Tableaux 4.8 et 4.9) démontrent une influence marginalement significative du niveau d'aversion au risque (la corrélation de Pearson obtient une valeur de 0,082;  $P = 0,058$ ).

Le niveau d'aversion au risque du participant semble donc avoir une influence sur sa décision de gestion des bénéfices. Ces résultats permettent de valider la troisième hypothèse de cette recherche.

Tableau 4.8- Comparaison de moyennes de la variable «MONTDÉVAL» selon le «NIVEAUAVR», et Résultats statistiques (H3)

Groupe selon le NIVEAUAVR	N	Moyenne	Corrélation (X <sup>2</sup> Pearson) MONTDÉVAL*NIVEAUAVR	Régression MONTDÉVAL*NIVEAUAVR
NIVEAUAVR≥48,86	45	485 467	P= 0,082**	P= 0,058**
NIVEAUAVR<48,86	46	455 435		

\*\* : Test unilatéral

Tableau 4.9- Analyse de corrélation des variables «MONTDÉVAL» et «NIVEAUAVR»

	MONTDÉVAL	NIVEAUAVR
MONTDÉVAL	1.00	
NIVEAUAVR	0,165 (p = 0.058**)	1.00

\*\* : Significatif au seuil de 10%

#### 4.4 Sommaire des résultats

L'objectif de cette recherche consiste à déterminer si la connaissance du gestionnaire du seuil de signification de l'auditeur influence sa décision de gestion des bénéfices. Elle vise à identifier si la variable dépendante «gestion des bénéfices» est influencée par les variables indépendantes «divulgarion du seuil de signification de l'auditeur», «niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque du gestionnaire».

Les analyses statistiques, effectuées sur l'ensemble des observations recueillies auprès des participants à cette recherche, révèlent que les relations entre la variable indépendante (DÉCIDÉVAL) et les variables dépendantes (CONTEXTE, NIVEAURM et NIVEAUAVR) sont conformes aux attentes (H1, H2 et H3). Elles démontrent que la décision de gestion des bénéfices est influencée par la divulgation du seuil de signification de l'auditeur, par le niveau de raisonnement moral des participants, ainsi que par leurs niveaux d'aversion au risque. La section suivante discute plus en détail des résultats trouvés.

Tableau 4.10- Sommaire des résultats des tests d'hypothèses

Hypothèses	T-test	Tableau croisé	Corrélation X <sup>2</sup> de Pearson	Régression
H1 : Il y aura plus de risque de gestion des bénéfices si le seuil de signification est connu du gestionnaire que s'il ne l'est pas.	Supportée **	Supportée		
H2 : Le gestionnaire dont le niveau de raisonnement moral est au stade pré-conventionnel ou post-conventionnel, sera plus motivé à gérer les bénéfices par rapport à celui dont le niveau de raisonnement moral est au stade conventionnel.		Supportée		
H3 : Il existe une relation négative entre le niveau d'aversion au risque du gestionnaire et son niveau de gestion des bénéfices.			Supportée **	Supportée **

\*\* : Test unilatéral 10%

#### 4.5 Discussion des résultats

La présente section discute des résultats obtenus suite aux différentes analyses statistiques élaborées dans la section précédente. Son contenu sera présenté en fonction des hypothèses de recherche développées dans le chapitre II.

##### 4.5.1 La gestion des bénéfices et la divulgation du seuil de signification de l'auditeur

La première hypothèse de recherche (H1) stipule que la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision de gestion des bénéfices des gestionnaires d'entreprises. Tel qu'expliqué au chapitre II, cette hypothèse se base essentiellement sur un souci émanant du fait que le gestionnaire peut utiliser le concept de seuil de signification afin de fixer les

montants sur lesquels il pourra gérer les bénéfices (Patterson et Smith, 2003; Legoria et al, 2013). Par conséquent, la connaissance du gestionnaire de ce seuil pourra l'encourager à faire des manipulations de faibles montants.

Les résultats des analyses statistiques obtenus dans la présente recherche (voir tableau 4.5 et 4.6) ont permis de valider cette hypothèse. J'ai pu constater, au niveau de la section 4.3.1 du présent chapitre, des différences entre les décisions de gestion des bénéfices des participants (DÉCIDÉVAL), selon la divulgation ou l'absence de divulgation du seuil de signification de l'auditeur (CONTEXTE). Ces différences étaient significatives. La proportion des participants qui ont choisi de gérer les bénéfices (37,8%) est supérieure, dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, à celle observée dans un contexte de non divulgation de ce seuil (26,1%). La proportion des participants qui ont choisi de ne pas gérer les bénéfices (69,6%) est supérieure, dans un contexte de non divulgation du seuil de signification de l'auditeur, à celle des participants se trouvant dans un contexte de divulgation de ce seuil (55,6%).

J'ai pu également constater que certains participants ont plutôt choisi de dévaluer partiellement les stocks (DÉCIDÉVAL). Comme l'indique le tableau 4.5, la proportion des participants ayant fait ce choix (6,7%) est supérieure, dans un contexte de divulgation du seuil de signification de l'auditeur, à celle constatée dans un contexte de non divulgation de ce seuil (4,3%). La dévaluation partielle des stocks permet à ces participants d'être inscrits au tirage du prix de participation, en tant que participants à cette recherche, et d'avoir une prime de fin d'exercice, en tant que gestionnaires. L'attitude de ces participants vient renforcer l'inquiétude émanant du fait que les gestionnaires peuvent prendre en considération le seuil de signification de l'auditeur afin de déterminer leurs marges discrétionnaires et atteindre leurs objectifs personnels, tout en se protégeant contre les possibles corrections exigées par l'auditeur (Patterson et Smith, 2003). Une recherche subséquente réalisée auprès de gestionnaires expérimentés, et avec un échantillon de taille supérieure permettrait probablement de meilleurs résultats.

À la lumière de ces résultats, je peux conclure qu'il y a plus de risque de gestion des bénéfices, lorsque le seuil de signification est connu du gestionnaire que s'il ne l'est pas (H1).

#### 4.5.2 La gestion des bénéfices et le niveau de raisonnement moral du gestionnaire

Il ressort de la revue de littérature présentée au chapitre I que les gestionnaires, en tant qu'êtres humains, ne prennent pas toujours les mêmes décisions face aux mêmes situations. Leurs comportements dépendent de leurs perceptions personnelles des problèmes auxquels ils font face. La gestion des bénéfices peut être perçue par un gestionnaire comme étant un problème éthique du fait qu'il s'attribue ou tente de s'attribuer des ressources supplémentaires pour maximiser son bien être personnel, et ce, au détriment d'autres individus ou de l'entreprise elle-même. Toutefois, le problème se pose à partir du moment où le gestionnaire peut considérer que l'idéal moral est de ne pas gérer les bénéfices, mais il décide tout de même de faire des manipulations comptables, vu ce qu'elles peuvent lui rapporter matériellement.

Les qualités personnelles de l'individu exercent une influence sur sa prise de décision et par la suite sur son comportement (Rest, 1984). Le niveau de raisonnement moral constitue un parmi les plus importantes qualités énumérées par la littérature comptable (Rest, 1984; Ponemon, 1992).

Les résultats des analyses statistiques présentés dans la section 4.3.2 du présent chapitre, indiquent une influence du niveau de raisonnement moral des participants sur leur décision de gestion des bénéfices. Les participants ayant tendance à gérer les bénéfices sont ceux dont le niveau de raisonnement moral est au stade pré-conventionnel ou post-conventionnel. Ceux dont le niveau de raisonnement moral est au stade conventionnel ont plutôt tendance à ne pas gérer les bénéfices.

Ces résultats permettent de supporter la deuxième hypothèse de cette recherche (H2). Ils viennent confirmer ceux des recherches antérieures selon lesquels les professionnels comptables dont les niveaux de raisonnement moral sont au stade pré-conventionnel ou post-conventionnel, sont ceux qui, en général, ne respectent pas les règles comptables, et que ceux dont les niveaux de raisonnement moral sont au stade conventionnel, appliquent les normes professionnelles de la façon la plus stricte (Ponemon, 1992; Sweeney et Roberts, 1997; Duncan, 1997; Thorne et Hartwick, 2001).

### 4.5.3 La gestion des bénéfices et le niveau d'aversion au risque du gestionnaire

Il ressort de la revue de littérature de la présente recherche (chapitre I), que la détection d'un comportement de gestion de bénéfices permet d'engendrer des coûts personnels pour les gestionnaires, tels que la perte de réputation ou d'occasions futures d'emploi, et l'exposition à des pénalités civiles et mêmes pénales (Dechow et al, 1996; Breton et Stolowy, 2003; et Liang, 2004). Soucieux de leur intérêt personnel, les gestionnaires ont tendance à développer une attitude aversive au risque de détection de leurs pratiques de gestion des bénéfices (Liang, 2004).

La troisième hypothèse de cette recherche (H3) stipule qu'il existe une relation négative entre le niveau d'aversion au risque du gestionnaire et sa décision de gestion des bénéfices. Les résultats statistiques obtenus (voir tableaux 4.8 et 4.9) ont permis de valider cette hypothèse. La corrélation entre les niveaux d'aversion au risque des participants et leurs niveaux de gestion des bénéfices est marginalement significative.

## 4.6 Conclusion

L'objectif principal de la présente recherche consiste à déterminer si la divulgation du seuil de signification de l'auditeur a un impact sur l'estimation du gestionnaire de sa marge discrétionnaire, voire sur sa décision de gérer les bénéfices.

À travers ce chapitre, une analyse des données recueillies auprès de notre échantillon a été présentée et discutée. Le test des hypothèses de recherche démontre que la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision du gestionnaire en matière de gestion des bénéfices (H1). Ses niveaux de raisonnement moral (H2) et d'aversion au risque (H3) influencent également sa décision.

Le prochain chapitre présente un sommaire des résultats présentés dans le présent chapitre et discute des limites de la présente recherche et des implications possibles pour des recherches futures.

## CHAPITRE V

### CONCLUSION, LIMITES ET AVENUES DE RECHERCHE

#### 5.1 Conclusion

Bien que les recherches en comptabilité et en audit aient souvent étudié les notions de gestion des bénéfices et du seuil de signification en audit, aucune recherche ne s'est intéressée, jusqu'à présent, à l'étude de l'impact de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la prise de décision en matière de gestion des bénéfices. La présente recherche avait pour objectif de déterminer cet impact.

Comme en témoigne la littérature présentée au niveau du chapitre I de cette recherche, les gestionnaires exercent des choix comptables discrétionnaires pour s'approprier et maximiser leurs gains personnels (Watts et Zimmerman, 1978; Healy, 1985; Guidry et al, 1999; Liang, 2004). Afin d'atteindre leurs objectifs personnels et de se protéger contre les possibles corrections exigées par l'auditeur, les gestionnaires ont intérêt à ce que ce dernier ne détecte pas leurs pratiques de gestion des bénéfices. L'appréciation du seuil de signification de l'auditeur a fait l'objet d'inquiétude de la part du Securities Exchange Commission (SEC). Cette inquiétude émane du fait que l'auditeur peut ignorer les anomalies inférieures à son seuil de signification et dont le cumul n'est pas significatif, car théoriquement elles n'auront pas d'impact sur les décisions des utilisateurs des états financiers (Patterson et Smith, 2003; Legoria et al, 2013). Par conséquent les gestionnaires peuvent prendre en considération le seuil de signification de l'auditeur afin de déterminer leurs marges discrétionnaires.

La réforme des normes nord américaines et internationales traitant le concept de caractère significatif en audit, ont poussé l'auditeur à examiner davantage tout facteur de caractère qualitatif entourant une anomalie. Il s'agit de facteurs tels que le risque de gestion des bénéfices. La pratique de gestion des bénéfices est ainsi considérée comme un facteur qualitatif pouvant influencer la décision de l'auditeur quant à l'importance d'une anomalie, et

ce, même si elle est de faible montant. L'auditeur est donc devenu plus sensible à toute tentative de gestion des bénéfices. Le gestionnaire, quant à lui, se sent plus menacé par la détection de ses pratiques de gestion des bénéfices.

La question posée à ce niveau consiste à déterminer si, malgré cette réforme, la connaissance du seuil de signification de l'auditeur continue à encourager le gestionnaire à gérer les bénéfices. L'hypothèse de recherche principale (H1) stipule que la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision de gestion des bénéfices des gestionnaires d'entreprises. La décision de gestion des bénéfices est, entre autres, influencée par certaines qualités personnelles du gestionnaire, telles que son niveau de raisonnement moral et son niveau d'aversion au risque. Les qualités personnelles de l'individu exercent une influence sur sa prise de décision, et par la suite sur son comportement (Rest, 1984). Un gestionnaire ayant de l'information concernant le seuil de signification de l'auditeur pourrait tout de même décider de ne pas gérer les bénéfices s'il manifeste un niveau élevé d'aversion au risque et/ou un niveau de raisonnement moral l'empêchant de s'engager dans une pratique immorale. Deux hypothèses (H2 et H3) ont été ainsi formulées afin de vérifier l'existence de liens entre les niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque du gestionnaire et sa prise de décision en matière de gestion des bénéfices.

La question de recherche développée consiste ainsi à déterminer si la divulgation du seuil de signification de l'auditeur influence la décision des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices, et ce, en tenant compte de leurs niveaux de raisonnement moral et d'aversion au risque.

La collecte des données a été effectuée par questionnaire auprès d'étudiants inscrits au baccalauréat, au certificat ou en maîtrise en sciences comptables à l'UQÀM. La taille de l'échantillon est de quatre vingt et onze participants.

Le questionnaire (Annexe A) comporte quatre sections : la mise en situation, le test de définition des problématiques (TDP) (version française du *Defining Issues Test (DIT)* de Rest, 1979), le questionnaire de Judge et al (1999), et les questions démographiques.

La variable dépendante de la présente recherche est la décision de gestion des bénéfices (DÉCIDÉVAL). La variable indépendante principale est la divulgation du seuil de signification de l'auditeur (CONTEXTE). Les variables indépendantes secondaires sont le niveau de raisonnement moral (NIVEAURM) et le niveau d'aversion au risque du gestionnaire (NIVEAUAVR).

Les résultats des analyses statistiques effectuées ne permettent pas d'observer d'impact des variables démographiques, telles que l'âge, le sexe, la langue maternelle, le programme d'étude en cours et l'expérience professionnelle, sur la prise de décision des participants en matière de gestion des bénéfices. Cependant, ces variables n'affectent pas le cadre théorique de la présente recherche. Toutefois, ces résultats permettent de supporter les hypothèses de recherche (H1, H2 et H3). Ils indiquent que la décision de gestion des bénéfices est influencée par la divulgation du seuil de signification de l'auditeur (H1), par le niveau de raisonnement moral du gestionnaire (H2) et par son niveau d'aversion au risque (H3).

La première hypothèse de la présente recherche (H1) prédisait qu'il y a plus de risque de gestion des bénéfices, lorsque le seuil de signification est connu du gestionnaire que s'il ne l'est pas. Les résultats des analyses statistiques effectuées ont permis de valider cette hypothèse. Ils démontrent des différences significatives entre les décisions de gestion des bénéfices des participants (DÉCIDÉVAL), selon la divulgation ou l'absence de divulgation du seuil de signification de l'auditeur (CONTEXTE). De plus, un fait important a été constaté. Il s'agit de la décision de quelques participants de dévaluer partiellement les stocks. Cette décision leur a permis de gérer partiellement les bénéfices, d'être inscrits au tirage du prix de participation, en tant que participants à cette recherche, et d'avoir une prime de fin d'exercice, en tant que gestionnaires. L'attitude de ces participants vient renforcer l'inquiétude émanant du fait que les gestionnaires peuvent prendre en considération le seuil de signification de l'auditeur afin de déterminer leurs marges discrétionnaires, et atteindre leurs objectifs personnels (Patterson et Smith, 2003). Une recherche subséquente avec un échantillon de taille supérieure permettrait probablement de meilleurs résultats.

La deuxième hypothèse de recherche (H2) stipulait que le gestionnaire dont le niveau de raisonnement moral est au stade pré-conventionnel ou post-conventionnel, est plus motivé à gérer les bénéfices par rapport à celui dont le niveau de raisonnement moral est au stade

conventionnel. Les résultats des analyses statistiques effectuées ont permis de valider cette hypothèse.

La troisième hypothèse de recherche (H3) stipulait qu'il existe une relation négative entre le niveau d'aversion au risque du gestionnaire et sa décision de gestion des bénéfices. Les résultats statistiques obtenus ont, également, permis de valider cette hypothèse. Ils démontrent que les participants les plus averses au risque sont ceux qui font moins de gestion des bénéfices, et que les participants les moins averses au risque sont ceux qui en font le plus.

## 5.2 Les limites de la recherche

La présente recherche doit être interprétée en tenant compte de certaines limites. La première limite concerne le choix de la méthodologie de recherche. La méthodologie proposée est une recherche en laboratoire. Ce type de recherche est choisi en raison de sa rapidité, de sa simplicité de réalisation et de son fort pourcentage de participation et d'obtention de réponses. De plus, il permet l'augmentation de la validité interne de la recherche en permettant le contrôle des variables dont on veut mesurer l'impact. Toutefois, il ne favorise pas la généralisation des résultats obtenus (validité externe).

La deuxième limite est la nature de l'échantillon utilisé. Malgré le fait que des recherches antérieures ont affirmé la généralisation des résultats obtenus à partir d'un échantillon d'étudiants (Randall et Gibson, 1990), le recours à des étudiants qui doivent jouer le rôle de gestionnaires d'entreprises en se basant uniquement sur des connaissances théoriques, semble être une contrainte à la généralisation des résultats obtenus. Le manque d'expérience professionnelle pertinente des participants à cette recherche ne favorise pas la généralisation de ses résultats.

La troisième limite consiste au fait que la mise en situation est restreinte à la prise de décision de gestion des bénéfices dans un contexte de maximisation de la richesse personnelle du gestionnaire. L'influence de cette source de motivation sur la prise de décision en matière de gestion des bénéfices peut être différente d'un gestionnaire à l'autre.

Une autre limite est liée au jumelage de l'incitatif de 500\$ (prix de participation à la recherche) à la confidentialité des réponses des participants, pouvant contribuer à augmenter les décisions de gestion des bénéfices. Les participants à cette recherche répondent de manière confidentielle au questionnaire. Donc, contrairement aux gestionnaires, dans la vraie vie, ils ne subissent aucun risque lorsqu'ils décident de gérer les bénéfices.

Finalement, une limite, potentielle, est liée au biais de désirabilité sociale. Ce biais est présent lorsque les participants ont tendance à exprimer des opinions favorables qui ne démontrent pas leurs points de vue réels. Malgré les mesures prises pour délimiter ce biais (voir chapitre III), il est très difficile de prouver l'absence de ce biais et de son effet sur les résultats obtenus.

### 5.3 Les avenues de recherche

Des avenues de recherches futures se dessinent à partir des limites ci-dessus indiquées. Il serait intéressant de refaire la recherche auprès d'un échantillon de gestionnaires d'entreprises ayant de l'expérience pratique. Le recours à un tel échantillon permet de prendre en considération des variables de contrôle, tels que l'expérience et le salaire du gestionnaire. Il serait aussi intéressant de la refaire auprès de gestionnaires ayant d'autres cultures ou dans d'autres contextes, notamment dans un contexte américain ou européen. Également, une recherche future présentant divers scénarios de motivation à la gestion des bénéfices, permettrait de voir si l'influence de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la prise de décision du gestionnaire en matière de gestion des bénéfices serait la même.

En conclusion, l'objectif de la présente recherche se situe dans le cadre d'un prolongement des recherches sur les facteurs influençant le processus décisionnel des gestionnaires d'entreprises en matière de gestion des bénéfices. La contribution principale de cette recherche est d'attirer l'attention des professionnels dans les domaines de comptabilité et d'audit, sur l'impact de la divulgation du seuil de signification de l'auditeur sur la pratique de gestion des bénéfices, et sur l'importance de la discrétion au sujet de ce seuil.

**ANNEXE A**

**QUESTIONNAIRE - CONTEXTE 1**

**ABSENCE DE DIVULGATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION**

### **Lettre de consentement du (de la) participant(e)**

Ce questionnaire a pour but de recueillir de l'information pour une recherche portant sur les décisions des gestionnaires concernant les bénéfices des entreprises. Il exige également que le (la) participant(e) fournisse certaines informations personnelles. Le questionnaire peut être complété en environ 60 minutes.

Votre participation est entièrement volontaire. Vous pouvez vous retirer en tout temps sans aucune conséquence. Toutefois, si vous décidez de répondre au questionnaire, il est important que vous répondiez à toutes les questions, et ce, le plus précisément et le plus honnêtement possible.

Toute information et toute réponse que vous fournirez resteront strictement confidentielles. Toute publication possible découlant de l'analyse des résultats ne fera jamais mention d'information ou de réponse individuelle. D'ailleurs, afin de protéger l'anonymat des participant(e)s et la confidentialité des données, des numéros de participation sont affectés à chacun(e) des participant(e)s. Les copies du questionnaire ne sont identifiées que par ces numéros de participation. La feuille indiquant le nom du (de la) participant(e) ne sera pas associée avec l'ensemble de ses réponses. Cette feuille ne servira qu'à l'identification du (de la) gagnant(e) du prix de participation de 500\$. Une fois que le prix de participation sera attribué, les feuilles nominatives seront détruites.

La diffusion des résultats de la recherche se fera sous forme d'un mémoire de maîtrise et, possiblement, d'articles dans des revues scientifiques. Les participant(e)s intéressé(e)s aux résultats, peuvent consulter le mémoire qui sera déposé à la bibliothèque de l'UQAM suite à son acceptation.

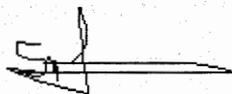
Afin de signaler son consentement et sa participation à cette recherche, le (la) participant(e) est tenu(e) de joindre sa signature à celle de la responsable de la recherche, au bas de ce document.

Merci de votre collaboration.

J'accepte de participer à cette recherche et je signe pour indiquer mon consentement :

\_\_\_\_\_  
Signature du (de la) participant(e)

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulés



Souhir Rebai, responsable de la recherche

Bonjour Madame, Monsieur,

Ce questionnaire a pour but de recueillir l'information pour une recherche portant sur les décisions des gestionnaires concernant les bénéfices des entreprises.

Les instructions nécessaires pour répondre au questionnaire vous seront précisées au fur et à mesure de votre lecture.

**Il est important que vous répondiez à toutes les questions, et ce, le plus précisément et le plus honnêtement possible. Le but de ce questionnaire n'est pas d'évaluer ou de juger vos opinions et vos comportements. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.**

Toute information et toute réponse que vous fournirez resteront **strictement confidentielles**. Toute publication possible découlant de l'analyse des résultats ne fera jamais mention d'information ou de réponse individuelle. **La feuille indiquant votre nom ne sera pas associée avec l'ensemble de vos réponses. Cette feuille ne servira qu'à l'identification du gagnant du prix de participation.**

Il faut compter environ 60 minutes pour compléter le questionnaire. Je vous remercie d'avance du temps que vous y consacrerez. **Votre collaboration est essentielle à la réussite de cette recherche.**

Merci

Souhir Rebai

Étudiante à la maîtrise en sciences comptables  
Université du Québec à Montréal

## **Rôle du (de la) participant(e)**

### **Vous devez assumer le rôle du contrôleur de l'entreprise PROTEC Inc.**

Vous êtes donc responsable de la préparation des états financiers de PROTEC.

En tant que contrôleur de cette entreprise, vous êtes invité(e) à prendre des décisions en matière de comptabilisation des différentes opérations effectuées par l'entreprise à la fin de l'exercice 2005...

## **Politique d'encouragement des participant(e)s**

Votre participation à cette recherche vous donne l'occasion de pouvoir gagner un prix de participation d'une valeur de 500.00\$.

Vos chances de gagner ce prix sont déterminées par la **prime de fin d'exercice** du contrôleur de PROTEC, dont vous assumez le rôle dans le cas qui suit. **Plus votre prime en tant que contrôleur de PROTEC est élevée, plus vous avez de chance de gagner le prix de participation de 500.00 \$. Pour le tirage, vous aurez l'équivalent d'une chance par dollar de la prime de fin d'exercice.**

Un(e) participant(e) n'aura droit au prix participation, que si (1) ses réponses à **toutes** les questions sont **sérieuses et complètes**, et (2) son numéro de participant(e) est choisi au hasard lors du tirage.

Bonne chance à tous !

## Présentation de l'activité de l'entreprise PROTEC Inc.

### Secteur d'activité

PROTEC est une entreprise entièrement privée. Elle œuvre dans l'industrie du développement de produits et services de sécurité résidentielle et commerciale. PROTEC fournit une gamme de produits et services de sécurité et de domotique<sup>1</sup> conçus pour assurer la sécurité et le bien être de ses clients. Le marché de l'industrie de la sécurité est reconnu pour le développement technologique continu de sa gamme de produits et services. La technologie évolutive permet donc aux meilleures entreprises de cette industrie de se démarquer en offrant continuellement de nouveaux produits.

### Développement d'un nouveau produit

Après avoir solidement établi sa présence sur le marché québécois et canadien pendant les dernières années, PROTEC s'est fixée un défi pour l'année en cours. Il s'agit de diversifier ses produits et services offerts afin de répondre aux différents besoins de sa clientèle. Se trouvant dans un contexte caractérisé par une demande en forte expansion de produits plus sophistiqués, PROTEC a décidé d'accroître davantage ses activités. C'est pour cette raison que des efforts additionnels ont été déployés, au cours des derniers mois, dans le but de développer de nouveaux produits plus sophistiqués. Au début du mois de septembre 2005, PROTEC a lancé un produit novateur sur le marché de l'industrie de la sécurité. Il s'agit du produit «Techno Plus » qui permettra à PROTEC de mieux satisfaire sa clientèle et d'attaquer de nouveaux marchés.

---

<sup>1</sup> : Ensemble des techniques et des études tendant à intégrer à l'habitat tous les automatismes en matière de sécurité, de gestion de l'énergie, de communication, etc.

### Les états financiers de l'entreprise

Dans ce qui suit, vous trouverez le bilan et l'état des résultats de PROTEC, préparés au 31 octobre 2005.

Quoique le vérificateur n'ait pas encore effectué son travail pour l'exercice 2005, à la demande du propriétaire de l'entreprise, qui désire avoir des informations plus crédibles au niveau des états financiers de son entreprise, ces états financiers seront vérifiés par un vérificateur externe. Les états financiers de l'exercice 2004 ont été vérifiés.

#### Bilan de PROTEC Inc., au 31 octobre 2005 (en milliers de dollars)

	2005 (Non vérifiés) \$	2004 (Vérifiés) \$
<b>Actif</b>		
Encaisse	275	238
Débiteurs	4 025	3 895
Stocks (coût d'acquisition)	7 982	7 346
Immobilisations	26 142	24 521
Réseau d'abonnés	49 834	48 662
Autres éléments d'actif	<u>2 837</u>	<u>2 667</u>
<b>Total des actifs</b>	<b><u>91 095</u></b>	<b><u>87 329</u></b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif</b>		
Dettes bancaires	1 726	1 678
Créditeurs et charges à payer	3 536	1 976
Dettes à long terme	925	570
Total du passif	<u>6 187</u>	<u>4 224</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	7 000	7 000
Autres capitaux propres	77 908	76 105
Total des capitaux propres	84 908	83 105
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b><u>91 095</u></b>	<b><u>87 329</u></b>

**État des résultats de PROTEC Inc., pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005**  
(en milliers de dollars)

	2005 (Non vérifiés) \$	2004 (Vérifiés) \$
<b>Ventes</b>	<b><u>101 632</u></b>	<b><u>97 856</u></b>
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Stock au début de l'année	8 328	7 124
(+) Achats	56 606	56 233
Marchandises destinées à la vente	64 934	63 357
(-) Stock à la fin de l'année	<u>7 982</u>	<u>7 346</u>
	56 952	56 011
<b>Bénéfice brut</b>	<b><u>44 680</u></b>	<b><u>41 845</u></b>
<b>Charges</b>		
Télésurveillance et service à la clientèle	12 389	11 685
Installation, vente et marketing	11 181	10 946
Autres charges	7 751	7 134
	<b><u>31 321</u></b>	<b><u>29 765</u></b>
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b><u>13 359</u></b>	<b><u>12 080</u></b>
Impôt sur le revenu (20%)	2 672	2 416
<b>Bénéfice net</b>	<b><u>10 687</u></b>	<b><u>9 644</u></b>

## **Prime de fin d'exercice sur rendement du bénéfice net**

Une des clauses de votre contrat d'engagement avec PROTEC, en tant que contrôleur, concerne une prime possible à la fin de chacun des exercices :

### **Prime de fin d'exercice :**

Les caractéristiques du régime des primes attribuées au contrôleur, exigent **un rendement minimal du bénéfice net fixé à 10.0 % des ventes présentées aux états financiers de fin d'exercice.**

Si le rendement minimal du bénéfice net n'est pas atteint, **aucune prime** ne sera versée au contrôleur à la fin d'un exercice.

Si le bénéfice net permet d'égaliser ou de dépasser le rendement minimal exigé, le contrôleur (vous) recevra **une prime égale à 1.2 % du bénéfice net de l'exercice.**

...

*Notez que c'est le montant de cette prime qui servira à déterminer vos chances de gagner le prix de participation de 500.00\$.*

## **Problème d'évaluation des stocks de PROTEC au 31 octobre 2005**

Suite à son développement, le nouveau produit «Techno Plus» a été lancé sur le marché de l'industrie de la sécurité en septembre 2005. En tant que contrôleur, vous êtes confronté à un problème de dépréciation potentielle de la valeur d'un des produits vendus par PROTEC. Le produit «Tetra» est effectivement remplacé par le produit «Techno Plus». Au 31 octobre 2005, la valeur totale des stocks pour l'ensemble de tous les produits incluant le produit «Tetra», est de 7 982 000 \$, selon le bilan présenté ci-dessus.

Suite au lancement du produit « Techno Plus », un expert de l'entreprise vous a mentionné que le produit «Tetra» aurait perdu une grande partie de sa valeur, puisque les clients choisissent très majoritairement le nouveau produit « Techno Plus ». Cet expert a ainsi estimé que la valeur actuelle de fin d'exercice du produit «Tetra» devrait être **réduite de 700 000 \$**. Toutefois, cet expert suggère que le produit «Tetra» pourrait être utilisé dans le développement d'un nouveau produit, dont il voulait discuter avec la direction.

**A. Veuillez répondre aux questions suivantes :**

*Lorsque vous avez répondu à une question, nous vous demandons de ne pas revenir changer votre réponse, suite à la lecture des questions subséquentes.*

1. Feriez-vous une écriture de régularisation pour dévaluer les stocks au 31 octobre 2005 ?

Non

Oui

Si Non ;

1. a. Indiquez les explications, incluant les calculs, supportant votre décision. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser le verso.

---

---

---

---

---

---

---

---

Si Oui :

1. b. Quel sera le montant de votre écriture de régularisation pour la dévaluation du stock au 31 octobre 2005 ?

\_\_\_\_\_ \$

1. c. Indiquez les explications, incluant les calculs, supportant votre décision concernant votre écriture de régularisation pour la dévaluation des stocks au 31 octobre 2005. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser le verso.

---

---

---

---

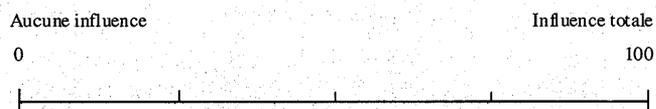
---

---

---

---

2. En tant que contrôleur de PROTEC, quel est le niveau d'influence de la prime de fin d'exercice sur votre décision de dévaluer ou non la valeur des stocks de l'entreprise, au 31 octobre 2005 ?



**NB : Il est très important de répondre aux deux questions suivantes :**

3. En tant que contrôleur de PROTEC, quel est le bénéfice net minimal que les états financiers de PROTEC devraient présenter au 31 octobre 2005, afin que vous obteniez une prime ?

\_\_\_\_\_ \$

Indiquez vos calculs :

---



---



---

4. En tant que contrôleur de PROTEC, suite à votre décision concernant les stocks, quel est le montant de la prime que vous devriez recevoir pour l'exercice 2005 ?

\_\_\_\_\_ \$

Indiquez vos calculs :

---



---



---

### C. Que feriez-vous dans ces situations ?

Veillez compléter le test ci-dessous en vous référant aux directives décrites.

## TDP

### TEST DE DÉFINITION DES PROBLÉMATIQUES

(Defining Issues Test)  
University of Minnesota  
Copyright, James Rest  
Tous droits réservés, 1979

Traduction par Lynda Peers, Pierre Gendreau et Pauline Blanchette

#### Opinion concernant des problèmes sociaux

Les gens diffèrent d'opinion sur ce qui est bien et mal. Ce questionnaire a pour objet de nous aider à comprendre comment les gens perçoivent les problèmes sociaux.

Il comprend six vignettes décrivant différentes situations problématiques sur lesquelles nous vous demandons de vous prononcer. Notez qu'il n'y a pas de «bonnes» réponses à de telles situations dans le sens qu'il y a des bonnes réponses pour des problèmes de mathématiques.

Chaque vignette est suivie d'une série de douze énoncés soulevant des interrogations en rapport avec la situation décrite. Pour donner votre opinion, vous devez compléter trois étapes :

- Vous devez identifier le comportement que vous juger adéquat dans les circonstances.
- Ensuite, vous devez indiquer l'importance à accorder à chacun des douze énoncés dans le choix d'un comportement.
- Enfin, vous devez identifier par ordre de priorité, les quatre énoncés que vous jugez les plus déterminants dans votre décision.

L'exemple ci-dessous illustre la façon de procéder.

#### FRANK ET L'AUTOMOBILE

Frank Jones pense à s'acheter une voiture. Il est marié, a deux jeunes enfants et gagne un salaire moyen. L'auto qu'il achètera sera la seule voiture familiale. Elle servira surtout à se rendre au travail et pour les déplacements en ville, mais aussi, à l'occasion pour les voyages durant les vacances. Pendant qu'il réfléchit au genre d'auto qu'il pourrait acheter, Frank Jones a réalisé qu'il y avait diverses questions à considérer. Par exemple, devrait-il acheter pour à peu près la même somme d'argent une voiture usagée plus grande ou une nouvelle plus petite ? Il s'est également posé d'autres questions.

Notons qu'il ne s'agit pas ici d'un problème social, mais d'une histoire pour illustrer nos instructions. Après avoir lu une histoire, vous répondez dans la section prévue à cet effet, directement sous l'histoire.

Tout d'abord, indiquez ce que selon vous, Frank Jones devrait décider. Si vous avez tendance à préférer une action à une autre (même si vous êtes incertain), indiquez laquelle. Si vous n'avez aucune préférence, cochez la case «indécis/e».

Par la suite, lisez chacun des énoncés numérotés de 1 à 12. Pensez à la question soulevée par l'énoncé. Pour répondre, indiquez ensuite votre réponse en cochant clairement la case correspondant au degré d'importance que vous accordez à l'énoncé.

- Si la question vous semble essentielle pour prendre une décision, cochez «Très grande importance».

- Si la question n'a pas d'importance ou ne semble pas avoir de sens pour vous, cochez «Aucune importance».
- Si la question vous semble pertinente mais non fondamentale, selon le degré d'importance que vous lui accordez, cochez «Beaucoup d'importance» ou «Quelque importance» ou «Peu d'importance».

Vous pouvez coter plusieurs énoncés comme étant de «Très grande importance» (ou de tout autre degré d'importance) : il n'y a pas de nombre fixe d'énoncés qui doivent être cotés à l'un ou l'autre des cinq degrés d'importance.

Enfin, après avoir inscrit vos cotes du côté gauche de chacun des douze énoncés, vous devrez choisir l'énoncé que vous considérez le plus important parmi tous ceux qui vous ont été présentés. Choisissez-le parmi les énoncés offerts même si aucun ne vous semble être de «très grande importance». Parmi ces énoncés, choisissez le plus important (relativement aux autres énoncés), puis le deuxième plus important, le troisième et enfin le quatrième plus important.

#### EXEMPLES D'ÉNONCÉS ET DE RÉPONSES :

ACHETER UNE NOUVELLE AUTO  INDÉCIS/E :  ACHETER UNE AUTO USAGÉE

Niveau d'importance de l'énoncé					
Très grande	Beaucoup	Quelque	Peu	Aucune	
				X	Si le concessionnaire est situé dans le quartier où demeure Frank.
X					La voiture usagée serait-elle plus économique à long terme qu'une auto neuve ?
		X			Si la voiture est verte, la couleur préférée de Frank.
				X	Si le déplacement est d'au moins 200 pouces cubes.
X					Une grande voiture spacieuse serait-elle meilleure qu'une voiture compacte ?
				X	Si les «connibilles» sont différentielles.

Notez que dans nos exemples de réponses, le premier énoncé est apparu comme non pertinent ; le deuxième a été perçu comme une question fondamentale pour prendre une décision ; le troisième énoncé a été considéré comme ayant une importance moyenne. Le quatrième énoncé n'était pas clair pour la personne qui répondait, à savoir si 200 pouces cubes c'était bon ou pas, il fut donc coté «Aucune importance». Le cinquième a aussi été jugé comme une question fondamentale. Le sixième n'ayant pas de sens et il fut coté «Aucune importance».

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Énoncé le plus important					X							
2 <sup>e</sup> énoncé le plus important		X										
3 <sup>e</sup> énoncé le plus important			X									
4 <sup>e</sup> énoncé le plus important	X											

Notez que l'énoncé le plus important correspond à un des énoncés jugés de «Très grande importance» (énoncés #2 et #5). Deux énoncés ne peuvent avoir la même priorité, même si le niveau d'importance qui leur a été accordé est identique. Pour décider si la priorité doit être accordée à l'énoncé #2 ou à l'énoncé #5, il peut être nécessaire de relire ces énoncés.

Certains énoncés peuvent vous paraître ambigus. Répondez au meilleur de votre connaissance.

Merci de votre collaboration.









### Questionnaire démographique

#### G. Questions de portée générale :

1. Votre sexe  Homme  Femme
2. Votre année de naissance 19\_\_\_\_
3. Votre pays de naissance et votre nationalité : \_\_\_\_\_
4. Votre langue maternelle : \_\_\_\_\_  
 Vos langues parlées : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_
5. Votre niveau de scolarité le plus élevé que vous avez complété, indiquez l'institution scolaire :
  - Collégial, Institution : \_\_\_\_\_
  - Baccalauréat, Institution : \_\_\_\_\_
  - Maîtrise, Institution : \_\_\_\_\_
  - Autre, spécifiez : \_\_\_\_\_  
 Institution : \_\_\_\_\_
6. Titre(s) comptable(s) :
  - Obtenus (vous pouvez indiquer plus d'un titre) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_
  - Visés (vous pouvez indiquer plus d'un titre) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_
7. Inscription au programme :
  - Baccalauréat
  - DESS comptabilité
  - MPA comptabilité
  - MBA
  - Autre, spécifiez : \_\_\_\_\_
8. Quelle est votre concentration ?
  - CA
  - CGA
  - CMA
  - Autre, spécifiez : \_\_\_\_\_
9. Quel est le nombre d'heures de cours en vérification que vous avez déjà suivis durant toutes vos études (1 crédit = 15 heures) : \_\_\_\_\_heures.
10. Êtes-vous inscrit ou avez-vous déjà été inscrit au cours SCO8510 (le comptable et l'éthique)  Oui  Non

11. Quel est le nombre d'heures de cours en éthique que vous avez déjà suivis durant toutes vos études (1 crédit = 15 heures) : \_\_\_\_\_ heures.

12. Aviez-vous déjà occupé le poste de contrôleur au sein d'une entreprise ?  Oui  Non

Si Oui ;

12. a Veuillez préciser le nombre de mois passés à cet emploi : \_\_\_\_\_ mois.

12. b Dans quel secteur d'activité œuvre ou oeuvrait l'entreprise ? \_\_\_\_\_

12. c Prenez-vous des décisions quant à l'élaboration des états financiers de l'entreprise ?  Oui  Non

12. d Étiez-vous rémunéré en fonction des résultats de l'entreprise (prime) ?  Oui  Non

13. En tant que participant(e) à cette recherche, quel est le niveau d'influence du prix de participation sur votre décision de dévaluer ou non la valeur des stocks de l'entreprise PROTEC, au 31 octobre 2005?



14. En tant que participant(e) à cette recherche, quel est votre niveau de sérieux en répondant à ce questionnaire ?



15. Enfin, avez-vous des commentaires à formuler ?

---



---



---



---



---

Merci de votre précieuse collaboration !

## ANNEXE B

### CONTEXTE 2 : DIVULGATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION

### Les états financiers de l'entreprise

Dans ce qui suit, vous trouverez le bilan et l'état des résultats de PROTEC, préparés au 31 octobre 2005.

À la demande du propriétaire de l'entreprise qui désire avoir des informations plus crédibles au niveau des états financiers de son entreprise, ces états financiers seront vérifiés par un vérificateur externe. Suivant les règles de l'ICCA, le vérificateur a divulgué à la direction de PROTEC son seuil d'importance relative pour la vérification des états financiers au 31 octobre 2005. Ainsi, selon la lettre émise par le vérificateur, désigné pour effectuer cette mission, l'importance relative est de 534 000\$.

#### Bilan de PROTEC Inc., au 31 octobre 2005 (en milliers de dollars)

	2005 (Non vérifiés) \$	2004 (Vérifiés) \$
<b>Actif</b>		
Encaisse	275	238
Débiteurs	4 025	3 895
Stocks (coût d'acquisition)	7 982	7 346
Immobilisations	26 142	24 521
Réseau d'abonnés	49 834	48 662
Autres éléments d'actif	<u>2 837</u>	<u>2 667</u>
<b>Total des actifs</b>	<b><u>91 095</u></b>	<b><u>87 329</u></b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif</b>		
Dettes bancaires	1 726	1 678
Créditeurs et charges à payer	3 536	1 976
Dettes à long terme	925	570
Total du passif	<u>6 187</u>	<u>4 224</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	7 000	7 000
Autres capitaux propres	77 908	76 105
Total des capitaux propres	84 908	83 105
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b><u>91 095</u></b>	<b><u>87 329</u></b>

## BIBLIOGRAPHIE

- Acito, A. A., Burks, J.J. et Johnson, W.B. (2009). Materiality decisions and the correction of accounting errors. *The accounting review*, 84 (3), 659-688.
- Aron, A. et Aron, E.N. (2003). *Statistics for psychology* (3<sup>e</sup> édition). New Jersey: Prentice Hall.
- Becker, C.L., Defond, M.L., Jiambalvo, J. et Subramanyam, K.R. (1998). The effect of audit quality on earnings management. *Contemporary accounting research*, 15 (1), 1-24.
- Blanchette, P. (1995). Traduction en langue française et validation d'un test sur le développement du jugement éthique, le DIT. Travail dirigé présenté au département de psychologie de l'Université de Montréal (mars 1995), 99 pages.
- Blanchette, D. (2001). Étude de l'influence du raisonnement moral du gestionnaire sur la propension à créer une marge de manœuvre budgétaire. Thèse de doctorat, Université du Québec À Montréal, 332 pages.
- Blokdijs, H., Driehuisen, F., Simunic, D.A. et Stein, M. (2003). Factors affecting auditors' assessments of planning materiality. *Auditing: a journal of practice and theory*, 22(2), 297-307.
- Bonkim, J., Chung, R. et Firth, M. (2003). Auditor conservatism, asymmetric monitoring and earnings management. *Contemporary accounting research*, 20 (2), 323-359.
- Breton, G. et Stolowy, H. (2003). La gestion des données comptables : une revue de la littérature. *Comptabilité Contrôle Audit*, 9 (1), May (2003), 125-151.
- Burgstahler, D. et Dichev, I. (1997). Earnings management to avoid earnings decreases and losses. *Journal of accounting and economics*, 24 (1), 99-126.
- Burton, J. et Sack, R. (1989). Ethics and professionalism in accounting education. *Accounting horizons*, 3(4), 114-116.
- Bushman, R.M., Indjejikian, R.J. et Penno, M.C. (2000). Private predecision information, performance measure congruity and the value of delegation. *Contemporary accounting research*, 17(4), 561-587.
- Carpenter, B.W., Dirsmith, M.W. et Gupta, P.P. (1994). Materiality judgments and audit firm culture: social-behavioral and political perspectives. *Accounting organizations and society*, 19(4-5), 355-380.
- Chewing, E.G., Chan, K.C. et Wheeler, S.W. (1998). Evidence on auditor and investor materiality thresholds resulting from equity-for-debt swaps. *Auditing: a journal of practice and theory*, 17(1), 39-53.
- Cho, S., Hagerman, R.L., Nabar, S. et Patterson, E.R. (2003). Measuring stockholder materiality. *Accounting Horizons*, 17 (Supplement), 63-76.

- Cormier, D. et Magnan, M. (1996). Decisions: What motivates managers to choose certain policies and methods? *CA Magazine*, September 1996, 129 (7), 38-41.
- Cormier, D., Magnan, M. et Nadeau, C. (1999). Earnings management during antidumping investigations: Analysis and implications. *Revue canadienne des sciences de l'administration*, Jun 1999, 16(2), 149-162.
- Cormier, D. (2002). Comptabilité anglo-saxonne et internationale. Edition Économica.
- Crête, R., Bédard, J. et Rousseau, S. (2004). Les vérificateurs et la fiabilité de l'information financière : les messages de l'environnement institutionnel et juridique. *Les cahiers de droit*, 2004, 45(2), 219-294.
- DeAngelo, L., DeAngelo, H. et Skinner, D. (1994). Accounting choice in troubled companies. *Journal of accounting and economics*, January 1994, 17(1-2), 113-143.
- Dechow, P.M, Sloan, R.G. et Sweeney, A.P. (1996). Causes and consequences of earnings manipulations: an analysis of firms subject to enforcement actions by the SEC. *Contemporary accounting research*, 13 (1), 1-36.
- Dechow, P. et Skinner, D. (2001). Earnings management: reconciling the views of accounting academics, practitioners and regulators. *Accounting horizons*, Juin 2000, 14 (2), 235-250.
- De Coster, J., Iselin, A. M., R. et M. Galluci (2009). A conceptual and empirical examination of justifications for dichotomization, *Psychological Methods*, 14(4), 349-366.
- Defond, M.L. et Jiambalvo, J. (1994). Debt covenant violation and manipulation of accruals. *Journal of accounting and economics*, 17(1), 145-176.
- DelCorte, J.M., Garcia, F.J. et Laviada, A.F. (2010). Effective use of qualitative materiality factors: Evidence from Spain. *Managerial auditing journal*. 25(5), 458-483.
- Desai, H., Hogan, C.E. et Wilkins, M.S. (2006). The reputational penalty for aggressive accounting: earnings restatements and management turnover. *The accounting review*, 81(1), 83-112.
- DeZoort, F.T, Hermanson, D.R. et Houston, R.W. (2003a). Audit committee support for auditors: The effect of materiality justification and accounting precision. *Journal of Accounting and Public Policy* 22(2), 175-199.
- DeZoort, F. T, Hermanson, D.R., Houston, R.W. (2003b). Audit committee member support for proposed audit adjustments: A source credibility perspective. *Auditing : A Journal of Practice and Theory*, 22 (2), 189-205.
- DeZoort, T, Harrison, P. et Taylor, M (2006). Accountability and auditors materiality judgments : the effects of differential pressure strength on conservatism, variability and effort. *Accounting, organizations and society*, 31(4-5), 373-390.
- DeZoort, F. T, Hermanson, D.R. et Houston, R.W. (2008). Audit committee member support for proposed audit adjustments: Pre-SOX versus Post-SOX judgements. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 27 (1), 85-104.

- Duncan, J.R. (1997). Moral reasoning, earnings pressure and likelihood of detection as determinants of earnings management. University of Kentucky.
- Dye, R.A. (1988). Earnings management in an overlapping generation's model. *Journal of accounting research*, 26 (2), 195-235.
- Elliot, R.K. (1983). Unique audit methods: peat Marwick international. *Auditing: A journal of practice and theory*, 2, 1-12.
- Fang, K.C. et Jacobs, B. (2000). Clarifying and protecting materiality standards in financial statements : A review of SEC Staff Accounting Bulletin 99. *The business lawyer*, 55(3), 1039-1064.
- Francis, J.R. et Krishnan, J. (1999). Accounting accruals and auditor reporting conservatism. *Contemporary accounting research*, 16(1), 135-165.
- Francis, J.R., Maydew, E.L. et Sparks, H.C. (1999). The role of Big 6 auditors in the credible reporting of accruals. *Auditing: A journal of practice and theory*, 18 (2), 17-34.
- Ghosh, A., Marra, A. et Moon, D. (2010). Corporate boards, audit committees and earnings management: Pre and post-sox evidence. *Journal of Business Finance and Accounting*, 37(9-10), 1145-1176.
- Gibbins, M., Salterio, S. et Webb, A. (2001). Evidence about auditor-client management negotiation concerning client's financial reporting. *Journal of accounting research*, 39(3), 535-563.
- Griffin, J.B. (2014). The effects of uncertainty and disclosure on auditors' fair value materiality decisions. *Journal of accounting research*, 52(5), 1165-1193.
- Guidry, F., Leone, A.J et Rock, S. (1999). Earnings-based bonus plans and earnings management by business-unit managers. *Journal of accounting and economics*, January (1999), 26(1-3), 113- 142.
- Hair, J., Black, W., Babin, B. et Anderson, R. (2006). *Multivariate Data Analysis*, New Jersey, 6<sup>e</sup> edition, 928 pages.
- Healy, P.M. (1985). The effect of bonus schemes on accounting decisions. *Journal of accounting and economics*, April (1985),7(1-3), 85-107.
- Healy, P.M. et Whalen, J.M. (1999). A review of the earnings management literature and its implications for standard setting. *Accounting horizons*, December (1999),13 (4), 365-383.
- Hirst, D.E. (1994). Auditor sensitivity to earnings management. *Contemporary accounting research*, Fall (1994), part 2, 11(1), 405-422.
- Holstrum, M.L. et Messier, W.F. (1982). A review and integration of empirical research on materiality. *Auditing: A journal of practice and theory*, 2(1), 45-63.
- Hofsted, T.R. et Hughes, G.D. (1977). An experimental study of the judgement element in disclosure decision. *Accounting review*, 52(2), 379-395.

- Holthausen, R.W., Larcker, D.F. et Sloan, R.G. (1995). Annual bonus schemes and the manipulation of earnings. *Journal of accounting and economics*, February (1995), 19(1), 29-74.
- Iskandar, T.M. et Iselin, E.R. (2000). Auditors' recognition and disclosure materiality thresholds : their magnitude and the effects of industry. *British accounting review*, 32(3), 289-309.
- Jensen, M.C. et Meckling, W.H. (1976). Theory of the firm managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economics*, 3(4), 305-360.
- Jennings, M., Kneer, D.C. et Reckers, M.J. (1987). A re-examination of the concept of materiality: Views of auditors, users and officers of the court. *Auditing: A journal of practice and theory*, 6, 104-115.
- Johnson, V.E., Khurana, I.K. et Reynolds, J.K. (2002). Audit-firm tenure and the quality of financial reports. *Contemporary accounting research*, 19(4), 637-660.
- Jones, J. (1991). Earnings management during import relief investigations. *Journal of accounting research*, Autumn 1991, 29 (2), 193-228.
- Judge, T.A., Thorensen, C.J., Pucik, V. et Welbourne, T.M. (1999). Managerial coping with organizational change: a dispositional perspective. *Journal of applied psychology*, 84 (1), 107-122.
- Kelly, L. (1983). Positive theory research: a review. *Journal of accounting literature*, 2, 111-150.
- Keune, M.B. et Johnstone, K.M. (2012). Materiality judgments and the resolution of detected misstatements: the role of managers, auditors and audit committees. *The accounting review*, 87(5), 1641-1677.
- Kim, J.B., Chung, R. et Firth, M. (2003). Auditor conservatism, asymmetric monitoring and earning management. *Contemporary accounting research*, 20(2), 323-359.
- Kohlberg, L. (1969). Stage and sequence: the cognitive developmental approach to socialization. *Socialization theory and research*, Chicago: Rand McNally, 347-380.
- Legoria, J., Melendrez, K.D. et Reynolds, J.K. (2013). Qualitative audit materiality and earnings management. *Review of accounting studies*, 18, 414-442.
- Levitt, A. (1998). The numbers game. New York University center for law and business. <https://www.sec.gov/news/speech/speecharchive/1998/spch220.txt>
- Liang, P.J. (2004). Equilibrium earnings management, incentive contracts and accounting standards. *Contemporary accounting research*, 21(3), 685-717.
- Libby, R. et Kinney, W.R. (2000). Does mandated audit communication reduce opportunistic corrections to manage earnings to forecast? *The accounting review*, 75 (4), 383-404.
- Lypny, G.J. (1990). An experimental study of managerial pay and firm hedging decisions. *The journal of risk and insurance*, 60 (2), 208-229.
- Manuel de CPA Canada- Certification.

- Manuel de CPA Canada- Comptabilité.
- May, D.O. (1995). Do managerial motives influence firm risk reduction strategies. *Journal of finance*, 50 (4), 1291-1308.
- Merchant, K.A. (1990). The effects of financial controls on data manipulation and management myopia. *Accounting, organizations and society*, 15(4), 297-313.
- Merchant, K. et Rockness, J. (1994). The ethics of managing earnings: an empirical investigation. *Journal of accounting and public policy*, 13(1), 79-94.
- Messier, W.F.Jr. (1983). The effect of experience and firm type on materiality/disclosure judgments. *Journal of accounting research*, 21(2), 611-618.
- Messier, W.F., Martinov-Bennie, N. et Eilifesn, A. (2005). A review and integration of empirical research on materiality : two decades later. *Auditing: A journal of practice and theory*, 24, 153-187.
- Mitchell, B.N. (1972). Materiality in financial statement presentation: the auditor's dilemma. *Certified Public Accountants Journal*, August (1972), 42, 644-650.
- Moizer, P. (1997). Auditor reputation: the international empirical evidence. *International journal of auditing*, 1(1), 61-74.
- Nelson, M.W., Smith, S.D. et Palmrose, Z.V. (2005). The effect of quantitative materiality approach on auditors' adjustment decisions. *The accounting review*, 80 (3), 897-920.
- Norme internationale d'audit n° 450, ISA-450. *International Auditing and Assurance Standards Board*.
- Patterson, E.R. et Smith, R. (2003). Materiality uncertainty and earnings misstatement. *The accounting review*, 78(3), 819-846.
- Ponemon, L. et Glazer, A. (1990). Accounting education and ethical development: the influence of liberal learning on students and alumni in accounting practice. *Issues in Accounting Education*, 5, 195-208.
- Ponemon, L.A. (1992). Auditor underreporting of time and moral reasoning: an experimental lab study. *Contemporary accounting research*, 9 (1), 171-189.
- Ponemon, L.A, Gabhart, D.R.L. (1993). Ethical reasoning in accounting and auditing. *Fondation de recherche CGA-Canada, Vancouver*, 148 pages.
- Popa, I.E., Span, G.A. et Fulop, M.T. (2010). Qualitative factors of materiality: A review of empirical research. <https://www.oeconomica.uab.ro/upload/lucrari/122010/27.pdf>
- Prat, C. (2003). L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement. *Comptabilité, Contrôle, Audit*, 9 (2), 31-58.
- Randall D. M. et Gibson, A. M. (1990). Methodology in business ethics research: a review and critical assessment. *Journal of Business Ethics*, 9 (6), 457-471.
- Rest, J.R. (1979). *Development in judging moral issues*. University of Minnesota press. (1979).

- Rest, J.R. (1984). The major components of morality, W.M. Kurtines and J.L. Gerwitz edition, *Morality, moral behavior and moral development*, New-York; Toronto. J. Wiley, 1984, 24-38.
- Rest, J.R. (1990). DIT Manual. Manuel for the defining issues test. Center for the study of ethical development (3<sup>e</sup> édition). University of Minnesota, 1990.
- Sanchez, M.H., Agoglia, C.P. et Hatfield, R.C. (2007). The effect of auditors' use of reciprocity-based strategy on auditor-client negotiations. *The accounting review*, 82(1), 241-263.
- Shipper, K. (1989). Earnings management. *Accounting horizons*, 3 (4), 91-102.
- Statement on Auditing Standards n° 47. *Financial Accounting Standard Board*.
- Statement on Auditing Standards n° 107. *Financial Accounting Standard Board*.
- Staff Accounting Bulletin n° 99, SAB-99. *Security and Exchange Commission*.
- Sweeney, A. (1994). Debt-covenant violations and managers accounting responses. *Journal of accounting and economics*, 17 (3), 281-308.
- Sweeney, J.T. (1995). The moral expertise of auditors: an exploratory analysis. *Research on accounting ethics*, 1, 213-234.
- Sweeney, J.T. et Roberts, R.W. (1997). Cognitive moral development and auditor independence. *Accounting, organization and society*, 22(3-4), 337-352.
- Thomas, C.W. et Krogstad, J.L. (1979). Materiality guidance for auditors. *Journal of Accountancy*, 147(2), 74-77.
- Thoma, S. J. (2002). An overview of the Minnesota approach to research in moral development. *Journal of Moral Development*, 31(3), 225-245.
- Thorne, L. et Hartwick, J. (2001). The directional effects of discussion on auditors' moral reasoning. *Contemporary accounting research*, 18 (2), 337-361.
- Vallerand, R.J. et U. Hess (2000). *Méthodes de recherche en psychologie*. Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur. 589 pages.
- Waters, J. et Tiller, M. (1997). Auditors' materiality thresholds: some empirical findings based on real data. *American business review*, 15(2), 115-119.
- Watts, R.L et Zimmerman, J. (1986). Positive accounting theory. *The accounting review*, 65 (1), 131-156.
- Watts, R.L et Zimmerman, J. (1978). Towards a positive theory of the determination of accounting standards. *The accounting review*, 53(1), 112-134.